

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N° 17/II

Séance du mardi 26 juin 2007, seconde partie

Présidence de M. Jean-Luc Chollet (UDC), président

**Sommaire**

Ordre du jour (voir bulletin N° 17/I, p. 669)	
Ouverture de la séance . . . . .	743

**Divers :**

1.	Résultats de l'élection de la présidente du Conseil communal pour l'année 2007-2008 . . . . .	743
2.	Election du premier vice-président du Conseil communal pour l'année 2007-2008 . . . . .	743
3.	Résultats de l'élection du premier vice-président du Conseil communal pour l'année 2007-2008 . . . . .	794
4.	Election du deuxième vice-président du Conseil communal pour l'année 2007-2008 . . . . .	802
5.	Résultats de l'élection du deuxième vice-président du Conseil communal pour l'année 2007-2008 . . . . .	831
6.	Election de deux scrutateurs . . . . .	836
7.	Résultats de l'élection de deux scrutateurs . . . . .	843
8.	Election de deux scrutateurs suppléants . . . . .	843
9.	Résultats de l'élection de deux scrutateurs suppléants . . . . .	850
10.	Annexe: Election de la présidente . . . . .	852
	Election du 1 <sup>er</sup> vice-président . . . . .	853
	Election du 2 <sup>e</sup> vice-président . . . . .	854
	Election de deux scrutateurs . . . . .	855
	Election de deux scrutateurs suppléants . . . . .	856

**Interpellations :**

1.	«Musée des Beaux-Arts: stratégie de communication municipale et incidences du projet pour Lausanne» (M. Gilles Meystre et consorts). <i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français) . . . . .	837
	<i>Discussion</i> . . . . .	839
2.	Mise au concours de postes de l'Administration communale de Lausanne (M. Charles-Denis Perrin et consorts). <i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin) . . . . .	844
	<i>Discussion</i> . . . . .	845
3.	«Parking souterrain de 98 places à la rue Louis-Vulliemin» (M <sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	847
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français) . . . . .	848
	<i>Discussion</i> . . . . .	849

**Préavis :**

N° 2007/29	Crédits supplémentaires pour 2007 (1 <sup>re</sup> série) (Administration générale et Finances) . . . . .	745
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Stéphane Montangero, rapporteur pour la Commission permanente des finances . . . . .	789
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	789
	<i>Discussion</i> . . . . .	790
N° 2007/6	Vente de 1030 m <sup>2</sup> environ de la parcelle N° 3037 située au chemin des Mayoresses à M <sup>me</sup> Françoise GUENIN ZOUTOPOULOS et à M. Dionissios ZOUTOPOULOS (Culture, Logement et Patrimoine) . . . . .	795
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Nicolas Gillard, rapporteur . . . . .	797
	<i>Discussion</i> . . . . .	797
N° 2007/10	Construction du Centre intercommunal de logistique de Malley. Demande de crédit complémentaire (Travaux) . . . . .	803
	<i>Lettre du directeur des Travaux aux membres de la commission</i> (M. Olivier Français) . . . . .	806
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Fabrice Ghelfi, rapporteur . . . . .	806
	<i>Rapport complémentaire photocopié</i> de M. Fabrice Ghelfi, rapporteur . . . . .	807
	<i>Discussion</i> . . . . .	808
N° 2007/16	Demande de crédit pour le remplacement de l'application informatique du Contrôle des habitants (Sécurité publique et Sports, Administration générale et Finances) . . . . .	809
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Ulrich Doepper, rapporteur . . . . .	814
	<i>Discussion</i> . . . . .	815
N° 2007/24	Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales de la Ville de Lausanne – Adaptation aux technologies numériques (Sécurité publique et Sports, Administration générale et Finances) . . . . .	816
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-François Cachin, rapporteur . . . . .	828
N° 2007/17	Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique de St-Etienne pour la réfection et l'extension de sa chapelle (Enfance, Jeunesse et Education) . . . . .	832
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Roland Rapaz, rapporteur . . . . .	835
	<i>Discussion</i> . . . . .	836

# Séance

du mardi 26 juin 2007, seconde partie

**Membres absents excusés:** M<sup>me</sup> Cesla Amarelle, M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, M<sup>me</sup> Aline Gabus, M<sup>me</sup> Nicole Graber, M<sup>me</sup> Sandrine Junod, M<sup>me</sup> Elena Torriani, M. Giampiero Trezzini, M<sup>me</sup> Anna Zürcher.

**Membres absents non excusés:** M<sup>me</sup> Caroline Alvarez, M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper, M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann, M. Francis Pittet.

Membres présents	88
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	<u>100</u>

A 20 h 30, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

**Le président:** – Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, j'ouvre cette deuxième séance du Conseil.

## Résultats de l'élection de la présidente du Conseil communal pour l'année 2007-2008

**Le président:** – Je commence par vous donner les résultats de la première élection, celle du président du Conseil communal pour l'année 2007-2008. Bulletins rentrés: 83. Bulletins blancs: 12. Bulletins nuls: 0. Bulletins valables: 71. Majorité absolue: 36. Est élue par 59 suffrages: M<sup>me</sup> Myriam Tétaz.

*(Applaudissements.)*

Ont obtenu des voix: M. Hubler: 6, M<sup>me</sup> Gilliard: 3, M. Payot: 1, et deux voix éparses. Total: 12 voix autres. Félicitations à M<sup>me</sup> Tétaz, et je donne la parole à M. Jean-Michel Dolivo.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Comme il est d'usage, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les collaborateurs qui œuvrent au bon fonctionnement de notre Conseil communal et de ses différents services et organes, Mesdames et Messieurs les spectateurs, et le public, permettez-moi, au nom d'A Gauche Toute!, de vous remercier pour cette élection et de vous inviter à fêter cette nouvelle présidence le 4 septembre prochain. Nous avons discuté en début de séance du sponsoring de la présidente du Grand Conseil. Je suis certain que, compte tenu de l'interpellation urgente que le

groupe A Gauche Toute! va développer tout à l'heure, ni DECLIC ni le City Management ne vont sponsoriser cette fête. Mais ça ne fait rien, elle sera belle. Les huissiers vous transmettront les invitations dans la salle des pas perdus à la fin de cette séance. Si vous le souhaitez, vous pouvez remettre immédiatement votre carton d'invitation, détachable, dûment rempli à Myriam Tétaz ou à moi-même avant de quitter cette salle, c'est-à-dire avant minuit, ou 1 heure. Avant, j'espère!

**Le président:** – Cela ne dépend que très modérément du président, cher Collègue!

Nous passons à l'élection du premier vice-président. J'attends vos propositions.

## Election du premier vice-président du Conseil communal pour l'année 2007-2008

**M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts):** – J'aimerais vous présenter, pour ce poste de vice-président, la candidature de M. Claude Bonnard. Nous le connaissons déjà, pour la plupart d'entre nous, et pour cause. Claude Bonnard est présent dans ce Conseil depuis près de vingt ans. Il peinait lui-même à donner une date précise de son entrée dans cette assemblée. C'est comme s'il avait toujours été là. M. Claude Bonnard est chimiste et bio-informaticien. Il a développé une longue expérience de présidence à différents niveaux avant d'être candidat à la fonction de premier vice-président. Il préside actuellement la Commission des finances, il a été président de la Commission de gestion. Il a présidé encore tout récemment une commission importante, celle sur le dossier des Docks, qui lui a coûté beaucoup de travail et d'énergie. Il a également occupé des postes de président chez les Verts, notamment les Verts lausannois. Claude Bonnard est une personne calme, sereine, dotée de beaucoup d'humour et de distance. Ses grandes qualités lui seront très utiles et nécessaires l'année prochaine, et surtout la suivante, si ce Conseil l'élit président. Je le recommande chaleureusement à vos suffrages.

**Le président:** – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc procéder au vote et je prie Messieurs les huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins. Le président vote également! Messieurs les huissiers, je crois que M. Marc-Olivier Buffat n'a pas de bulletin.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le président:** – Chacun ayant pu s'exprimer, je prie MM. les huissiers de procéder à la collecte des bulletins. Les bulletins ont été ramassés, je prie la commission de dépouillement de se retirer sous la direction de M. Jean-Pierre Bébox.

Nous abordons le point 6 de notre ordre du jour, préavis N° 2007/29, «Crédits supplémentaires pour 2007 (1<sup>re</sup> série)». Qui représente la Commission des finances? M. Montanero. Nous vous écoutons, Monsieur.

\_\_\_\_\_

**Crédits supplémentaires pour 2007****(1<sup>re</sup> série)**

Préavis N° 2007/29

Lausanne, le 31 mai 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2007, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 746 du préavis)</i>	<u>9'829'600.-</u>	<u>1'194'700.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 783 du préavis)</i>	<u>837'000.-</u>	<u>0.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 786 du préavis)</i>	<u>337'000.-</u>	<u>0.-</u>

**A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique et sports	Culture, logement et patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	30 Charges de personnel	1'936'000 (indexation des traitements)						1'936'000	
	301 Traitements	208'300		12'800	44'700		680'900	216'200	1'162'900
	303 Cotisations aux assurances sociales	13'400		900	2'600		42'300	12'400	71'600
	304 Cotisations à la caisse de pensions	25'400		300	6'800		90'400	46'200	169'100
	305 Assurance-accidents						7'200	4'700	11'900
	309 Autres charges de personnel				3'900			8'800	12'700
	310 Imprimés et fournitures de bureau				45'000		51'800		96'800
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	12'500	48'700		22'000	5'000	63'000	552'000	703'200
	313 Marchandises			20'000					20'000
	314 Entretien des biens immobiliers		110'000	547'900	932'000	377'000	227'500		2'194'400
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			20'000	23'000		15'500	232'000	290'500
	316 Loyers et redevances d'utilisation			17'000		17'500	88'200		122'700
	317 Déplacements, débours, dédommagements						35'000		35'000
	318 Autres prestations de tiers	1'395'000	200'500		199'000	25'000	180'200	109'000	2'108'700
	319 Impôts, taxes et frais divers		59'000				56'200		115'200
	365 Subventions à des institutions	90'000		443'000			216'000		749'000
	390 Imputations internes						29'900		29'900
	<b>TOTAL PAR DIRECTION (*)</b>		<b>1'744'600</b>	<b>418'200</b>	<b>1'061'900</b>	<b>1'279'000</b>	<b>424'500</b>	<b>1'784'100</b>	<b>1'181'300</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>2'000</i>			<i>70'000</i>	<i>922'700</i>	<i>200'000</i>	<i>1'194'700</i>

(\*) Non compris l'indexation des traitements

**CHARGES DE PERSONNEL**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
30	Charges de personnel	Fr. 466'812'600.-	Fr. 1'936'000.-

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2006, les traitements du personnel communal ont été indexés de 0,5% (indice 100,6).

La précédente indexation de 0,96% (indice 105,4 ou 100,1) a été accordée le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		1200 Service du personnel	1300 Service des études générales et des relations extérieures	1500 Service d'organisation et d'informatique	1900 Service financier	
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	301 Traitements	122'000	49'300		37'000	<b>208'300</b>
	303 Cotisations aux assurances sociales	7'800	3'100		2'500	<b>13'400</b>
	304 Cotisations à la caisse de pensions	19'900	4'000		1'500	<b>25'400</b>
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			12'500		<b>12'500</b>
	318 Autres prestations de tiers			1'395'000		<b>1'395'000</b>
	365 Subventions à des institutions		90'000			<b>90'000</b>
<b>TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</b>		<b>149'700</b>	<b>146'400</b>	<b>1'407'500</b>	<b>41'000</b>	<b>1'744'600</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						

**120 Service du personnel***1200 Service du personnel*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1200.301	Traitements	Fr. 3'543'200.–	<b>Fr. 122'000.–</b>
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 213'000.–	<b>Fr. 7'800.–</b>
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 557'300.–	<b>Fr. 19'900.–</b>

Afin de pallier l'absence d'une collaboratrice rattachée à la section «administration du personnel», absente pour raison de maladie depuis février 2006, il s'avère indispensable d'engager une collaboratrice à 100% pour toute l'année 2007.

Dans sa séance du 2 novembre 2006, la Municipalité a accepté le principe de l'engagement en contrat de droit privé pour une durée de 2 ans d'une assistante de projet à 80% dès mai 2007 pour épauler la déléguée à l'égalité dans la mise en œuvre du projet «Aménagement du temps de travail – ATT» et a accepté que sa rémunération en 2007 fasse l'objet d'une demande de crédit supplémentaire en 2007.

**1300 Service des études générales et des relations extérieures**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1300.301	Traitements	Fr. 1'082'000.–	<b>Fr. 49'300.–</b>
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 63'800.–	<b>Fr. 3'100.–</b>
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 174'800.–	<b>Fr. 4'000.–</b>

La Loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle impose aux Communes l'obligation de tenir un registre des entreprises (art. 7, al. 1) et elle impose aux entreprises l'obligation de s'y inscrire ainsi que leurs succursales, dépôts, adresses postales et locaux de vente (art. 9). Pour répondre à ces obligations, l'Administration lausannoise doit reconfigurer sa base de données entreprises (BDE-LS) de manière à la rendre compatible avec les concepts structurant les registres fédéral et cantonal des entreprises. De plus, la mise en œuvre d'une base de données permettant le prélèvement de la taxe affectée à la Fondation City Management demande la constitution d'un fichier d'adresses complet.

Au vu de ce qui précède, il est clair que des tâches supplémentaires vont incomber au SEGRE en 2007. Concernant la taxe affectée à la Fondation City Management, il faudra notamment comparer et systématiser les données sur les assujettis potentiels. S'agissant de la mise sur pied d'un registre communal des entreprises au sens de la LEAE, il faudra généraliser le comparatif et la systématisation des données du registre fédéral et de la BDE-LS.

Actuellement, le SEGRE a engagé une personne auxiliaire pour une durée de six mois à titre de remplacement d'une collaboratrice, absente en congé maternité. L'engagement a débuté le 2 août 2006 et, lorsque l'accomplissement de ses tâches l'a permis, ses compétences ont également été mises au service de l'appariement de la BDE-LS et du registre fédéral des entreprises en vue de la taxation pour le City Management. L'expérience acquise par cette personne dans le cadre du projet Fondation City Management permettra d'effectuer dans des conditions optimales les travaux nécessaires pour le futur registre communal des entreprises

De surcroît, sa présence sera des plus utiles par la suite, notamment afin d'assurer, d'entente avec le Service financier, la mise en œuvre de la première taxation, les contrôles et les ajustements à prévoir lors de toute opération qui s'exécute pour la première fois. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité, au cours de sa séance du 14 décembre 2006, a accepté de prolonger l'engagement de cet auxiliaire jusqu'à la fin du mois de septembre 2007. Cette prolongation d'engagement n'ayant pas pu être prévue lors de l'établissement du budget 2007, son financement (salaire + charges) devra être supporté par le biais d'une demande de crédit supplémentaire.



		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1300.365	Subventions à des institutions	Fr. 3'299'000.–	<b>Fr. 90'000.–</b>

Créée en octobre 1998 sous forme d'une association transformée deux ans plus tard en fondation, la Fondation ASECE-Georges Aegler promeut la création de très petites entreprises par l'application des principes du microcrédit. Elle fournit des prêts à des personnes qui ne parviennent pas à obtenir des crédits traditionnels auprès des établissements bancaires. Son engagement financier est assorti d'un suivi bénévole, mais professionnel, de manière à garantir l'utilisation judicieuse des sommes ainsi que leur remboursement. De manière générale, le prêt maximum qu'elle accorde n'excède pas la somme de Fr. 30'000.–. Ce montant fait l'objet d'un remboursement par mensualité fixe (amortissement et intérêt) qui peut s'étendre sur 2 à 3 ans.

La Municipalité a reconnu à diverses reprises son utilité (cf. rapports-préavis N° 215, de 2001, N° 53 de mai 2005, N° 32 de 2006). La Ville a aussi présenté la fondation dans la brochure *Agissons ensemble: Lausanne, développement durable*, publiée en 2002. Par le biais du SEGRE, elle suit les activités de la fondation et participe aux séances du Conseil de fondation.

En février 2007, M. Aegler, président-fondateur, est mort. Préalablement, M<sup>me</sup> Yvette Jaggi a repris la présidence de la fondation en septembre 2006. Elle s'appuie sur les membres du Conseil de fondation, entre autres M. Filip Uffer, vice-président, conseiller communal à Lausanne, directeur de Pro Senectute-Vaud, ou encore M<sup>me</sup> Roselyne Crausaz, ancienne conseillère d'Etat fribourgeoise. Le Conseil de fondation a dû prendre acte de décisions prises par M. Aegler avant le début de la nouvelle présidence. Ces décisions ont occasionné des dépenses importantes qui pèsent sur la situation financière actuelle.

La nouvelle présidente a engagé de multiples démarches auprès d'institutions susceptibles d'aider la fondation à franchir ce cap délicat. Parmi ces ouvertures figure celle, prometteuse, entreprise auprès de la Société suisse d'utilité publique (SSUP). La SSUP pourrait octroyer un soutien conséquent pour ses charges de fonctionnement pendant 2 à 3 ans ainsi qu'un apport au capital.

La situation financière pose un défi important aux responsables de la fondation en ce qui concerne l'exercice courant (environ Fr. 120'000.– de charges de fonctionnement restant à couvrir sur un budget total d'environ Fr. 270'000.–), alors que les perspectives d'avenir paraissent plus encourageantes et financièrement stabilisées.

Pour les raisons suivantes, la Municipalité estime judicieux d'apporter un soutien ponctuel et rapide à la fondation. A) La fondation remplit une véritable fonction d'aide à l'activité indépendante dans notre région. Elle cible un segment qu'aucune autre institution ne couvre. Lausanne Région en a reconnu l'utilité en lui octroyant un soutien financier pour les 2 à 3 prochains exercices. B) Le nombre significatif de sollicitations qu'elle reçoit témoigne de la pertinence de son action (quelque 300 demandes par an, 100 dossiers acceptés pour examen approfondi dont 1/10<sup>e</sup> obtient un crédit). C) Les organes de la fondation, suite à la disparition de son président-fondateur, disposent désormais d'un véritable pouvoir d'intervention sur ses orientations et sur son organisation. Un travail de fond a été engagé dans ce sens et des démarches ont été entreprises, entre autres, avec la SSUP. D) En 2001, la Ville de Lausanne avait fait œuvre de précurseur en accordant à la fondation un encouragement financier important, reconnaissant la validité des principes du microcrédit. Aujourd'hui, le microcrédit suscite un intérêt grandissant en tant que moyen de lutte contre le chômage. Ailleurs, des instituts financiers de premier plan (BNP-Paribas, Deutsche Bank) montrent leur intérêt en la matière, alors qu'en Suisse les milieux concernés restent frileux. A l'heure où le microcrédit gagne une reconnaissance internationale, comme le montre l'attribution du Prix Nobel de la Paix 2006 à M. Yunus, fondateur du microcrédit, il conviendrait que la Ville confirme son rôle de précurseur romand, voire suisse, en la matière, par le biais d'une intervention permettant à la fondation de franchir un cap tout à fait particulier de son existence.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous saurions gré d'autoriser le SEGRE à inscrire dans la première série des crédits supplémentaires une somme de Fr. 90'000.– au bénéfice de la Fondation ASECE-Georges Aegler à imputer sous la rubrique 1300.365 dudit service. Ce soutien pourrait être conçu comme un crédit proprement dit, convertissable par la suite en subvention à fonds perdu. La transformation du crédit en subvention serait soumise à la réception, par exemple une année après l'octroi du montant en question, d'un rapport de la fondation à l'intention de la Ville, qui détaillerait les mesures prises ainsi que la nouvelle situation. Cette méthode permettra d'effectuer plus aisément les transformations nécessaires au sein de la fondation.

**1500 Service d'organisation et d'informatique**

		Budget	Crédit suppl.
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 40'000.–	Fr. 12'500.–
1500.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'470'000.–	Fr. 1'395'000.–

**Projet de suppression du serveur d'entreprise IBM**Contexte :

Le 25 mai 2004, le Conseil communal approuvait le préavis N° 2004/9 « Informatique: nouvelle stratégie architecturale technique » et allouait un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'104'000.– ainsi qu'un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2004 de Fr. 157'000.– à la réalisation de cet objectif. Ces dispositions ont permis de procéder à l'acquisition et à la mise en œuvre du nouveau socle technologique, d'adapter les connaissances professionnelles du personnel concerné par cette mutation et d'accroître l'effectif du SOI d'un poste de chef de projet.

Cet ensemble constituait le préalable indispensable à la suppression planifiée de l'infrastructure classique, construite autour d'un ordinateur central IBM. Les différents aspects du projet ont été menés à bien et dans les délais prévus. Ainsi, les applications pilotes inscrites au préavis ont été mises en œuvre. Les nouveaux projets sont naturellement conçus selon la nouvelle base technologique.

Echéances :

La planification de la mise hors service de l'infrastructure IBM est complexe et met en jeu de nombreux projets applicatifs et d'infrastructure. La suppression de cet environnement, suivant les estimations actuelles, nécessitera approximativement 2 ans à partir de la date de son démarrage. Cette durée minimale tient compte du délai nécessaire à la refonte des anciennes applications, des échéances des contrats en cours et de l'obsolescence inévitable des équipements et des logiciels actuellement exploités. Tout report de la mise hors service aurait pour conséquence, non seulement de continuer à devoir assumer financièrement la maintenance des équipements et logiciels IBM de plus de Fr. 850'000.– par an, mais aussi de devoir procéder à des réinvestissements pour faire face à l'obsolescence d'éléments importants, tels que l'ordinateur lui-même, qui, trop ancien, ne sera plus maintenu, associé à la mise à jour d'éléments logiciels importants, tels que le système d'exploitation. Compte tenu par ailleurs du départ à la retraite annoncé des collaborateurs du SOI spécialisés en *hardware* et *software* du système IBM, le SOI ne pourrait maintenir cette infrastructure qu'en faisant appel à de coûteux prestataires de services externes.

Financement :

Le préavis SAT n'incluait pas dans ses objectifs la prise en charge des projets nécessaires à la refonte des applications s'exécutant sur le serveur d'entreprise IBM. Chronologiquement, il était en effet nécessaire de réussir la 1<sup>re</sup> étape et également de définir l'évolution des applications les plus complexes, telles que le *contrôle des habitants*, les *amendes d'ordre* et la *gestion des sentences municipales*, ce qui n'a pu être le cas que très récemment. La situation est aujourd'hui clarifiée : ces applications ont fait ou feront l'objet de préavis distincts. Subsiste le cas de plusieurs dizaines d'autres programmes. Leur traitement représente un investissement considérable en termes de main-d'œuvre, de licences de logiciels et d'équipements à acquérir, sur une période de deux ans.

Un second préavis aurait été nécessaire afin d'assurer le financement de ces opérations, qui constitue la phase II du projet SAT. Le coût total du projet est en effet évalué à Fr. 3'625'000.–. De manière à pouvoir réduire au plus tôt les coûts d'exploitation de l'environnement IBM et compte tenu du temps nécessaire en vue de l'obtention d'un crédit d'investissement, augmenté du délai référendaire, cette procédure se révèle inadaptée. Il est donc proposé de procéder par crédit supplémentaire pour les dépenses à engager en 2007 et d'incorporer celles de 2008 aux prévisions budgétaires pour l'année prochaine. Selon ce planning, il est prévu d'engager Fr. 2'145'000.– en 2007 et Fr. 1'480'000.– en 2008.

La présente demande de crédit supplémentaire est donc liée à celle de Fr. 737'500.– présentée séparément, à valoir sur les autorisations d'achats informatiques.

La présente demande porte sur le coût des prestataires de services externes auxquels sera confiée l'exécution du projet, sous la direction du SOI. S'agissant de 2200 jours de travail, soit environ 10 [année personne], le SOI est dans l'impossibilité de mobiliser de telles ressources humaines en puisant dans son effectif.

Il est indispensable, pour répondre à des besoins de coordination et de supervision, que ces prestataires de services travaillent dans les locaux de l'Administration. Le SOI ne disposant plus de surfaces disponibles, il est demandé à la Municipalité, par voie de note séparée, d'attribuer au SOI l'usage d'environ 100 m<sup>2</sup> de bureaux devenus vacants au 7 de la place de la Palud. Les frais d'aménagement au titre du câblage informatique ainsi que le loyer sur deux ans seront pris en charge par le Service du logement et des gérances.

Le montant de Fr. 12'500.– demandé pour la rubrique 311 doit couvrir les frais d'équipement d'une salle de formation à l'usage des services utilisateurs et du SOI.

## 1900 Service financier

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1900.301	Traitements	Fr. 3'787'100.–	<b>Fr. 37'000.–</b>
1900.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 227'500.–	<b>Fr. 2'500.–</b>
1900.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 590'000.–	<b>Fr. 1'500.–</b>

Pour pallier l'absence de deux collaboratrices rattachées à la comptabilité de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, l'une actuellement en arrêt maladie de longue durée et l'autre au bénéfice d'un congé maternité de quatre mois, prolongé vraisemblablement d'un mois supplémentaire pour l'allaitement de l'enfant, et d'une période de vacances, il s'avère indispensable d'engager deux auxiliaires pour une durée de deux mois pour l'un et de 6 mois pour l'autre. Ceci afin de respecter les délais imposés pour le bouclage des comptes, le paiement des salaires, des pensions et des fournisseurs.

Ces charges supplémentaires seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 1900.436 «Dédommagements de tiers».

## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		2101 Service des sports	2201 Inhumations et incinérations	2400 Corps de police	2503 Pompes funèbres officelles	
CH. PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	21'000		27'700		48'700
	314 Entretien des biens immobiliers		110'000			110'000
	318 Autres prestations de tiers	58'000		72'500	70'000	200'500
	319 Impôts, taxes et frais divers			59'000		59'000
	<b>TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS</b>	<b>79'000</b>	<b>110'000</b>	<b>159'200</b>	<b>70'000</b>	<b>418'200</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>2'000</i>		<i>2'000</i>

### 2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
2101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 170'000.-	Fr. 21'000.-
2101.318	Autres prestations de tiers	Fr. 330'000.-	Fr. 58'000.-

Courant mars 2007, des éléments porteurs du ponton aménagé pour les véliplanchistes au port de Vidy se sont détachés de la structure, suite à une rupture de la visserie. Principalement appuyées sur ces éléments, les grilles métalliques constituant la surface dudit ponton n'ont pas résisté et sont tombées dans le lac. Mandatés par le Service des sports, des plongeurs ont confirmé l'état de rouille très avancé de diverses grilles et de la partie immergée de la structure métallique du ponton. Dès lors, pour des raisons évidentes de sécurité, il a été procédé, sans délai, à la fermeture et au démontage de la moitié du ponton en cause.

Dans ces circonstances et afin de permettre l'utilisation normale de ce dernier durant la belle saison, il convient, avant le début de celle-ci, de le remettre en état et, dans ce but, d'acquérir, outre de nouvelles grilles en matière synthétique, des profils en caoutchouc, des éléments de fixation et des treillis de protection. De plus, il y a lieu de procéder au sablage et à l'application d'une couche de protection sur toute la structure métallique du ponton, pour en éviter la dégradation totale.

Les montants inscrits au budget du Service des sports pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les charges financières induites par ces opérations, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Précisons que le démontage complet du ponton et le montage de la structure réparée, ainsi que la mise en place des nouvelles grilles seront effectués par le personnel du Service des routes et de la mobilité.

**220 Service de la police du commerce****2201 Inhumations et incinérations**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 25'000.–	<b>Fr. 110'000.–</b>

Pour mémoire, il convient de rappeler qu'afin de rétablir l'étanchéité des toitures du centre funéraire de Montoie, il a été procédé, par étapes, entre 1982 et 1995, à la pose de lés en matière synthétique. Or, depuis quelques années, ce nouveau revêtement est atteint par un phénomène irréversible de retrait et de reptation, qui s'accompagne d'un durcissement et d'un amincissement des lés. Cette altération entraîne une tension le long des zones de raccord et des ruptures de collages.

Le rapport, établi en 2003, par l'entreprise mandatée pour remédier à ces graves défauts, a permis de classer les toitures en deux catégories :

- 1) celles qui nécessitaient des travaux de rénovation à court terme et qu'il a été décidé de réparer en trois étapes (2003-2004-2005);
- 2) celles dont la remise en état pouvait attendre, pour autant qu'elles fassent l'objet d'une surveillance continue.

La toiture de la chapelle A faisant partie du lot de celles à remettre en état à moyen terme, il a été, dans un premier temps, estimé possible d'attendre l'année et le budget 2008. C'est la raison pour laquelle les travaux correspondants n'ont pas été inclus dans ceux prévus dans le cadre du préavis N° 33/2006 du 22 juin 2006, demandant l'octroi des montants nécessaires à l'exécution de divers travaux de remise en état du centre funéraire. Or, malgré les multiples réparations effectuées depuis 2003, le revêtement d'étanchéité en cause s'avère, selon la dernière expertise technique commandée au mois de mars 2007, totalement en fin de vie, de sorte qu'aucune intervention partielle n'est plus envisageable, car les couches sous-jacentes sont déjà mouillées.

En vertu des conclusions du rapport d'expertise et de l'avis des spécialistes du Service d'architecture, la réfection complète est à envisager, afin de préserver l'intégrité de la salle de cérémonie et de son agencement, en particulier de l'orgue.

En conclusion, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

**2400 Corps de police**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 250'000.–	<b>Fr. 27'700.–</b> <b>Fr. a) 20'200.–</b> <b>b) 7'500.–</b>
2400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 536'000.–	<b>Fr. 72'500.–</b> <b>a) 54'800.–</b> <b>c) 17'700.–</b>

**a) Nouveau poste de police de la Gare: Fr. 75'000.–**

En adoptant, dans sa séance du 21 novembre 2006, les conclusions du préavis N° 2006/44, le Conseil communal a octroyé un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 75'000.–, destiné à couvrir, en 2006, les frais d'agencement, ainsi que la part, incombant au locataire, des travaux de transformation des locaux, situés à la rue du Petit-Chêne, destinés à accueillir le nouveau poste de police de la Gare.

Une mise à l'enquête publique administrative s'avérant nécessaire pour permettre un changement d'affectation des surfaces en cause, les mises en soumission ont été retardées et les travaux envisagés n'ont pas pu être réalisés en 2006. En conséquence, et bien évidemment, le montant évoqué ci-dessus n'a pas été utilisé.

C'est pourquoi, afin de pouvoir effectuer les travaux prévus en 2007, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 75'000.– s'avère nécessaire. Cette somme sera toutefois, comme cela ressort de ce qui précède, entièrement compensée par une économie réalisée sur le budget 2006.

**b) Remplacement d'un scooter : Fr. 7'500**

Attribué à l'Office du stationnement, le scooter Peugeot Elyseo 125, immatriculé VD 23217 et mis en circulation le 18 avril 2002, a été fortement endommagé lors d'un accident survenu le mercredi 17 janvier 2007, alors que son compteur affichait 32'905 km. En effet, durant un cours de perfectionnement, une garde de police a fait une fausse manœuvre qui a entraîné sa chute et occasionné d'importants dommages à la fourche avant et au flanc droit de l'engin.

Le coût de la réparation de ce scooter ayant été estimé à Fr. 2500.–, alors que la valeur vénale de celui-ci s'élevait, avant l'accident, à Fr. 2000.– en chiffre rond, il paraît préférable, afin de permettre à l'Office du stationnement de continuer à mener à bien les tâches qui lui incombent, de remplacer le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'un nouveau scooter.

*Au demeurant, il convient de relever qu'un montant de Fr. 1767.–, correspondant à la valeur résiduelle du véhicule accidenté, sera versé par le Fonds communal pour risques non assurés et inscrit sous la rubrique 2400.424 « Plus-values, produits exceptionnels » du budget du Corps de police, qui enregistrera également le paiement de Fr. 300.–, représentant le prix de l'épave cédée à un garage de la place. La somme globale à recevoir, soit Fr. 2067.–, équivaut à la valeur, à dire d'expert, du véhicule à remplacer. (Recette de Fr. 2000.– sous la rubrique 2400.424).*

**c) Réforme du système sécuritaire vaudois : Fr. 17'700.–**

Dans le cadre de la réforme du système sécuritaire vaudois, la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) a décidé de développer une action de communication, destinée à mettre en valeur les connaissances, les compétences et la qualité des prestations fournies par les Polices municipales.

Désirant soigner cette démarche et atteindre au mieux les objectifs de promotion du travail et de l'image des Polices municipales, la CDPMV s'est assurée la collaboration d'un professionnel de la communication. Sur la base du projet qui lui a été soumis, l'assemblée générale de la CDPMV a admis, le 28 mars dernier, le principe du financement de cette opération, à hauteur de Fr. 50'000.–, par les Communes membres, sur la base d'une contribution calculée en fonction de la population de chacune d'entre elles (selon les données fournies par le SCRIS).

Cette contribution se monte à Fr. 0.15 par habitant, ce qui représente, pour Lausanne, un montant global de Fr. 17'700.–.

		Budget	Crédit suppl.
2400.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 65'800.–	Fr. 59'000.–

**Remboursement de frais de formation : Fr. 32'300.–**

Un agent de la Police municipale de Chavannes-près-Renens est entré en fonction au Corps de police de Lausanne le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Conformément aux conditions fixées par l'article 16 de la Convention du 27 octobre 1989, relative à l'Ecole des polices municipales vaudoises (EPMV), la Ville doit rembourser à la Commune de Chavannes-près-Renens les frais de formation de l'intéressé au prorata du temps non écoulé sur la période de cinq ans suivant immédiatement la fin de sa formation. Cette dernière s'étant achevée à fin 2003 et son coût global s'élevant à Fr. 80'627.70 (traitement, charges sociales, frais de repas et écolage), la somme à verser à la Commune de Chavannes-près-Renens se monte à Fr. 32'251.–, représentant les 24/60<sup>es</sup> du montant total de dite formation.

Ce transfert n'étant pas prévisible au moment de l'élaboration du budget pour l'année en cours, aucun montant n'a été inscrit à cet effet. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

**Remboursement de frais de formation : Fr. 26'700.–**

Un agent de la Police municipale d'Aigle devant entrer en fonction au Corps de police de Lausanne le 1<sup>er</sup> mai 2007, la Municipalité a, dans sa séance du 1<sup>er</sup> février 2007, adopté une demande de crédit supplémentaire de Fr. 10'700.–, aux fins de rembourser à la Commune précitée une partie des frais de formation de l'intéressé.

Or, le montant accordé, fondé sur un calcul erroné, s'avère insuffisant. De fait, conformément aux conditions fixées par l'article 16 de la Convention du 27 octobre 1989, relative à l'Ecole des polices municipales vaudoises (EPMV), la Ville doit rembourser les frais de formation en cause au prorata du temps non écoulé sur la période de cinq ans suivant immédiatement la fin de la formation du policier concerné. Cette dernière s'étant achevée à fin 2003 et son coût global s'élevant à Fr. 80'000.– en chiffre rond, la somme à verser à la commune d'Aigle ascende à Fr. 26'700.–, représentant les 20/60<sup>es</sup> du montant total de dite formation.

Ce transfert n'étant pas prévisible au moment de l'élaboration du budget pour l'année en cours, aucun montant n'a été inscrit à cet effet. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 26'700.–, en lieu et place ce celui de Fr. 10'700.– alloué le 1<sup>er</sup> février 2007, s'avère nécessaire.

Cela étant, il convient de rappeler que la Ville de Lausanne encaissera pour le transfert, au 1<sup>er</sup> avril 2007, d'un de ses agents à la Police municipale de Bex, Fr. 44'400.–, qui seront portés sur le compte 2400.439 du budget de la Direction de la sécurité publique et des sports. Cette recette compensera donc en grande partie la dépense évoquée ci-dessus et celle – fondée sur les mêmes motifs et qui a fait l'objet d'une précédente demande de crédit supplémentaire – liée au transfert au sein du Corps de police lausannois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, d'un agent de la Police municipale de Chavannes-près-Renens.

**250 Service de secours et d'incendie**2503 Pompes funèbres officielles

		Budget	Crédit suppl.
2503.318	Autres prestations de tiers	Fr. 23'000.–	Fr. 70'000.–

**Analyse des PFO: Fr. 30'000.–**

Dans le cadre des crédits supplémentaires de 2<sup>e</sup> série 2006, un montant de Fr. 30'000.– a été octroyé à l'Office des pompes funèbres officielles (PFO) pour lui permettre de répondre favorablement à la 16<sup>e</sup> recommandation du rapport de vérification des comptes 2005, établi par le Service de la révision de la Ville, recommandation encourageant la conduite d'une analyse visant à connaître les raisons des résultats négatifs enregistrés par les PFO en 2003, 2004 et 2005.

Or, la société fiduciaire spécialisée, mandatée à cet effet, n'a pu commencer son travail qu'au début de l'année en cours, ce qui signifie que la somme allouée en 2006 n'a pas pu être utilisée.

En conséquence et dès lors qu'aucun montant ne figure à ce sujet au budget 2007 des PFO, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 30'000.– s'avère derechef indispensable, crédit supplémentaire qui sera compensé par un prélèvement sur le fonds de péréquation desdites PFO.

**Animation de groupes de travail: Fr. 40'000.–**

La société mandatée pour procéder à l'audit de l'Office des pompes funèbres officielles (PFO) propose un train de mesures susceptibles de permettre d'en redresser la situation financière et d'en maintenir l'exploitation.

Ces mesures visent, en particulier, à augmenter le chiffre d'affaires, à adapter la structure du personnel et à modifier la production des cercueils et autres objets funéraires. Or, afin de permettre de les mettre en œuvre, il convient d'en définir les modalités. C'est pourquoi, il a semblé opportun de constituer des groupes de travail ad hoc, dont les auteurs du rapport d'audit sont apparus, à l'évidence, les mieux à même d'assurer l'animation. En conséquence, une offre, portant sur l'animation des groupes de travail

- marketing
- construction
- informatique

a été demandée à la société précitée. Dite offre fait état d'un coût de Fr. 40'000.–, que le budget des PFO pour l'année en cours ne peut pas supporter. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant équivalent s'avère nécessaire, crédit supplémentaire qui sera compensé par un prélèvement sur le fonds de péréquation des PFO.



### 3 CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S							TOTAL PAR NATURE
		3200 Forêts	3204 Chaufferie	3300 Gestion des immeubles	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque municipale	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements							12'800	12'800
	303 Cotisations aux assurances sociales							900	900
	304 Cotisations à la caisse de pensions							300	300
	313 Marchandises		20'000						20'000
	314 Entretien des biens immobiliers	12'000			120'000	385'900		30'000	547'900
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		20'000						20'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation			17'000					17'000
	365 Subventions à des institutions						443'000		443'000
<b>TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE</b>		<b>12'000</b>	<b>40'000</b>	<b>17'000</b>	<b>120'000</b>	<b>385'900</b>	<b>443'000</b>	<b>44'000</b>	<b>1'061'900</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>									

#### 320 Service des forêts, domaines et vignobles

##### 3200 Forêts

		Budget	Crédit suppl.
3200.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 65'000.-	Fr. 12'000.-

De la moisissure due à l'humidité a été constatée sur les velux de l'appartement du concierge du Boscal. Une malfaçon à la pose de ces velux lors de la construction du bâtiment en est la cause et, malheureusement, nous ne pouvons faire valoir aucune garantie, car ces travaux ont été effectués il y a plus de dix ans.

Un appel d'offres a donc été lancé par le Service d'architecture pour permettre de chiffrer le coût des réfections. Afin d'éviter des dégâts dus à l'infiltration de l'eau, ainsi que de l'insalubrité, il est nécessaire d'entreprendre les travaux rapidement.

3204 Chaufferie

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3204.313	Marchandises	Fr. 305'000.–	<b>Fr. 20'000.–</b>
3204.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 20'000.–	<b>Fr. 20'000.–</b>

Lors de l'élaboration du budget 2006, des montants ont été réservés pour permettre une révision générale de la chaufferie à faire pendant la période d'arrêt imposée par l'installation de l'électrofiltre alors projetée en été 2006. Le SAT/VD (Service de l'aménagement du territoire du Canton de Vaud) ayant, dans un premier temps, refusé de délivrer les autorisations nécessaires, il a fallu fin 2006 repousser cette installation à l'été 2007. Cette situation, bien indépendante de la volonté de la Ville, fait qu'il manque au budget 2007 les crédits nécessaires pour payer les opérations des spécialistes qui devront ausculter complètement la chaufferie et les pièces qui seront à changer.

En collaboration avec le Service du gaz et du chauffage à distance, un montant estimatif de Fr. 20'000.– est sollicité sur la rubrique 3204.313 «Marchandises» pour couvrir notamment le remplacement de pierres réfractaires sur la voûte de la chaudière ainsi que des pièces de la grille d'entraînement. Pour le surplus, l'état de dégradation avancé de ces éléments a pu être confirmé ce mois de mars lors d'une petite panne de l'installation.

En ce qui concerne les frais liés à la révision complète de la chaufferie (la première depuis sa mise en service en 1996), ils ne pourront être connus précisément qu'au cours de cette opération, mais ont été estimés à Fr. 20'000.– à porter sur la rubrique 3204.315. A tout le moins, il s'agira de démonter et de remonter toute l'installation en changeant au passage toutes les pièces qui pourraient lâcher dans les 5 prochaines années.

**330 Service du logement et des gérances**3300 Gestion des immeubles

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3300.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 165'000.–	<b>Fr. 17'000.–</b>

**Application COGITAS**

Cette application informatique est destinée à personnaliser les relations entre les candidats locataires et la division gérance du Service du logement et des gérances. En pratique, cet outil permettra, par l'enregistrement et la mémorisation des candidatures, de mieux connaître et d'assurer un suivi des clients postulant à la location d'un appartement administré par la division gérance, de cibler leurs requêtes et leurs besoins, d'y répondre de la manière la plus adéquate en fonction des disponibilités et, cas échéant, de leur fournir une prestation individualisée active. Au surplus, cette base de données permettra de tirer des enseignements utiles concernant les demandes formulées de logements dans notre ville.

La création de cette prestation à l'intention de nos concitoyens doit contribuer à répondre à l'une des demandes formulées dans la motion déposée par M. Grégoire Junod «Politique du logement: s'impliquer sur le marché libre; pour une meilleure implication du Service immobilier dans la politique communale du logement».

3301 Immeubles du patrimoine financier

		Budget	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 3'390'000.–	Fr. 120'000.–

**Reconstruction du trottoir nord de l'avenue Jean-Jacques-Mercier**

Ces travaux, qui ont déjà fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire 2<sup>e</sup> série de Fr. 210'000.– en 2006, seront achevés en 2007.

Seul un montant de Fr. 90'000.– a été utilisé en 2006. Une demande de crédit supplémentaire est donc déposée pour la différence, soit Fr. 120'000.–.

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'050'000.–	Fr. 385'900.–

**Travaux d'amélioration des installations de ventilation et de rafraîchissement pour l'atelier de reliure de la bibliothèque municipale : Fr. 49'000.–**

Des travaux d'amélioration sont nécessaires afin de garantir au personnel de l'atelier de reliure des conditions de travail conformes aux normes actuelles. Les nouvelles installations permettront d'assurer les conditions d'hygiène requises; elles sont conçues de manière à ce que les coûts d'entretien et les consommations d'énergie soient des plus réduits. L'économie annuelle est ainsi évaluée à Fr. 1000.– par année.

Le coût des travaux est estimé (sur devis d'entreprise) à Fr. 49'000.–, soit:

Ventilation	Fr. 28'000.–
Rafraîchissement	Fr. 17'000.–
	Fr. 45'000.–
Divers et imprévus ~ 10%	Fr. 4'000.–
Total	Fr. 49'000.–

**Immeuble Riponne 10, à Lausanne – Aménagement de locaux en bureaux pour l'ITL : Fr. 183'900.–**

Cet office occupe actuellement des locaux trop exigus et fort chers dans l'immeuble des Terreaux 5, à Lausanne.

Les ex-locaux de La Poste restés vacants à Riponne 10 se prêtent parfaitement aux besoins de l'ITL, dans un respect rigoureux de la législation sur la loi du travail, et dans un souci de revitalisation des commerces de la Riponne, puisque cet office draine un important public journalier.

L'ensemble des travaux de transformation, pilotés par le Service d'architecture, représente une somme de Fr. 638'103.90.

La part locataire – section patrimoine administratif – est de Fr. 183'898.90. Les aménagements comprennent le cloisonnement, les installations électriques, le câblage et l'éclairage, la création de blocs sanitaires et d'un coin pause, les revêtements de sol et de parois, ainsi que la pose d'un faux-plafond.

La charge locative supplémentaire est de Fr. 8496.–, charges comprises, pour une augmentation de surfaces de 143 m<sup>2</sup>.

**Centre socio-culturel de Malley-Montelly «La Pagode» – Installation de chauffage par pompe à chaleur: Fr. 16'000.–**

Remplacement des deux pompes à chaleur air–air irrécupérables. Les nouvelles pompes permettront également le refroidissement de la mezzanine.

**Théâtre de Vidy – Equipement de scène, tirage à contrepoids: Fr. 28'000.–**

Remplacement, pour des raisons de sécurité, du tirage à contrepoids 1-3, y compris main d'œuvre.

**Route de Genève 52, à Lausanne – Aménagement du 2<sup>e</sup> étage: Fr. 109'000.–**

Le Service social est actuellement confronté à une pénurie de locaux qui l'a contraint à s'étendre sur huit sites, dont certains sont empruntés temporairement.

Le 15 février 2007, la Municipalité a adopté une note proposant, entre autres, que le groupe pilote RI Métiers (sept personnes) soit installé à la rue de Genève 52, dans les locaux libérés par le BIM dès avril 2007. (Le service occupe déjà le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment et il occuperait une partie du 2<sup>e</sup> étage durant 18 à 24 mois, peut-être davantage.)

Cela permettra de libérer quelques bureaux à Chauderon 4 et d'y installer des collaborateurs actuellement sans bureau. Cela permettra aussi de tester un système de guichets et de bureaux ouverts pour les collaborateurs administratifs en charge de la prestation financière du RI. En principe, le loyer y relatif devrait être payé par l'Etat dès 2008.

Travaux d'aménagement

Mise en place d'un nouveau concept de réception ainsi que réaménagement intérieur des bureaux pour les collaborateurs administratifs, selon descriptif ci-après:

<b>CFC</b>	<b>Travaux</b>	<b>Devis Fr.</b>
2110	Maçonnerie	11'500.–
2227	Serrurerie	1'000.–
2300	Installations électriques	18'100.–
2770	Cloisons amovibles	20'700.–
2730	Menuiserie intérieure	24'600.–
2810	Revêtements de sols	10'900.–
2851	Peinture intérieure	11'700.–
2870	Nettoyages	3'500.–
4660	Signalisation et balisage	2'000.–
6000	Divers et imprévus	5'000.–
<b>Total</b>		<b>109'000.–</b>

**3600 Service de la culture**

		Budget	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	Fr. 28'513'800.–	Fr. 443'000.–

**FMA – Les Docks: Fr. 393'000.–**

L'audit mené par BDO Visura comporte trois parties (Bilan financier 2006 / Evaluation des besoins pour l'exploitation future / Situation du crédit de construction). La première partie est maintenant terminée et le rapport déposé: il a mis en évidence une importante perte de l'exercice 2006, soit Fr. 523'443.66.

Par ailleurs, l'état des dettes contractées en 2006 et dues à très court terme se monte à quelque Fr. 412'000.–. Ces créanciers sont susceptibles de réclamer à tout moment le remboursement de leur créance; certains ont d'ailleurs déjà engagé des poursuites. A cela viennent encore s'ajouter, mois après mois, les factures pour l'exploitation en cours. Il n'est pas impossible que d'autres factures 2006, de moindre importance, n'aient pas encore été envoyées par les créanciers.

Devant cette situation catastrophique, le Comité de direction de la FMA, d'entente avec la Direction de la culture, du logement et du patrimoine a décidé de proposer au Conseil de fondation de se séparer avec effet immédiat du directeur des Docks. Un administrateur ad intérim a été désigné.

Le directeur des Docks bénéficiant d'un contrat de travail à durée déterminée (courant jusqu'à mars 2008), une transaction a dû être effectuée, lui octroyant une indemnité de départ.

En attendant que les deux dernières parties de l'audit puissent être menées à terme, ce qui permettra à la Municipalité de présenter à votre Conseil communal un préavis demandant un crédit spécial 2007 pour assainir la situation et une augmentation de la subvention pour assurer le fonctionnement futur dans de bonnes conditions, il est indispensable et extrêmement urgent pour la survie de la salle d'obtenir un crédit supplémentaire de Fr. 393'000.–. Cette somme représente les dépenses indispensables pour la période de janvier à juin 2007, qui ne peuvent être différées, sous peine de fermeture des Docks. Il s'agit essentiellement du salaire et des charges sociales des collaborateurs, de l'indemnité de départ de l'ancien directeur et de factures urgentes.

Elle se décompose comme suit:

Salaires et charges sociales de janvier à juin 2007	237'000.–
Montant estimé des dettes à court terme qui pourraient être réclamées.	
Ce montant permettra de gérer ces remboursements en évitant les poursuites (25% de Fr. 412'000.–)	103'000.–
Indemnité de départ du directeur	<u>53'000.–</u>
Montant total	<u>393'000.–</u>

Une période de 6 mois a été jugée réaliste pour permettre la rédaction d'un préavis et le faire voter au plus tard à la séance du 26.06.2007 du Conseil communal.

La Municipalité est consciente du fait qu'il s'agit d'une procédure tout à fait exceptionnelle, nécessitée par une situation qui risque d'entraîner la faillite d'une institution, dont l'utilité a été largement reconnue; cette situation est en train d'être reprise en main.

**Manifestation «Les Jeux du Court»: Fr. 50'000.–**

La manifestation «Les Jeux du Court», organisée par Base-Court, est une rencontre internationale annuelle axée sur la création de courts-métrages qui a lieu sur 5 jours.

L'objectif de cette compétition est de promouvoir la Ville de Lausanne et l'olympisme.

La Ville, associée au Musée olympique, souhaite soutenir cette manifestation par un financement conjoint de Fr. 50'000.– chacun.

Le Short Film Corner du Festival de Cannes, en mai prochain, nous offrira la possibilité d'y présenter le lancement.

Ce projet nous paraît intéressant à plusieurs titres :

- c'est une excellente occasion d'établir une collaboration avec le Musée olympique sur un projet culturel;
- c'est une bonne manière d'assurer la promotion de la Ville de Lausanne;
- cela nous offre la possibilité d'accentuer notre soutien au cinéma.

### 3700 Bibliothèque municipale

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3700.301	Traitements	Fr. 3'456'700.–	<b>Fr. 12'800.–</b>
3700.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 209'400.–	<b>Fr. 900.–</b>
3700.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 509'100.–	<b>Fr. 300.–</b>

Dans le *Programme de législature 2006-2011*, figure l'objectif de promouvoir la lecture auprès des jeunes par une amélioration des horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale. Afin de pouvoir adapter au mieux les horaires d'ouverture de Chauderon et de la Bibliothèque Jeunesse, la Municipalité souhaite réaliser une enquête auprès des lecteurs pour connaître leurs besoins. Pour ce faire, l'engagement d'un auxiliaire pour la période de janvier à avril 2007, selon le planning suivant, s'avère indispensable.

- |         |   |
|---------|---|
| Janvier | <ul style="list-style-type: none"> <li>● définition de la méthode, éclaircissement des attentes de la bibliothèque</li> <li>● mise au point de la démarche, méthode, échantillon</li> <li>● préparation du questionnaire et de l'outil de saisie</li> <li>● planification de la récolte des données auprès du public</li> </ul> |
| Février | <ul style="list-style-type: none"> <li>● finalisation des étapes de janvier</li> <li>● information aux cadres du service et au personnel</li> <li>● début de la récolte des données</li> </ul>  |
| Mars    | <ul style="list-style-type: none"> <li>● suite et fin de la récolte des données (environ 3 semaines en tout)</li> <li>● saisie des données récoltées</li> </ul>   |
| Avril   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● analyse des données</li> <li>● rédaction du rapport</li> </ul>   |

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3700.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 37'000.–	<b>Fr. 30'000.–</b>

### **Bibliothèque Jeunesse – Av. d'Echallens 2A – Propriété de Schweiz-Lebensversicherungs- und Rentenanstalt**

Afin d'améliorer les conditions d'utilisation des locaux de la Bibliothèque Jeunesse des lecteurs et des bibliothécaires qui sont régulièrement soumis à des excès de température, l'installation de 10 stores verticaux avec entraînement à moteur par ondes radio s'avère nécessaire.

La régie LIVIT représentant la propriétaire des locaux s'est engagée à assumer tous les frais relatifs à l'entretien des stores pendant huit ans, dès la fin de la garantie du fabricant.

Le coût des travaux est estimé (sur devis d'entreprise) à Fr. 30'000.–, y compris les frais de raccordement électrique.

## 4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		4201 Service des routes et de la mobilité	4300 Service d'urbanisme	4601 Ramassage et tri des déchets	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4700 causervice Lausanne		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		44'700				44'700
	303	Cotisations aux assurances sociales		2'600				2'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions		6'800				6'800
	309	Autres charges de personnel			3'900			3'900
	310	Imprimés et fournitures de bureau			45'000			45'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				22'000		22'000
	314	Entretien des biens immobiliers	720'000				212'000	932'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	23'000					23'000
	318	Autres prestations de tiers	29'000		170'000			199'000
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>772'000</b>	<b>54'100</b>	<b>218'900</b>	<b>22'000</b>	<b>212'000</b>	<b>1'279'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>								

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'500'000.-	Fr. 720'000.-
4201.318	Autres prestations de tiers	Fr. 2'984'000.-	Fr. 29'000.-

**Reconstruction du trottoir nord de l'avenue Jean-Jacques-Mercier : Fr. 749'000.-**

Suite à un échange foncier avec LO Immeubles SA, le tronçon inférieur de l'ouvrage est devenu propriété de la Ville, alors que le tronçon supérieur, situé sur une parcelle privée communale, est à charge du Service du logement et des gérances.

La structure porteuse du trottoir nord a dû être démolie pour des raisons de sécurité. La reconstruction de cet ouvrage permet de repenser et d'adapter les aménagements de surface dans le respect des normes actuellement en vigueur.

Ces travaux urgents, non compris dans les budgets de fonctionnement des services concernés, ont fait l'objet, en 2006, de demandes de crédits supplémentaires. Ces montants représentaient le coût total des travaux et des honoraires à charge du Service des routes et de la mobilité et, pour mémoire, les montants concernant les autres services concernés.

Les travaux ont débuté en novembre 2006 et n'ont été que partiellement réalisés et payés sur l'exercice 2006. Dès lors, une demande de crédits supplémentaires, basée sur des montants révisés et tenant compte des montants déjà payés, est nécessaire.

*Travaux de génie civil (démolition, travaux routiers, garde-corps, signalisation et marquage, etc.)*

Rappel: En 2006, le crédit supplémentaire portait sur Fr. 820'000.–, dont un tiers a été utilisé, le chantier n'ayant débuté qu'en novembre. Ce montant était alors basé sur des devis avec la référence de prix unitaires de soumissions antérieures. L'urgence des travaux et la période d'exécution ont fortement influencé les prix unitaires au vu des soumissions rentrées depuis lors. En outre, l'augmentation demandée comprend également le projet de garde-corps qui a fait l'objet d'un appel d'offres en ce début d'année.

Ainsi, le montant total révisé des travaux à charge du Service des routes et de la mobilité s'élève à Fr. 990'000.–, desquels il convient de déduire les travaux exécutés et payés sur le budget 2006, soit Fr. 270'000.–. La présente demande de crédits supplémentaires porte donc sur la somme de Fr. 720'000.–.

*Etudes préliminaires (honoraires d'ingénieur civil et d'architecte)*

Rappel: En 2006, le crédit supplémentaire demandé portait sur Fr. 40'000.–, représentant les honoraires à charge du Service des routes et de la mobilité. Ce montant doit aujourd'hui être complété pour tenir compte des prestations d'architecte, ainsi que pour un supplément de prestations d'ingénieur pour assurer le suivi du projet.

Le montant total révisé des honoraires s'élève à Fr. 55'000.–, dont il convient de déduire les honoraires payés sur le budget 2006, soit quelque Fr. 26'000.–. Le solde des honoraires restant à payer en 2007, objet de la présente demande de crédits supplémentaires, se monte à Fr. 29'000.–.

*Pour mémoire:*

Service de l'électricité

Eclairage public, reprise du montant 2006, à réaliser en 2007 15'000.–

Service du logement et des gérances

Participation aux honoraires 12'000.–

Démolition et reconstruction du trottoir (tronçon supérieur) 220'000.–

Travaux routier-étanchéité (participation) 30'000.–

Total du montant révisé 262'000.–

A déduire, travaux déjà exécutés et payés sur exercice 2006 – 96'000.–

Nouvelle demande sur exercice 2007 166'000.–

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4201.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 940'000.–	<b>Fr. 23'000.–</b>

Notre service a récemment racheté les containers appartenant au consortium d'entreprises MaBat, actif dans la vallée supérieure du Flon dans le cadre des travaux du m2, pour y installer les cadres de l'unité «Travaux» jusqu'ici logés aux Ateliers et magasins de la Ville.

L'ancienneté des installations et les légers dégâts occasionnés lors de leur déplacement nécessitent quelques travaux de réfection et d'adaptation (réfection de l'isolation, remplacement des revêtements de sol et PVC, branchement de la climatisation, repose de la clôture grillagée de l'enceinte, etc.).

Les achats de marchandises nécessaires (bois, linoléum, isolation, etc.) ont été prélevés sur la rubrique budgétaire 313 « Marchandises» du service. Tous les travaux pouvant être entrepris par notre personnel qualifié (menuisiers, maçons, électricien, etc.) l'ont été afin de minimiser les coûts pour l'administration. Néanmoins, nous avons dû nous résoudre à confier la pose des revêtements de sol et PVC dans les containers-bureaux, ainsi que de la clôture grillagée, à des entreprises



spécialisées. Ces dépenses exceptionnelles ne pouvant être supportées par le budget de fonctionnement usuel, l'octroi d'un crédit supplémentaire est nécessaire.

Nous relevons que ces containers seront également utilisés par la Direction des travaux du chantier de la route de contournement de la Sallaz, permettant ainsi des économies notables sur le poste «Installation de chantier». En outre, il a été convenu avec le Service d'architecture que ces containers seraient intégrés dans le projet final de construction des futures installations de l'unité «Travaux» sur la plateforme intermédiaire du Vallon, ce qui représentera encore de substantielles économies à moyen et à long terme. Dans ce contexte, nous estimons que les investissements consentis sont justifiables en regard de la durée de vie prévisible des installations.

#### **4300 Service d'urbanisme**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4300.301	Traitements	Fr. 4'334'100.–	<b>Fr. 44'700.–</b>
4300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 258'700.–	<b>Fr. 2'600.–</b>
4300.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 684'100.–	<b>Fr. 6'800.–</b>

Devant l'ampleur et la complexité du projet Métamorphose et afin d'assurer un suivi adapté de ce dossier, la Municipalité a souhaité disposer d'un chargé de mission avec la création d'une fonction d'architecte adjoint à la direction. L'architecte-urbaniste nommé au 1<sup>er</sup> janvier 2007 fait partie du bureau d'études du Service d'urbanisme. La charge actuelle et future des missions attribuées au Service d'urbanisme rend impératif le remplacement de ce poste par une augmentation d'effectif dès le 1<sup>er</sup> septembre 2007, après installation dans les locaux du Flon.

Ces décisions récentes ne pouvaient être intégrées lors de l'établissement du budget 2007.

#### **460 Service d'assainissement**

##### *4601 Ramassage et tri des déchets*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4601.309	Autres charges de personnel	Fr. 17'000.–	<b>Fr. 3'900.–</b>

Lors de l'établissement du budget 2007, les frais de formation d'un surveillant de la propreté souhaitant suivre un cycle de formation en «conseils et communication en environnement» auprès du WWF n'avaient pas été prévus. Cette formation, directement liée aux fonctions occupées par ce collaborateur, a été décidée fin novembre 2006, lors de son entretien annuel de collaboration. Il s'agit d'une formation externe en cours d'emploi selon IA RPAC 66.01. Le coût global est de Fr. 7800.–, dont Fr. 3900.– sont à la charge du service.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4601.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 59'000.–	<b>Fr. 45'000.–</b>

Une série de 4 factures relatives à la préparation et l'édition du calendrier de ramassage de 2007 ont été remises au Service d'assainissement après la clôture des comptes de l'année 2006. Elles comprennent les honoraires de l'agence de communication, le coût de fabrication des nouvelles enveloppes de distribution du calendrier et les frais d'imprimerie du calendrier lui-même. Ces dépenses étaient inscrites au budget de l'année 2006, mais seront imputées sur les comptes de l'année 2007.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4601.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'700'000.–	<b>Fr. 170'000.–</b>

Suite à des dysfonctionnements, la Municipalité a déposé en début d'année une plainte pénale à l'encontre de six collaborateurs du centre de ramassage, qui s'est conclue par un non-lieu. Parallèlement, elle a décidé de lancer un audit auprès du personnel, par un bureau spécialisé, de mandater un expert-fiduciaire pour l'évaluation des outils de controlling financier et l'amélioration des tableaux de bord, puis de demander à un expert en management une évaluation du futur organigramme du centre de ramassage (CIL) ainsi qu'un soutien lors de l'engagement des nouveaux cadres. Le coût de ces différents mandats est estimé à ce jour à Fr. 170'000.–.

#### 4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4602.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 7'000.–	<b>Fr. 22'000.–</b>

Dans le cadre de l'élaboration de son plan général d'évacuation des eaux (PGEE), et en complément aux dossiers de projets d'évacuation établis, l'UGR est amené à préparer quotidiennement des documents cartographiques dépassant le format A0.

Le plotter actuel, acheté en 1997 présente d'importants signes de faiblesses et nécessite des travaux d'entretien lourds urgents et indispensables. De plus, sa capacité mémoire et la qualité d'impression fournies sont nettement insuffisantes pour les documents à préparer. Ses réparations sont estimées à environ Fr. 5'000.– et son remplacement, au vu de son âge, est financièrement plus avantageux.

#### 4700 eauservice Lausanne

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4700.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 114'000.–	<b>Fr. 212'000.–</b>

Les dépenses effectuées en 2006 pour l'entretien des immeubles n'ont malheureusement pas été enregistrées dans les comptes 2006, ce qui explique l'écart important, de l'ordre de Fr. 100'000.–, entre les comptes et le budget.

L'enregistrement de ces dépenses doit donc être effectué dans les comptes 2007, raison pour laquelle un crédit supplémentaire est nécessaire.

Le montant de ces entretiens pour 2006 s'élève à Fr. 71'333.–.

De plus, pour l'année 2007, aucun financement n'a été prévu pour les travaux d'entretien du parc immobilier locatif du service. En effet, lors de l'établissement du budget, il était question de présenter un préavis à votre Conseil. Cependant, ce document n'est pas encore prêt.

Le Service du logement et des gérances, qui s'occupe de l'entretien courant de nos bâtiments locatifs, évalue à Fr. 110'000.– le montant nécessaire pour couvrir les frais.

En outre, eauservice doit rapidement intervenir pour corriger la ventilation des cuves du réservoir de Montalègre. En effet, le système ne correspond plus aux normes actuelles de sécurité et représente un point faible du point de vue de la sécurité des personnes, d'une part, et de la qualité de l'eau, d'autre part. Le coût des travaux est devisé à Fr. 30'000.–.

En résumé, le crédit supplémentaire total est de :

Entretien 2006, arrondi à	Fr. 72'000.–
Entretien 2007	Fr. 110'000.–
Ventilation Montalègre	Fr. 30'000.–
Total	Fr. 212'000.–

**5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CH. PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		5'000		5'000
	314 Entretien des biens immobiliers	67'000	310'000		377'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation			17'500	17'500
	318 Autres prestations de tiers		25'000		25'000
	<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION</b>	<b>67'000</b>	<b>340'000</b>	<b>17'500</b>	<b>424'500</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		67'000		3'000	70'000

**500 Secrétariat général****5002 Cultes et temples**

		Budget	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 450'000.-	Fr. 67'000.-

**Eglise de la paroisse de langue allemande de Villamont (PLA)**

Datant de 1906 et réalisés en verre coulé et cives, avec un décor richement peint, les vitraux nécessitent aujourd'hui une réfection complète: la structure en plomb est en effet fortement sollicitée, 80% environ des panneaux sont bombés, le mastic, trop dur, ne remplit plus ses fonctions d'étanchéité, de nombreuses attaches manquent ou sont détachées, plusieurs verres sont cassés et à remplacer, la serrurerie est corrodée.

Il s'agira donc de déposer les panneaux, de rectifier ceux qui sont tordus, de changer les verres brisés ou fendus, puis de les reposer avec des joints souples. Enfin un verre extérieur assurera la protection de l'ouvrage contre des actes de vandalisme et une meilleure isolation phonique et thermique.

Devisés à Fr. 125'000.-, les travaux sont ainsi répartis:

Rectification des panneaux bombés, soudure, remplacements des verres fendus, y c. confection (peinture et cuisson)	Fr. 68'345.50
Pose d'un verre extérieur Goetheglas 5 mm, trempé avec encadrement en plomb dans l'embrasure des fenêtres, création d'un chéneau au bas de chaque baie pour l'évacuation de l'eau de condensation et d'une ouverture pour ventiler l'espace de l'intérieur	Fr. 47'658.70
Echafaudages	Fr. 5'000.00
Divers et imprévus	Fr. 3'995.80
<b>Total (y compris TVA)</b>	<b>Fr. 125'000.00</b>

Le déficit de la PLA est pris en charge, au prorata de leur population, par 34 Communes, et la part lausannoise s'est élevée en 2006 à 47,4%.

Cet investissement a fait l'objet d'un avis préalable détaillé aux Communes partenaires en mai 2006, de manière à leur permettre de l'inscrire à leur budget 2007. La part lausannoise évaluée à Fr. 58'000.– sera prise en charge par le budget existant.

Il reviendra à la Commune de Lausanne d'assurer la conduite et le financement du chantier dans son ensemble, puis de refacturer leur participation (soit environ Fr. 67'000.– TVA incluse) aux autres collectivités.

*Le budget du Secrétariat général ne permet pas de financer l'entier des travaux, d'où cette démarche qui représente de fait une demande d'avance, dès lors que le crédit supplémentaire de Fr. 67'000.– sera entièrement compensé par une recette représentant le remboursement de la part des 33 autres Communes. Cette dernière sera enregistrée sous la rubrique 5002.452 « Participation de communes aux charges ». Ce montant leur sera facturé dès la fin des travaux, c'est-à-dire durant l'exercice en cours.*

## 5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'600'000.–	Fr. 310'000.–

### Collège des Bergières

#### *Piscine – remplacement des portes*

En l'espace de trois mois, trois portes de cette installation sont tombées de façon totalement inattendue. L'examen a démontré que cette chute est due à la faiblesse des gonds, altérés par les vapeurs de chlore. Il faut dire que ces installations datent de 1974. Ces portes pesant environ 120 kg, leur chute pourrait entraîner un accident avec de graves conséquences pour les usagers. Le mauvais état général de l'ensemble des 17 portes de cette installation ainsi que les matériaux dont elles sont composées empêchent de procéder à leur réparation. Il est donc souhaité, pour des raisons de sécurité, de procéder au remplacement de la totalité des portes de cette installation dans les plus brefs délais.

Le coût total de cette opération est évalué à Fr. 35'000.–.

#### *Piscine, luminaires et faux-plafonds*

Suite à des problèmes survenus au niveau des luminaires de la piscine, il a été constaté qu'une partie d'entre eux ne sont plus étanches et que leur remplacement est indispensable pour maintenir le fonctionnement de l'installation. Au cours de l'analyse effectuée à cette occasion, il a été constaté que les supports métalliques du faux-plafond périphérique étaient altérés par les vapeurs de chlore. Au vu des risques d'accident, il est souhaité de pouvoir procéder au changement des luminaires et au renforcement du faux-plafond périphérique.

Le coût de cette opération est devisé à Fr. 10'000.– pour le renforcement du faux-plafond et à Fr. 20'000.– pour le changement des luminaires.

#### *Sécurité incendie*

A la suite d'un exercice d'évacuation incendie, certaines classes n'ont pas entendu l'alarme. Il convient donc de procéder au complément de l'installation existante, sans attendre le budget ordinaire 2008.

Le coût de cette opération est évalué à Fr. 20'000.–.

### **Collège de l'Elysée**

Suite à des actes de vandalisme en mars 2007, il est nécessaire de procéder à la réparation urgente du faux-plafond d'un préau couvert de ce collège. Le montant alloué au budget ordinaire ne permet pas de procéder de façon suivie aux réparations consécutives aux actes de vandalisme.

Le coût de cette opération est évalué à Fr. 25'000.–.

### **Collège de Malley**

A la suite d'un contrôle effectué par «eauservice», l'analyse de l'eau prélevée dans les installations du collège de Malley a révélé que les valeurs en fer dans le bâtiment comprenant la salle de gymnastique, l'appartement du concierge et l'APEMS ainsi que dans la partie sud du bâtiment principal, sont 3 x supérieures aux normes de qualité pour la distribution d'eau potable. Pour remédier à ce problème de rouille, il est nécessaire de pratiquer un traitement intérieur des conduites au moyen de résine époxy à deux composants. Ce travail nécessite la dépose de toutes les robinetteries et doit être effectué en urgence.

Le coût total de l'assainissement de cette installation s'élève à Fr. 100'000.–.

### **Collège de Pierrefleur**

Le collège de Pierrefleur est souillé par de nombreux tags sur une surface totale de 371m<sup>2</sup>. Le service a fait appel à l'unité tags et graffitis du Service des routes et de la mobilité pour procéder au nettoyage de cette école. Il s'est avéré cependant que le véhicule de la brigade ad hoc n'était pas approprié pour accéder aux préaux de ce collège. Le nettoyage des façades incriminées doit donc être confié à une société privée. Au vu de l'état des lieux, nous considérons qu'il est urgent de procéder à son nettoyage cette année.

Ces montants n'avaient pas pu être prévus au budget, puisqu'ils sont normalement pris en charge par le Service des routes et de la mobilité.

Le coût de cette opération est évalué à Fr. 35'000.–.

### **Collège de Provence**

Le collège de Provence a été mis en service en 2002. Très rapidement, le concept d'implantation du bâtiment comprenant une façade vitrée en bordure d'une place de jeux a montré ses limites. Les enfants peuvent en effet venir jouer sans retenue au pied même des vitrages. La situation s'est particulièrement dégradée en 2006, au point qu'aujourd'hui les deux tiers des vitrages donnant sur la place de jeux sont fendus. Les dégâts sont tels qu'il y a risque que les vitrages ne se brisent complètement. Pour éviter des accidents, il est nécessaire de procéder rapidement à leur remplacement par des vitrages trempés et feuilletés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Parallèlement, un projet de réaménagement extérieur est à l'étude en collaboration avec le Service des parcs et promenades en vue de protéger les façades vitrées du bâtiment.

Le coût du remplacement des vitrages est évalué à Fr. 65'000.–.

### **Conclusion**

L'ensemble de ces travaux ne peut être pris en charge par le budget d'entretien courant sans mettre en péril la part des travaux d'entretien prévus qui ne peuvent plus être reportés. Dès lors, c'est un montant de Fr. 310'000.– qui est sollicité en crédit supplémentaire 1<sup>re</sup> série.

		Budget	Crédit suppl.
5800.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 426'000.–	Fr. 5'000.–
5800.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'450'000.–	Fr. 25'000.–

**Gestion des transports scolaires, première phase: mise en place d'un outil de calcul des itinéraires scolaires: Fr. 30'000.–**

La nouvelle répartition des tâches consécutive à la mise en œuvre d'EtaCom a conduit au transfert aux Communes de l'entier des charges relatives aux transports scolaires. En conséquence, le règlement cantonal qui fixait une distance pour le droit à la gratuité des transports publics a été aboli. Toutefois, jusqu'à ce jour et faute de mieux, la plupart des Communes ont continué à appliquer le principe de l'attribution de la gratuité des transports à tout élève domicilié à plus de 2,5 km du lieu de sa scolarisation.

Deux éléments offrent l'opportunité d'élaborer un concept cohérent et innovant de prise en charge des transports scolaires:

- les nouvelles données de la péréquation financière concernent notamment le financement des transports, y compris les transports scolaires, et l'enjeu financier de ce dossier est particulièrement important pour la Commune de Lausanne;
- la réponse à un postulat déposé au Conseil communal demandant la gratuité des transports pour les jeunes de moins de 20 ans nécessite le lancement d'une étude permettant de rassembler les données nécessaires à la mise en place d'une nouvelle politique des transports scolaires, qui concerne plusieurs milliers d'enfants lausannois.

Au vu du nombre de paramètres à déterminer, de la complexité du travail d'évaluation, il est indispensable de disposer d'un outil informatique spécifique sous forme d'un système d'aide à la décision. Cet outil doit permettre d'établir, sur la base des données des distances domicile-école, différentes simulations et d'évaluer les coûts de chacune d'elles.

Dans une deuxième phase, après décision quant aux principes de la future politique des transports scolaires, ce même outil servira de base pour la mise en place des outils et des procédures de gestion pour l'attribution et la distribution des attestations de transports aux usagers.

Le calcul des itinéraires s'effectuera alors sur la base de composants du monde «Open Source». Ces derniers s'intégreront parfaitement avec le guichet cartographique. En outre, une interface web permettra à l'utilisateur final du service des écoles de répondre rapidement aux questions des parents.

**Coût financier**

Le montant des développements nécessaires pour le calcul des itinéraires scolaires et l'intégration au guichet cartographique s'élèvent à Fr. 25'000.–. Quant aux données Tele Atlas, elles sont évaluées à Fr. 5000.– pour un poste de travail.

**590 Service de la petite enfance****5900 Centres de vie infantine communaux**

		Budget	Crédit suppl.
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 818'500.-	<b>Fr. 17'500.-</b>

**Garderie de la Colline: Fr. 9800.-**

La garderie de la Colline, sise au ch. de la Colline 46, est une extension du centre de vie infantine de Montelly. Lors de l'établissement du budget 2007, nous avons tenu compte d'une somme de Fr. 45'000.- pour le loyer annuel (estimée sur la base du préavis N° 2003/60). Or, en septembre 2006, le contrat de bail qui a été finalement signé mentionne un loyer total de Fr. 54'840.- (2 places de parc comprises). La différence équivaut donc à Fr. 9840.- (arrondi à Fr. 9800.-).

**CVE de la Grangette: Fr. 7700.-**

Le 16 juin 2007 se dérouleront quelques animations relatives au 20<sup>e</sup> anniversaire du centre de vie infantine de la Grangette. Une grande tente devrait être commandée afin d'y regrouper les festivités prévues et d'accueillir les invités. Pour la location de ce matériel, son montage et son démontage (y compris lumière), la dépense s'élève à Fr. 7700.-.

*Cette dépense est compensée partiellement par une participation de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) à hauteur de Fr. 3000.- (rubrique 5900.439 «Autres recettes»).*

## 6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		6300 Administration du service	6302 Unités de prestations	6303 Subventions et aides individuelles	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	114'500	394'600		171'800		680'900
	303 Cotisations aux assurances sociales	7'100	24'500		10'700		42'300
	304 Cotisations à la caisse de pensions	18'300	58'400		13'700		90'400
	305 Assurance-accidents	1'000	3'700		2'500		7'200
	310 Imprimés et fournitures de bureau		41'300		10'500		51'800
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	7'000	28'000		28'000		63'000
	314 Entretien des biens immobiliers				7'500	220'000	227'500
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				3'000	12'500	15'500
	316 Loyers et redevances d'utilisation		10'500		77'700		88'200
	317 Déplacements, débours, dédommagements				35'000		35'000
	318 Autres prestations de tiers		23'100		157'100		180'200
	319 Impôts, taxes et frais divers		48'500		7'700		56'200
	365 Subventions à des institutions			216'000			216'000
	390 Imputations internes		29'900				29'900
	<b>TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</b>		<b>147'900</b>	<b>662'500</b>	<b>216'000</b>	<b>525'200</b>	<b>232'500</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>397'500</i>		<i>525'200</i>		<i>922'700</i>



**630 Service social Lausanne – CSR***6300 Administration du service*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6300.301	Traitements	Fr. 977'000.–	<b>Fr. 114'500.–</b> a) 44'500.– b) 70'000.–
6300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 60'100.–	<b>Fr. 7'100.–</b> a) 2'800.– b) 4'300.–
6300.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 153'800.–	<b>Fr. 18'300.–</b> a) 6'800.– b) 11'500.–
6300.305	Assurance accidents	Fr. 9'700.–	<b>Fr. b) 1'000.–</b>
6300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 4'300.–	<b>Fr. 7'000.–</b> a) 3'500.– b) 3'500.–

a) Augmentation de la dotation du plan des postes par l'engagement d'un responsable pédagogique (0,5 EPT) et acquisition du mobilier de base pour une personne (Fr. 3500.– par poste, selon les standards). La procédure d'engagement étant actuellement en cours, la date d'entrée en service n'est pas encore fixée, mais peut être envisagée au mieux pour le 1<sup>er</sup> avril.

b) En date du 15 février 2007, la Municipalité a adopté une note autorisant le Service social Lausanne :

1. à adapter ses effectifs et ses ressources (équipements de bureau) aux besoins croissants de la population en difficulté et aux attentes des Autorités cantonales qui définissent le contenu de sa mission d'organe d'application de l'aide sociale ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour l'accomplir. Les montants relatifs aux traitements des unités info sociale, insertion et action sociale (Fr. 308'200.–) seront subventionnés par l'Etat de Vaud et portés au crédit du compte 6302.451 ;
2. à engager un adjoint administratif avec fonction d'adjoint social. Le montant relatif au traitement (Fr. 86'800.–) sera financé selon la clé de répartition figurant sur la note précitée.

(voir également rubrique 6302 ci-après)

*6302 Unités de prestations*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6302.301	Traitements	Fr. 14'040'700.–	<b>Fr. 394'600.–</b>
6302.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 861'000.–	<b>Fr. 24'500.–</b>
6302.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 2'043'900.–	<b>Fr. 58'400.–</b>
6302.305	Assurance accidents	Fr. 164'000.–	<b>Fr. 3'700.–</b>
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 82'000.–	<b>Fr. 28'000.–</b>

En date du 15 février 2007, la Municipalité a adopté une note autorisant le Service social Lausanne :

1. à adapter ses effectifs et ses ressources (équipements de bureau) aux besoins croissants de la population en difficulté et aux attentes des Autorités cantonales qui définissent le contenu de sa mission d'organe d'application de l'aide sociale ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour l'accomplir.

*Les montants relatifs aux traitements des unités info sociale, insertion et action sociale (Fr. 308'200.–) seront subventionnés par l'Etat de Vaud et portés au crédit du compte 6302.451 ;*

2. à engager un adjoint administratif avec fonction d'adjoint social. Le montant relatif au traitement (Fr. 86'800.–) sera financé selon la clé de répartition figurant sur la note précitée.

(voir également rubrique 6300 ci-avant, lettre b))

		Budget	Crédit suppl.
6302.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 45'000.–	<b>Fr. a) 41'300.–</b>
6302.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 59'400.–	<b>Fr. 10'500.–</b> a) 1'900.– b) 8'600.–
6302.318	Autres prestations de tiers	Fr. 330'000.–	<b>Fr. 23'100.–</b> a) 16'200.– c) 6'000.– d) 900.–

- a) Dans le cadre de la campagne de prévention et sensibilisation à l'endettement conduite par l'Unité d'assainissement financier (UnAFin) et intégralement financée par l'Etat, la confection de 3000 brochures, 3000 flyers et 60 affiches pour un coût de Fr. 41'300.– est nécessaire. Le crédit supplémentaire octroyé en 2006 pour cet objet n'a été que partiellement utilisé et le solde de ces prestations sera facturé en 2007.

La location du Théâtre pour enfants de Lausanne et de la salle du CMS de Vinet pour des séances d'informations destinées aux jeunes familles ascendera à Fr. 1900.–.

De plus, huit représentations animées par le Théâtre «Caméléon» reviendront à Fr. 16'200.–. Deux représentations seront par la suite refacturées aux CSR Ouest et Nord lausannois.

*Ces montants sont entièrement subventionnés par l'Etat de Vaud et portés au crédit du compte 6302.451 «Participation de l'Etat aux charges» (Fr. 59'400.–).*

- b) Location d'un studio à la rue de Genève 85 selon une note adoptée par la Municipalité le 5 avril 2007.
- c) Suite aux problématiques mises en exergue par les séances de perfectionnement de l'équipe de l'UnAFin (Unité d'assainissement financier) effectuées en 2006, le soutien aux collaborateurs de cette unité doit se poursuivre par des séances de «Team Building» occasionnant un surcoût de Fr. 6000.–.
- d) Besoin de supervision de l'équipe de l'Unité info sociale, d'un coût de Fr. 900.–.

		Budget	Crédit suppl.
6302.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 11'800.–	<b>Fr. 48'500.–</b>

**Achats de parts sociales: Fr. 8500.–**

Afin de venir en aide à des familles ayant obtenu un appartement par une coopérative d'habitation et dont les revenus ne permettent pas le remboursement d'un prêt, l'unité logement du SSL doit procéder à l'achat de parts sociales pour un montant de Fr. 8500.–.

**Achats de parts sociales: Fr. 40'000.–**

Afin de venir en aide à des familles ayant obtenu un appartement par une coopérative d'habitations et dont les revenus ne permettent pas le remboursement d'un prêt, l'unité logement du SSL doit procéder à l'achat de parts sociales.

Le montant demandé est le résultat d'une évaluation basée sur les dépenses effectuées depuis le 2<sup>e</sup> semestre 2006 pour le même objet.

Un surcoût de Fr. 40'000. – est prévisible.

		Budget	Crédit suppl.
6302.390	Imputations internes	Fr. 2'038'400.–	Fr. 29'900.–

Location dès juillet 2007 de locaux à la rue de Genève 52 pour le projet pilote «Ri Métiers» au Service social, selon une note adoptée par la Municipalité le 15 février 2007. Le coût de ces nouveaux locaux sera subventionné par l'Etat dès 2008.

*Une recette équivalente de Fr. 29'900.– sera enregistrée sous la rubrique 3302.490.*

### 6303 Subventions et aides individuelles

		Budget	Crédit suppl.
6303.365	Imputations internes	Fr. 11'470'100.–	Fr. 216'000.–

#### Espace d'accueil La Terrasse: Fr. 72'000.–

Dans un communiqué de presse daté du 15 novembre 2006, la Municipalité a annoncé son intention de renouveler l'expérience faite l'hiver dernier et de confier à la Fondation ABS l'ouverture d'un espace d'accueil, La Terrasse, destiné aux marginaux, pour la saison hivernale. Cet espace chauffé permet l'accueil de 15-20 personnes, autorisées à consommer des boissons alcoolisées amenées par leur soin. La Terrasse est ouverte de 13 à 19 h en semaine et de 13 à 18 h les samedis. Pour cet hiver, elle a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> décembre 2006 et il est prévu qu'elle ferme le 31 mars 2007.

Sur la base des résultats positifs de l'hiver passé, il est attendu de cet accueil une amélioration du confort des personnes marginales habituellement rassemblées sur la place de la Riponne et une diminution des tensions et problèmes sur la place de la Riponne et avec le parking en cas de météo défavorable. Le SSL, en collaboration avec la police, assure un suivi du projet et un rapport final sera remis par la Fondation ABS.

Cette année, une convention de subvention a été établie précisant les modalités concrètes et les aspects financiers.

Les coûts mensuels du projet sont un peu plus élevés que lors de la saison passée, en raison des horaires d'ouverture élargis, mais la durée a été réduite à 4 mois et non 5. De plus, les frais d'aménagement payés l'an dernier ont servi à garder le baraquement construit sur La Terrasse.

Le montant mensuel des salaires correspond à un 0,9 EPT et en ajoutant des frais de chauffage et de gestion on admet un montant de Fr. 24'000.– par mois. Pour le mois de décembre 2006, cette somme a été prélevée dans les «casuels».

Le crédit supplémentaire demandé doit couvrir les trois mois de fonctionnement 2007, à raison de Fr. 24'000.– par mois, soit au total une somme de Fr. 72'000.–.

#### Distribus: Fr. 144'000.–

Le Distribus, permanence d'échange de matériel stérile dans un bus, a été testé de mars à décembre 2005, géré par des intervenants du réseau lausannois. Une évaluation du projet a été réalisée par l'IUMSP. Il a ensuite été mis en place dès le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et placé sous la responsabilité de la Fondation ABS. La décision de la Municipalité a été annoncée par un communiqué de presse daté du 25 octobre 2006.

La prestation du Distribus a été définie de la façon suivante: assurer l'accueil et la permanence d'échange de matériel stérile dans le Distribus, cinq soirs par semaine, (17 à 21 h) avec messages de prévention, information et orientation dans le réseau selon les directives du Programme cantonal de prévention des maladies transmissibles.

Sur le plan financier, le Distribus coûte Fr. 16'000.– par mois pour cinq permanences hebdomadaires. Le calcul tient compte du salaire des intervenants présents (1,72 EPT par an), de la gestion du projet par ABS (0,1 EPT par an) et des frais et charges annuelles du véhicule (Fr. 10'000.– par an). La période de novembre 2006 à fin mars 2007 a été financée conjointement par l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne («casuelles» 2006) et par le fonds d'impulsion Infodrog de l'OFSP.

Le crédit supplémentaire demandé porte sur la période d'avril 2007 jusqu'à l'adoption du préavis 2006/66. Une convention de subvention a été signée par le SSL et la Fondation ABS.

Lorsque le préavis sera adopté, le financement du Distribus, pour six permanences par semaine, sera assuré entièrement par la Ville de Lausanne, à raison de Fr. 225'000.– par an.

#### **640 Service du travail et de l'intégration**

##### *6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6404.301	Traitements	Fr. 4'200'100.–	<b>Fr. 171'800.–</b>
6404.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 260'400.–	<b>Fr. 10'700.–</b>
6404.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 601'100.–	<b>Fr. 13'700.–</b>
6404.305	Assurance accidents	Fr. 58'900.–	<b>Fr. 2'500.–</b>
6404.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 69'200.–	<b>Fr. 10'500.–</b>
6404.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 127'900.–	<b>Fr. 28'000.–</b>
6404.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 44'800.–	<b>Fr. 7'500.–</b>
6404.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 15'500.–	<b>Fr. 3'000.–</b>
6404.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 670'700.–	<b>Fr. 77'700.–</b>
6404.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 264'500.–	<b>Fr. 35'000.–</b>
6404.318	Autres prestations de tiers	Fr. 616'200.–	<b>Fr. 157'100.–</b>
6404.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 7'900.–	<b>Fr. 7'700.–</b>

Dans le cadre du développement du programme d'emplois temporaires subventionnés Syni-Lausanne, un nouveau projet a été proposé par le Service du travail et de l'intégration au Secrétariat à l'économie (SECO). Intitulé Syni-Lausanne-Emploi, il vise à permettre à des demandeurs d'emploi de se former au montage pratique et théorique de projets, en collaboration avec les institutions internationales et les organisations non gouvernementales présentes à Genève.

*Engagé à se déterminer sur l'intérêt et partant sur la possibilité de subventionner ce projet, le SECO a donné son accord et confirmé le niveau de subventionnement. Celui-ci s'établit à une couverture complète des coûts budgétisés, en proportion des places mises à disposition des demandeurs d'emploi au cours de l'année 2007. Le montant demandé sera donc entièrement compensé par une recette (Fr. 525'200.–) enregistrée sous la rubrique 6404.450 «Participation de la Confédération aux charges».*

**6600 Service des parcs et promenades**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 700'000.–	<b>Fr. 220'000.–</b>

**Toiture parking de Mon-Repos: Fr. 160'000.–**

Après la demande de crédit supplémentaire de Fr. 900'000.– sur le budget de fonctionnement 2006, tous les travaux de réaménagement du jardin public sur toiture du parking de Mon-Repos n'ont pas pu être achevés. En sa séance du 1<sup>er</sup> février 2007, la Municipalité a adopté une note (annexée) pour l'achèvement des travaux.

La Commune a mandaté un avocat pour faire valoir ses droits face à l'exploitant du parking de Mon-Repos, lequel a procédé à l'élimination du parc public sur le toit de ce parking. Cet avocat et celui de la partie adverse ont mené des pourparlers transactionnels. Les négociations sont en phase finale. Une convention réglant notamment une équitable répartition des coûts de réaménagement du parc public entre les deux parties devrait en principe être bientôt signée.

**Volières du parc Mon-Repos: Fr. 60'000.–**

Remplacement du grillage découpé sur les deux volières du parc Mon-Repos, suite aux actes de vandalisme des 7 et 21 avril 2007; le coût ascende à Fr. 60'000.–.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6600.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 260'000.—	<b>Fr. 12'500.–</b>

Faisant suite au vœu exprimé par la Commission des finances et repris par le Conseil communal, il a été étudié la possibilité d'équiper le nouveau tracteur 40 CV d'un filtre à particules.

Après étude, un filtre à particules, dont le fonctionnement est performant, a été trouvé chez un fournisseur qui couvre la reprise de garantie de la mécanique.

Le montant nécessaire ne peut cependant être financé par le budget actuel.

**7. SERVICES INDUSTRIELS**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S							TOTAL PAR NATURE	
		7000 Secrétariat	7001 Immeubles administratifs	7010 Service comptabilité et finances	7020 Magasin	7023 Garage	7400 Distribution de gaz	7640 Achats et ventes d'électricité et de services		7700 Service du Multimédia
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			216'200					216'200	
	303 Cotisations aux assurances sociales			12'400					12'400	
	304 Cotisations à la caisse de pensions			46'200					46'200	
	305 Assurance-accidents			4'700					4'700	
	309 Autres charges de personnel		8'800						8'800	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				42'000	17'000		400'000	93'000	552'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations							232'000		232'000
	318 Autres prestations de tiers	19'000					90'000			109'000
<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>		<b>19'000</b>	<b>8'800</b>	<b>279'500</b>	<b>42'000</b>	<b>17'000</b>	<b>90'000</b>	<b>632'000</b>	<b>93'000</b>	<b>1'181'300</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>110'000</i>				<i>90'000</i>	<i>200'000</i>	

**700 Service du développement stratégique***7000 Secrétariat*

		Budget	Crédit suppl.
7000.318	Autres prestations de tiers	Fr. 450'000.–	Fr. 19'000.–

**Renouvellement du logiciel de l'éclairage public**

Le Service du développement stratégique doit procéder au renouvellement du logiciel de l'éclairage public.

Le renouvellement de ce logiciel succède, remplace, et complète les outils actuels, principalement l'application Candela. Il permettra la continuité de la gestion de l'inventaire de l'appareillage EP rattaché.

Depuis l'année passée, nous n'avons pas renouvelé le contrat de maintenance de l'ancienne version de ce logiciel, afin de bénéficier de cette somme pour une version qui corresponde complètement à notre mode de fonctionnement.

Cette version permettra de planifier la maintenance mécanique et électrique telle qu'exigée par l'ordonnance fédérale sur les installations électriques.

De cette façon, l'EP peut prévoir l'entretien, au niveau matériel, financier et organisationnel.

Ce programme simplifiera l'établissement des budgets d'exploitation, permettra d'organiser les campagnes de renouvellement des lampes, et simuler les projets d'extension.

Un montant de Fr. 19'000.– est nécessaire pour procéder à la mise à jour complète de ce logiciel.

#### 7001 Immeubles administratifs

		Budget	Crédit suppl.
7001.309	Autres charges de personnel	Fr. 700.–	Fr. 8'800.–

#### **Formation de deux concierges selon l'article 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr) dans le but de pouvoir former des apprentis nettoyeurs en bâtiment**

Dans la foulée du rapport-préavis N° 2006/64 «Création de places d'apprentissage au sein de l'administration communale. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod», les SIL ont décidé de former des apprentis nettoyeurs en bâtiments et agents d'exploitation (une nouvelle formation qui débute en 2007 et correspond à un apprentissage de concierge).

Après contact avec le commissaire professionnel, il est apparu que l'expérience acquise par les concierges des SIL n'était pas un critère suffisant et qu'il était impératif qu'ils obtiennent un CFC.

Deux concierges ont donc accepté de se former selon l'article 32 de l'OFPr. Il s'agit de suivre les cours de la troisième année d'apprentissage de nettoyeur en bâtiment (40 jours) dispensés au Centre d'enseignement professionnel de Morges et à la Maison de la propreté de Crissier.

Un premier apprenti nettoyeur en bâtiment a déjà été retenu et sera engagé dès le mois d'août 2007. A terme, les SIL pourront engager 3 apprentis au total qui seront formés sur les sites de Chauderon, Malley et Pierre-de-Plan, par tournus.

#### 7010 Service de la comptabilité et des finances

		Budget	Crédit suppl.
7010.301	Traitements	Fr. 5'859'000.–	Fr. 216'200.– a) 86'000.– b) 130'200.–
7010.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 356'000.–	Fr. 12'400.– a) 4'000.– b) 8'400.–
7010.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 885'000.–	Fr. 46'200.– a) 16'000.– b) 30'200.–
7010.305	Assurance accidents	Fr. 132'800.–	Fr. 4'700.– a) 2'000.– b) 2'700.–

##### a) Renforcement de l'effectif du Service de la comptabilité et des finances de 2 EPT: Fr. 108'000.–

Le Service de la comptabilité et des finances des Services industriels n'arrive plus à faire face au flot d'appels téléphoniques depuis plusieurs mois. Le bureau Contact clients responsable, entre autres, de la prise des appels téléphoniques de notre clientèle est en déficit de personnel.

Du renfort est donc indispensable. Pour ce faire, le Service de la comptabilité et des finances a demandé et obtenu le 30 novembre 2006 de la Municipalité l'autorisation d'engager 2 EPT supplémentaires (fonction secrétaires) pour renforcer l'effectif de son bureau Contact clients.

Un crédit supplémentaire de Fr. 108'000.– au budget 2007 est donc nécessaire pour l'engagement de ces 2 EPT dès le 1<sup>er</sup> mars 2007.

b) Renforcement de l'effectif du Service de la comptabilité et des finances de 7,2 EPT : Fr. 171'500.–

Le Service de la comptabilité et des finances (COSI) connaît une hausse constante de ses activités. Les causes principales sont notamment l'augmentation du nombre de clients, de leurs interventions (courriers, mails, téléphones, fax, visites) et de leur nomadisme. L'utilisation du progiciel SAP implique également de renseigner un nombre de champs de saisie plus important que par le passé, ce qui améliore la qualité des données, mais provoque un allongement des temps de traitement. Il faut aussi déplorer une dégradation générale en matière d'informations à recevoir (déménagements, emménagements) et de paiements de factures de la part de la clientèle. Pour rester à flot dans l'océan des contacts que lui adressent les clients des SIL et d'eauservice, le COSI a recours à du personnel temporaire et à d'innombrables heures supplémentaires. Il ne peut plus continuer ainsi.

Le COSI a revu tous ses processus. Ils plaquent désormais parfaitement avec le progiciel SAP, et les indicateurs sont en place. Il résulte également de cette analyse que l'encadrement intermédiaire du service doit être renforcé.

Au vu de ces éléments, la Municipalité a accepté que le COSI augmente son effectif de 7,2 EPT (dont six avec un contrat limité à deux ans) et renforce son encadrement intermédiaire dans les plus brefs délais. Ces mesures entraîneront une amélioration du suivi de la clientèle aussi bien en qualité des services fournis qu'en matière financière.

**702 Service du Magesi**7020 Magasin

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
7020.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 30'000.–	Fr. 42'000.–

**Transformation d'un pont roulant dans la halle du Magesi**

Le pont roulant central de 16 T n'est pas adapté pour la manutention des tuyaux longs. Les charges soulevées se trouvent en équilibre précaire et le risque d'accident est latent. La transformation prévue consiste à remplacer le treuil existant par deux treuils, permettant ainsi de soulever les tuyaux avec toute la sécurité requise. Cette transformation améliorera, en plus de la question sécuritaire, l'efficacité lors des opérations de chargement/déchargement des camions (gains de temps) et permettra d'améliorer la capacité de stockage dans la halle du fait que les tuyaux pourront aussi être stockés sur une plus grande hauteur.

7023 Garage

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
7023.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 20'000.–	Fr. 17'000.–

**Remplacement du système de gestion de la colonne à essence BICA du garage des SIL**

L'installation de la colonne à essence du garage des SIL doit avoir environ 20 ans. Le système de lecture de carte (appelé aussi la borne) ainsi que l'appareillage rattaché pour sa gestion est en fin de vie. La société BICA qui représente ce produit ne peut plus garantir les pièces pour réparer ou maintenir cette installation. Son renouvellement permettra d'assurer la continuité en approvisionnement d'essence pour l'ensemble des services de la Ville bénéficiant de cette station de ravitaillement.



**74 Service du gaz et du chauffage à distance****740 Gaz****7400 Distribution de gaz**

		Budget	Crédit suppl.
7400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 275'000.–	Fr. 90'000.–

**Etudes «plans directeurs et tarification»: Fr. 70'000.–**

En 2006, le service avait prévu dans son budget deux études menées par un consultant externe pour la réalisation des plans directeurs et la détermination des budgets d'investissements des réseaux gaz et chauffage à distance, ainsi qu'une nouvelle tarification du gaz. Ces projets font suite aux activités du même consultant dans le domaine du chauffage à distance, pour lequel le nouveau tarif vient d'être validé dans le cadre des réponses aux préavis Béboux et Béboux-Perrin (rapport-préavis N° 2007/08).

En cours d'année, l'association gazière suisse a dirigé un projet afin d'uniformiser le calcul du timbre en vue d'une libéralisation du marché. Ce projet, auquel les SIL ont participé activement, a eu une grande influence sur la détermination de la valeur et des coûts du réseau gaz. Le début des deux études «plans directeurs et tarification» du gaz a été, en partie, repoussé sur l'année 2007. Le budget initialement prévu pour ces études n'a donc pas été entièrement utilisé en 2006.

Pour terminer les études de tarification et des plans directeurs du gaz, le montant total des travaux supplémentaires se monte à Fr. 70'000.–.

**Projet NEMO: Fr. 20'000.–**

En 2006, les SIL sont une des 14 entreprises pilotes dans le projet NEMO concernant le calcul de la rétribution de l'utilisation des réseaux locaux de gaz naturel. Un *benchmarking* (analyse de comparaison) n'était pas réalisable dans le cadre de l'enquête pilote, car ce genre d'analyse comparative exige un plus grand nombre de participants afin d'obtenir une standardisation plus poussée des données. C'est pourquoi les SIL souhaitent prendre part à la suite du projet en participant au *benchmarking* gaz naturel. Cette analyse s'avère nécessaire pour obtenir des chiffres fiables et une certaine crédibilité auprès des autorités (Monsieur Prix, par exemple). Le montant de cette étude se monte à Fr. 20'000.–.

**76 Service de l'électricité****7640 Achats et ventes d'électricité et de services**

		Budget	Crédit suppl.
7640.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 735'000.–	Fr. 400'000.–
7640.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 300'000.–	Fr. 232'000.–

Dans le cadre de la construction du m2, nous avons été approchés par Métro Lausanne-Ouchy SA, afin de leur soumettre une offre pour une alimentation de secours pour le chauffage des voies et de la ventilation.

Ces alimentations de secours sont réalisées par l'adaptation des postes de transformation proches des gares du m2 et la pose de câbles basse tension qui nécessite des fouilles avec pose de tubes.

Ces travaux nous ont été adjugés et seront réalisés cette année.

Ces montants seront compensés par des recettes supplémentaires d'environ Fr. 820'000.– (budget 2008).

**7700** Service du multimédia

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
7700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'100'000.–	<b>Fr. 93'000.–</b>

Dans le cadre du budget 2007, il n'a pas été prévu de montant pour l'achat et la vente de décodeurs numériques pour les clients désireux de bénéficier de l'offre numérique proposée en partenariat avec DigiTV.

La vente de ces décodeurs n'a pas pour but de dégager une marge, mais de permettre aux clients du téléseuveau d'accéder aux programmes numériques gratuits et payants, en particulier à l'offre en langues étrangères et de faire face à la concurrence en matière de télévision. C'est pourquoi nous commercialisons ces appareils au prix coûtant, soit Fr. 195.– TTC (hors frais de livraison).

Nous estimons le nombre de ventes pour l'année 2007 à 500 pièces.

*Recettes supplémentaires de Fr. 90'000.– sous la rubrique 7700.434.*

\* \* \*

**B. AUTORISATIONS D'ACHATS****1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES****150 Service d'organisation et d'informatique**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'235'500.-	<b>Fr. 737'500.-</b>

**Projet de suppression du serveur d'entreprise IBM**

Cette demande est liée à celle présentée simultanément pour le budget de fonctionnement du SOI, pour un montant de Fr. 1'407'500.-.

La mise en œuvre du projet cité sous rubrique nécessite les investissements suivants, en 2007:

- Logiciels techniques et de bases de données	Fr. 507'600.-
- Logiciels applicatifs acquis sur le marché (gestion des amarrages et des citernes)	Fr. 150'000.-
- Serveurs, PC, imprimantes, extensions mémoire	Fr. 79'900.-
<b>Total</b>	<b>Fr. 737'500.-</b>

Les investissements à effectuer en 2008, soit Fr. 280'000.-, seront inscrits aux autorisations d'achats pour l'exercice 2008, au moment de la procédure budgétaire usuelle.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'235'500.-	<b>Fr. 28'800.-</b>

**Matériel informatique non prévu pour l'Opéra de Lausanne**

Par sa décision du 19 août 1999, la Municipalité a autorisé le SOI à contracter avec les organismes subventionnés, en vue de leur facturer ses prestations de service, en rapport avec le niveau des prestations fournies.

Une convention a été conclue en ce sens avec l'Opéra de Lausanne, qui fonctionne à satisfaction réciproque. L'Opéra souhaite maintenant bénéficier d'une infrastructure informatique alignée sur celle dont bénéficient les services de l'Administration communale et donc augmenter le niveau des prestations offertes.

Ces améliorations incluent notamment la mise à niveau du parc micro-informatique de l'Opéra, comme suit:

Mise en conformité de 13 PC existants, selon les standards du SOI	Fr. 2'000.-
Remplacement de 6 écrans 20" hors service	Fr. 5'400.-
Achat de 11 PC standard, avec licences	Fr. 21'400.-
<b>Total</b>	<b>Fr. 28'800.-</b>

Ces demandes n'ont pas pu être annoncées dans le cadre du processus budgétaire, en juin 2006.

Les prestations facturées en 2006 à l'Opéra s'élèvent à Fr. 30'000.-. Le nouveau contrat de prestations, validé provisoirement par l'Opéra, portera cette recette annuelle à Fr. 63'000.-.

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS****240 Corps de police**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 377'900.–	<b>Fr. 56'700.–</b>

La voiture Opel Vectra, immatriculée VD 18855, mise en circulation le 5 septembre 2000 et dont le compteur affiche 192'600 kilomètres, a été mise hors service le 8 novembre 2006. De fait, la boîte à vitesses, hors d'usage, et les suspensions et les freins, défectueux, devaient être remplacés. Or, ces remplacements impliquaient un coût de remise en état de cette voiture de plus de Fr. 8000.–, montant totalement disproportionné par rapport à la valeur résiduelle de celle-ci. C'est pourquoi, les plaques ont été déposées et l'épave a été conservée, aux fins de pouvoir, au besoin, prélever des pièces de rechange pour d'autres véhicules de ce type, faisant partie du parc du Corps de police.

Cela étant, afin que ce dernier puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, sans plus attendre, le véhicule en cause.

En conséquence, un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une nouvelle voiture.

**7. SERVICES INDUSTRIELS****710 Service de la comptabilité et des finances**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
7100.1462.6	Véhicules, machines et matériel	Fr. 121'800.–	<b>Fr. 14'000.–</b>

**Matériel informatique pour le Service du développement stratégique – division informatique**

(7 PC bureautique – type 1, y compris écran 17 pouces)

La mise en production du système intégré SAP a été prévue par étapes. Lors de la première étape, au printemps 2005, pour la formation, les Services industriels avaient dû mettre en place trois salles équipées de PC en prêt (SOI). 180 collaborateurs ont ainsi pu être formés sur ce nouvel outil.

Une des trois salles a été maintenue provisoirement pour la formation continue. Le matériel a ensuite été utilisé par du personnel engagé temporairement pour des opérations de rattrapage ou restitué au SOI.

Courant 2007, deux nouvelles étapes de mise en production sont agendées: le domaine logistique en avril, le domaine finance et la gestion de projet en décembre. Il est également prévu, conjointement à la première de ces deux étapes, de migrer vers une nouvelle version du système SAP.

Afin de répondre aux nouveaux besoins en formation, un programme a été élaboré qui nécessite la mise en place d'une salle de formation permanente durant l'année 2007. D'autre part, cette salle assurera à l'avenir toutes les formations continues liées aux applications métiers et à l'instruction sur les processus ISO des Services industriels. Une demande de prêt a donc été déposée au SOI. Ce dernier, faute de matériel disponible sur la durée, n'a pu répondre favorablement à notre demande.

\* \* \*

**C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF****7. SERVICES INDUSTRIELS****74 Service du gaz et du chauffage à distance**

		Crédit voté	Crédit compl.
7400.501.7276	Construction d'une installation de production de biogaz avec couplage chaleur-force sur le domaine des Saugealles	Fr. 785'000.–	Fr. 88'000.–

Le crédit de Fr. 785'000.– demandé en septembre 2005 au Conseil Communal couvre la réalisation d'une installation de production de biogaz sur le domaine des Saugealles. Toutefois, durant la réalisation du projet d'exécution, certaines modifications du projet sont intervenues, ayant pour conséquences une diminution des contraintes d'exploitation pour le fermier ainsi qu'une augmentation des coûts de l'installation.

Ces modifications sont les suivantes:

- Abaissement du mélangeur-doseur à une profondeur de 1 mètre sous le niveau du sol.
- Abaissement de la cuve d'hygiénisation au niveau du sol.
- Déplacement du séparateur au-dessus de la préfosse existante.

Le montant total de ces travaux sera de Fr. 88'000.– HT.

**76 Service de l'électricité**

		Crédit voté	Crédit compl.
7630.501.7246	Aménagement d'un square à la rue de la Borde	Fr. 90'000.–	Fr. 67'000.–

		Crédit voté	Crédit compl.
7630.501.7245	Réaménagement de la rue de Genève (place de l'Europe – rue de la Vigie) et de la rue de la Vigie (rue de Genève – rue des Côtes-de-Montbenon)	Fr. 140'000.–	Fr. 83'000.–

Suite à la mise en votation en 2002 d'une Loi sur la libéralisation de l'électricité (LME), nous avons dû introduire de nouveaux paramètres, soit les frais de personnel et les intérêts intercalaires, dans nos comptes préavis, ceci afin de déterminer le coût du réseau (calcul du timbre d'acheminement).

Lors du chiffrage de la participation du SEL, pour les deux préavis précités, les frais de personnel ainsi que les intérêts intercalaires n'ont pas été inclus.

Les dépassements de budget du SEL sur ces deux préavis sont dus uniquement aux frais de personnel et aux intérêts intercalaires.

**7700 Service du multimédia**

		<b>Crédit voté</b>	<b>Crédit compl.</b>
7700.501.7272	Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels – Crédits-cadre annuels 2006 – Multimédia	Fr. 1'500'000.–	<b>Fr. 99'000.–</b>

Dans le cadre du budget 2006, il a été décidé d'intégrer les raccordements télécom au préavis des extensions ordinaires, qui comprenait déjà les raccordements au télé-réseau, pour un montant évalué à Fr. 500'000.–, soit un total de Fr. 1'900'000.–. Ce montant a été réduit à Fr. 1'500'000.–, sans tenir compte de l'évolution des demandes de la clientèle. Nous demandons donc l'octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 99'000.–, afin de répondre aux demandes de raccordement des clients qui ont été effectuées en 2006. Les recettes supplémentaires sont composées des finances de raccordement (environ 30%) et des abonnements récurrents et couvrent largement les coûts.

\* \* \*

**CONCLUSION**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/29 de la Municipalité, du 31 mai 2007 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2007, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 746 du préavis)</i>	<u>9'829'600.-</u>	<u>1'194'700.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 783 du préavis)</i>	<u>837'000.-</u>	<u>0.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 786 du préavis)</i>	<u>337'000.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic:  
Daniel Brélaz

Le secrétaire:  
Philippe Meystre

**Incidence sur le budget de 2007**

Déficit prévu au budget de 2007		3'933'200.-
Nouveaux crédits votés	2'788'900.-	
Moins recettes	<u>- 6'500.-</u>	2'782'400.-
Nouveaux crédits demandés		1'499'200.-
Présent crédit	9'829'600.-	
Moins recettes	<u>- 1'194'700.-</u>	<u>8'634'900.-</u>
Déficit total présumé		<u>16'849'700.-</u>



*Rapport*

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M. Stéphane Montangero (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances:** – Je vous rassure, le rapport est assez court.

*(Lit son rapport.)* Durant les séances plénières du premier semestre de l'année, votre Commission a examiné 64 demandes de crédits supplémentaires portant sur un total de Fr. 9'829'600.–. Les demandes concernent une augmentation du budget de fonctionnement pour Fr. 9'829'600.– (compensée par Fr. 1'194'700.– de recettes) et des autorisations d'achat pour Fr. 837'000.– (compensées par Fr. 0.– de recettes). Le Conseil ayant délégué à la Municipalité la compétence d'engager, sans préavis de la Commission des finances, les dépenses de moins de Fr. 50'000.–, c'est finalement sur 35 demandes que la Commission s'est formellement prononcée, toujours positivement et le plus souvent à la quasi-unanimité.

Ce rapport fait donc état des points les plus saillants – on ne va pas passer tous les points en détail – qui sont ressortis lors des débats au sein de la Commission des finances et nous en retiendrons ainsi les éléments suivants:

**3600 Service de la culture**

3600.365 Subvention à des institutions + Fr. 443'000.–

Les Docks: ce fut sans doute, médiatiquement et politiquement, le principal objet de demandes de soutien du présent préavis qui fit débat. Le fait que LausannEnsemble ait publié un communiqué de presse la veille de la séance de Commission du 5 février prévue pour se prononcer sur le sujet, et ainsi selon ses termes «brisé le silence de rigueur au sein de la commission», y a grandement contribué. Malgré la pression sur la Commission, la mise sur la place publique de données qui auraient dû demeurer en son sein, celle-ci, après discussion, demande d'explications et obtention de celles-ci, a finalement accepté le crédit supplémentaire par 10 voix pour, 3 voix contre et 0 abstentions.

**220 Service de la police du commerce**

2201.314 Entretien des biens immobiliers + Fr. 110'000.–

*Centre funéraire de Montoie:* au vu des diverses demandes à répétition concernant l'un ou l'autre des toits du centre, la Commission demande un état des lieux plus complet, de manière à avoir une vue d'ensemble. Il en ressort que, au vu de la construction et de l'état des toits, la solution adoptée, au cas par cas, semble la plus économique. Un dossier a été établi et mis à disposition des membres de la Commission. Au final, la Commission accepte le crédit à l'unanimité.

**De manière générale**

*Achat de véhicules:* la Commission a, à plusieurs reprises, exprimé sa volonté de faire respecter le souhait du Conseil communal de contribuer à un environnement plus sain, à commencer par l'achat de nouveaux véhicules, respectueux de l'environnement. Elle a dû «taper du poing sur la table» pour se faire entendre de la part des services et pour que les variantes chiffrées lui soient proposées directement, sans devoir demander un complément d'information. Au vu des dernières demandes présentées, il semble que, lentement mais sûrement, cet automatisme s'acquière, ce qui nous réjouit.

*Délais et forme des demandes:* la Commission a également dû rappeler quelles sont les règles de base pour les demandes d'octroi de crédits supplémentaires, notamment quant aux délais dans lesquels ils sont à déposer, à savoir dès connaissance de leur nécessité, et le fait que ces demandes doivent être le plus explicites possible. En effet, la Commission a renvoyé quelques copies pour complément, estimant que la demande déposée n'était pas suffisamment claire. Ces cas, rares heureusement, ont eu tendance à augmenter dans un premier temps avant de se résorber. La Commission a pu apprécier la majeure partie des demandes formulées sur une base suffisante, certaines étant citées comme modèles.

**En conclusion:**

La Commission des finances, à l'unanimité, vous invite à accepter ce préavis et le présent rapport.

**Le président:** – J'ouvre la discussion préalable à l'examen de ce préavis.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE):** – Puis-je vous demander comment vous entendez procéder? Pour savoir quand je dois intervenir.

**Le président:** – Je pensais procéder par analogie avec les comptes 2006 que nous venons d'examiner, direction par direction et service par service, que nous votons...

**M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE):** – Et chapitre par chapitre...

**Le président:** – Tout à fait.

**M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE):** – D'accord. Alors le moment venu, j'interviendrai. Merci.

**Le président:** – Je vous donnerai la parole.

Comme je l'ai expliqué, nous commençons par le chapitre 1, Administration générale et finances. Je cite les titres des services concernés. Si la parole n'est pas demandée, je considère que c'est accepté. On peut y aller.

## A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 120 Service du personnel
- 1300 Service des études générales et des relations extérieures
- 1500 Service d'organisation et d'informatique
- 1900 Service financier

Cette direction est considérée comme acceptée.

### 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

- 2101 Service des sports
- 220 Service de la police du commerce
- 2400 Corps de police
- 250 Service de secours et d'incendie

Cette direction est considérée comme acceptée.

### 3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

- 320 Service des forêts, domaines et vignobles
- 330 Service du logement et des gérances
- 3600 Service de la culture

#### *Discussion*

**M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE):** – LausannEnsemble souhaite que la subvention de Fr. 393'000.– pour les Docks ne soit pas discutée ce soir, mais reportée à notre séance de la semaine prochaine. Si cette proposition est agréée, nous présenterons un amendement aux conclusions. LausannEnsemble souhaite en effet que la discussion sur ce crédit supplémentaire ait lieu en même temps que nous traiterons de la motion Hubler et de l'audit destiné à établir les responsabilités du Conseil de fondation dans cette affaire, ainsi que du préavis 2007/28 proposant les mesures d'assainissement à prévoir pour le deuxième semestre. Tous ces objets formant un tout, il nous semble nécessaire, pour la cohérence des débats, de les traiter simultanément. C'est pourquoi je vous propose, au nom de LausannEnsemble, de reporter la discussion sur ce point précis à mardi prochain 3 juillet et d'amender le point A des conclusions du présent préavis en l'amputant provisoirement des Fr. 393'000.– demandés pour les Docks. J'ai préparé un amendement, que je vous remets, Monsieur le Président.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Je note le souhait de LausannEnsemble de reporter la discussion de ce crédit à la semaine prochaine. Je signale toutefois à ce Conseil, et à LausannEnsemble en particulier – je l'avais dit à l'époque – que c'était un crédit de survie, et que l'argent est déjà dépensé.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – En effet, il faut rappeler à la Commission des finances, et donc à l'ensemble du Conseil communal, que dans tous les cas où un crédit supplémen-

taire est décrit comme urgent, l'acceptation de ce crédit vaut autorisation de dépenser pour la Municipalité, au sens de toutes les lois cantonales. Par conséquent, même si ce Conseil refusait ce crédit, cela n'aurait aucune valeur; il le retrouverait simplement aux comptes! Sinon, il faudrait attendre juin pour effectuer toute dépense urgente, même celle proposée en janvier, parce qu'un égout fuit ou une canalisation explose, par exemple. Je vous laisse imaginer la joie des habitants dans un tel cas! On peut juger cette manière déplaisante, mais ce sont les règles de comptabilité que le Canton impose aux Communes.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.):** – Je n'ai rien à ajouter sur l'inutilité de cet amendement. L'argent a été dépensé et nous aurons un débat sur les Docks la semaine prochaine. Sur leur avenir, principalement, et un peu sur leur passé, mais pas sur ce passé-là précisément, puisque les Docks ont survécu pendant six mois. Si nous amendons le préavis aujourd'hui, nous serons obligés de l'amender de nouveau la semaine prochaine, pour des montants importants. Si, pour une dépense durant l'exercice courant, nous ajoutons près de Fr. 400'000.– au préavis prochain, nous dépassons la limite fixée par le Règlement du Conseil communal, dont je ne sais plus à combien elle se monte, mais c'est un pourcentage assez faible de la somme totale. Cela nous obligera à une nouvelle séance de commission, uniquement pour préavis sur cet aspect. Il ne me paraît pas très opportun de réunir dix personnes pour prendre formellement position sur de l'argent déjà dépensé. Je ne peux que vous conseiller de préparer sereinement le débat de la semaine prochaine et de clore les six premiers mois en repoussant cet amendement et en votant tranquillement ce préavis sur les crédits supplémentaires.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – Je ne pensais pas au départ que nous pourrions soutenir cet amendement. M<sup>me</sup> Zamora nous a dit d'abord que cet argent était nécessaire à la survie des Docks, puis tout à l'heure qu'il était dépensé. S'il est dépensé, ça veut dire qu'on l'a utilisé pour les besoins des Docks, n'est-ce pas? Nous pouvons donc très bien attendre une semaine de plus: il n'y a plus de problème par rapport à la survie des Docks, puisque cet argent a été utilisé. Je propose par conséquent que nous attendions une semaine.

Il serait intéressant que nous soyons nantis une bonne fois de tous les coûts effectifs de ce dossier. Il est important que notre Commission, et le Conseil communal, les connaissent vraiment. Je prends encore un exemple, une aberration selon moi: le Conseil communal va devoir se prononcer sur le rapport-préavis. Celui-ci a été élaboré exclusivement par la Municipalité, qui s'est passée du travail de la commission chargée d'établir le diagnostic du malaise des Docks. De nouveau, on pousse encore plus loin la démarche, et je ne suis pas d'accord. Je vous propose de soutenir cet amendement.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – L'amendement de LausannEnsemble vise à donner un semblant de cohérence.

Rappelons qu'il s'agit de crédits supplémentaires. Tous ces montants – il s'agit des comptes 2006 – ont déjà été dépensés. Tous! On pourrait tenir le même raisonnement pour l'ensemble des crédits supplémentaires. En plus, il s'agit pour l'essentiel des salaires et des charges sociales des employés qui ont travaillé aux Docks, de janvier à juin, et jusqu'à aujourd'hui. Cette proposition est totalement inadéquate et le groupe A Gauche Toute! refusera cet amendement.

**M. Claude Bonnard (Les Verts):** – Je ne vois pas en quoi cet amendement pourrait faire avancer le débat de la semaine prochaine. Je doute beaucoup que nous n'ayons pas la capacité intellectuelle, dans ce Conseil, de nous souvenir de ce chiffre jusqu'à la prochaine séance. (*Exclamations.*)

**M. Nicolas Gillard (LE):** – Je comprends le caractère technique des arguments qu'on nous oppose quant à la compétence éventuelle de la Commission. En revanche, je suis très surpris d'entendre la Municipalité nous dire que ça ne sert à rien de reporter le débat, puisque de toute manière la somme a été dépensée et qu'elle fait partie des comptes. Je me demande, en conséquence, pourquoi nous en discutons ce soir. Il n'y a absolument aucune contradiction à dire: unissons le problème, discutons-en, même s'il ne s'agit pas de prendre une décision formelle, dans un cadre cohérent, avec toutes les dépenses faites ou projetées pour les Docks. Il s'agissait simplement d'amener la discussion dans le cadre du préavis dont nous traiterons la semaine prochaine.

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – Après une rapide discussion avec M. Fabrice Ghelfi et pour reprendre son argument, je vous invite à lire l'article 74 al. 3 de notre Règlement, qui dit que «les amendements à un préavis municipal qui comporteraient une dépense supplémentaire ou la majoration de plus 10% d'un poste proposé ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la commission compétente se soient prononcés à leur sujet». Qu'est-ce que cela signifie concrètement? Pour répondre notamment à M. Claude-Alain Voiblet, cela veut dire que nous ne pourrions pas le voter la semaine prochaine. Nous avons ajouté une séance pour discuter spécifiquement des Docks et un amendement serait déposé que nous ne pourrions pas traiter parce qu'il dépasse largement les 10% de l'article 64 al. 3. C'est pourquoi nous vous proposons de ne pas accepter l'amendement qui vous est soumis aujourd'hui. Si ce débat n'est pas clos la semaine prochaine, il sera repoussé après les vacances scolaires, au mois d'août ou de septembre. Et là, il ne s'agira plus seulement du bon plaisir de quelques conseillers communaux, mais ce sont les Docks qui se verraient dans l'obligation de fermer et peut-être sera-t-il nécessaire d'ouvrir une nouvelle structure. Dans l'état actuel des choses, ce serait en contradiction avec le rapport de la Commission que vous avez lu et qui a été adopté, rappelons-le, à l'unanimité. Je vous remercie de ne pas soutenir cet amendement.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – On n'en a jamais fini avec les Docks, apparemment. Jusqu'à maintenant, je crois avoir donné toutes les informations au fur et à mesure, nous avons fait ce qu'il fallait pour arriver à un vote sur le sujet avant les vacances d'été. Vous aurez une séance complète la semaine prochaine pour donner votre avis. Vous vous êtes déjà exprimés, vous vous exprimerez encore, vous continuerez à le faire après les vacances, puisque apparemment certains annoncent déjà des motions, des postulats, tout ce que vous voudrez... Donc faites comme vous voulez.

Il y a une chose que je ne peux pas laisser passer, Monsieur Voiblet. Je ne peux pas vous laisser dire que nous nous sommes passés de l'avis de la Commission pour rédiger le préavis... Eh bien, intervenez. Je répondrai aussi à ce que vous voulez dire maintenant. Comme ça, il n'y aura qu'une réponse... Vous dites que nous nous sommes passés de l'avis de la Commission pour rédiger un préavis. Mais depuis quand un préavis est-il rédigé en collaboration par une commission et la Municipalité? Nous vous avons... Non, Madame Longchamp, pas «A quoi on sert?»! Vous servez à quelque chose! Un préavis a été rédigé par la Municipalité, que je vous ai annoncé.

S'il y a un domaine où vous avez eu tous les chiffres, jusqu'à l'écœurement, c'est bien celui des Docks. Vous en aurez encore, vous aurez un crédit supplémentaire pour le travail de la révision, et pour celui de l'avocat qui a traité le départ du directeur. Je vous ai annoncé, étape après étape, tous les chiffres, il suffira de faire les additions à la fin. Donc ne dites pas qu'il faut maintenant avoir tous les chiffres, comme si vous ne les connaissiez pas! Nous avons vraiment travaillé le mieux possible. Vous pourrez revenir sur le passé tant que vous voulez, mais ne soyez pas surpris que je dise maintenant que les Fr. 393'000.– sont dépensés. Je l'ai dit lorsque le crédit supplémentaire a été soumis à la Commission des finances. Nous avons expliqué à quoi il était destiné, nous avons dit que c'était l'indemnité de départ du directeur, qu'il fallait payer les créanciers de manière urgente pour régler un certain nombre de dettes en attendant le préavis de juin. Le troisième montant, c'étaient les salaires des collaborateurs jusqu'au 30 juin. C'est normal que ce crédit ait déjà été dépensé, puisqu'il concernait des événements passés. C'est bien pour ça que nous avons demandé un crédit d'urgence, avec une procédure particulière.

Vraiment, je ne comprends pas. Je comprends que vous vouliez vous exprimer, dire votre mécontentement, votre agacement, dire que c'est scandaleux... Vous direz tout ce que vous aurez à dire! Mais honnêtement, à quoi sert-t-il de faire un nouveau psychodrame ce soir, en sachant qu'on ne pourra pas voter la prochaine fois si vous dépassez de plus de 10% le crédit par l'ajout de celui-ci, alors que toute la séance sera consacrée aux Docks? Chacun pourra s'exprimer, se défouler, nous jeter des tomates, tout ce que vous voulez! Mais aujourd'hui, il faut être le plus

raisonnable possible. Ce crédit, vous savez qu'il a été dépensé, laissez-le passer, puis venez dire tout ce que vous avez à dire la prochaine fois, comme c'est prévu. Ça nous a demandé beaucoup d'énergie à tous...

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – En effet, les Docks, ce n'est pas le débat de ce soir. Nous sommes dans les finances. Une remarque seulement, Madame la Municipale. Pour moi, une chose est claire. Une commission d'enquête a été instituée par ce Conseil communal. Elle n'avait pas terminé son travail, il n'y avait pas encore même un embryon de rapport et la Municipalité élaborait un préavis dans lequel elle mentionne qu'elle va inscrire à l'avenir une dépense pérenne de Fr. 680'000.–, au titre de subvention pour les Docks. C'est cela, Madame la Municipale, que je dénonce.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Au moment où la commission d'enquête a été nommée, vous saviez quelle serait la portée de son mandat et quelle était la condition de survie des Docks. Celle-ci était assurée jusqu'à fin juin par ce crédit. Et si aucun crédit supplémentaire n'était voté, la commission traitant du préavis a eu un débat sur ce sujet, cela signifiait leur fermeture immédiate. Il a donc été très clairement dit lors des débats du premier trimestre qu'un crédit supplémentaire assurant la suite de l'année serait fourni suffisamment tôt à votre Conseil pour qu'il puisse trancher en temps utile, soit négativement, avec la fermeture, soit positivement, avec le maintien. Evidemment, même avec la Municipalité la plus rapide du monde, lire le préavis, le décortiquer, rédiger un texte, le rapport de la commission n'avait aucune chance de sortir avant le 15 juillet ni d'être traité par votre Conseil avant octobre. Cela vous a été clairement dit. Il ne faut pas nous prendre pour des idiots du village avec le genre de raisonnement de M. Voiblet.

**M. Marc-Olivier Buffat (LE):** – Si on veut faire du jurisme, je veux bien. Mais j'attire votre attention sur le fait que l'amendement sera accepté ou refusé. S'il est refusé, il reste encore la possibilité de demander le renvoi de la délibération, conformément à l'article 76 du Règlement. Je voulais simplement attirer votre attention sur cet élément.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Demandez le renvoi de la délibération, si c'est ce que vous voulez! Si c'est du cirque que vous voulez faire, faites-le! C'est vrai, c'est possible. Vous demanderez le renvoi, ce sera reporté à la semaine prochaine, et voilà. Je ne sais pas ce qu'il en sera pour les autres crédits supplémentaires. Est-ce que ce sera légal, pas légal, à la limite? Ça n'a pas beaucoup d'importance, en effet. Ça ne va pas m'empêcher de dormir, si vous renvoyez tout ça à la prochaine fois. Simplement, je ne veux pas qu'on dise des choses fausses. Monsieur Voiblet, excusez-moi, c'est scandaleux, ce que vous dites! Nous accuser d'avoir élaboré le préavis sans avoir l'avis de la commission, alors que la commission, dès le début, m'a demandé à quelle date serait prêt le préavis pour pouvoir me convoquer devant la commission, afin d'en discuter...

Mais parfaitement, Monsieur Voiblet! Et je peux vous ressortir le procès-verbal! J'ai été convoquée lors de la première ou de la deuxième séance de la commission, je ne sais plus laquelle, lorsque vous avez refusé d'être président. J'ai été convoquée le 4 juin, à la dernière séance de commission – vous m'avez exclue de toutes les autres pour être plus libres d'entendre les gens – exclusivement pour traiter du préavis. Et vous m'avez demandé s'il serait prêt à ce moment-là. Il ne faut pas vous moquer de moi à ce point!

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Monsieur Buffat, la démarche que vous proposez a pour conséquence un retard d'une semaine pour l'ensemble des crédits supplémentaires. Si vous ne supportez pas l'idée de traiter l'ensemble de ces crédits ce soir, elle est nettement préférable à celle qui consiste à séparer le crédit des Docks des autres crédits supplémentaires. A ce moment-là, le préavis sera traité pour lui-même. Nous sommes en train de gagner du temps de toutes les manières possibles, mais ce que vous proposez est nettement plus acceptable, du point de vue de la logique comptable, que ce qu'a proposé M<sup>me</sup> Grin.

**Le président:** – C'est de cette façon que le Bureau le comprend. C'est recevable sous forme d'une motion d'ordre, qui vise à reporter d'une semaine et non pas...

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – ... la discussion...

**Le président:** – Oui, l'objet entier, et plus difficilement sous forme d'un amendement qui dépassait les 10% de la somme et obligeait à refaire un préavis, renvoyant le vote sinon aux calendes grecques du moins à cet automne. Est-ce ainsi que la salle le comprend, tout comme le Bureau? Il faut maintenant que LausannEnsemble confirme cette façon de voir, sous forme d'une motion d'ordre demandant le renvoi à la semaine prochaine, ou sous forme d'un amendement.

**M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE):** – Je retiens, de tout ce qui a été dit, que l'amendement présenté par LausannEnsemble n'est pas recevable. Donc je le retire. Faisons le débat comme il a été posé, avec peut-être une motion d'ordre.

**Le président:** – J'ouvre la discussion sur la motion d'ordre visant à interrompre ici l'étude de ce préavis et à la reporter à la semaine prochaine. (*Rumeurs.*) On demande le renvoi du vote, mais nous n'avons pas encore discuté de la suite du préavis.

**M. Grégoire Junod (Soc.):** – La dernière fois que nous avons été confrontés à cette situation, vous avez insisté, à mon avis à juste titre, et conformément au Règlement, pour que la discussion sur le préavis soit menée séance tenante et qu'il y ait une demande de report du vote – qui n'est pas une motion d'ordre, mais simplement une demande de report – avant le vote des conclusions. Cela nécessite, à mon avis, que nous poursuivions l'examen du préavis dans son entier, puis que LausannEnsemble fasse, avant les

conclusions, si elle le souhaite, une demande de report du vote, conformément au Règlement.

**Le président:** – Votre proposition vise à ce que nous continuions l'examen de ce préavis en reportant le vote à la semaine prochaine. Avec un addenda à l'ordre du jour, parce qu'il n'a pas été dit que nous aurions cette demande de crédit supplémentaire la prochaine séance. Juste?

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Je sou mets une interprétation au Conseil, parce qu'il y a confusion. L'article 75 parle de motion d'ordre, l'article 76 de renvoi. Soit le groupe LausannEnsemble veut renvoyer, et alors il faut que ce soit dit. Sinon, je propose une motion d'ordre, au sens de l'article 75, pour passer au vote. La motion d'ordre a cette fonction: si elle est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote. Ma motion d'ordre est qu'on vote le préavis et ses conclusions tels qu'ils figurent et tels qu'ils sont à l'ordre du jour de cette séance du Conseil.

**Le président:** – Pour reporter le vote, il faudrait que nous eussions déjà discuté l'ensemble du préavis, ce qui est loin d'être le cas. Quel juriste nous tirera de ce mauvais pas? (*Rumeurs.*) Je crois que nous devons discuter la proposition Junod et ensuite nous la passerons au vote. Finalement, soit la motion d'ordre sera acceptée, et nous interrompons, soit la motion d'ordre sera refusée, et nous continuerons l'étude du préavis.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Il faut sortir d'une manière ou d'une autre de cette impasse. Maître Buffat peut-il me dire si son groupe entend demander le report du vote à la semaine prochaine? Si c'est non, il n'y a pas besoin de la motion d'ordre de M. Dolivo, puisqu'il n'y a manifestement pas menace sur le vote. Et nous gagnons du temps. Si c'est non, parce que LausannEnsemble pense qu'on peut voter ce soir, il n'y a rien, et on continue!

**M. Marc-Olivier Buffat (LE):** – Mon intervention était très claire. J'ai attiré l'attention du Conseil sur la possibilité, qui existe, de demander le renvoi. En l'état, je ne l'ai pas demandé, mais cette faculté existe encore à l'issue des délibérations que nous allons, j'imagine, poursuivre.

**Le président:** – Nous continuons l'examen du préavis et nous verrons à la fin.

Nous laissons de côté, pour l'instant et provisoirement, le Service de la culture, et nous abordons le 3700, Bibliothèque...

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – (*En arrière-plan.*) Il n'y a plus d'intervention...

**Le président:** – Non, il n'y a plus d'intervention. Nous passons au 3700, Bibliothèque municipale.

#### 3700 Bibliothèque municipale

#### 4. TRAVAUX

- 4201 Service des routes et de la mobilité
- 4300 Service d'urbanisme
- 460 Service d'assainissement
- 4700 eauservice Lausanne

#### 5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

- 500 Secrétariat général
- 5800 Ecoles primaires et secondaires
- 590 Service de la petite enfance

#### 6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

- 630 Service social Lausanne – CSR
- 640 Service du travail et de l'intégration
- 6600 Service des parcs et promenades

#### 7. SERVICES INDUSTRIELS

- 700 Service du développement stratégique
- 7010 Service de la comptabilité et des finances
- 702 Service du Magesi
- 74 Service du gaz et du chauffage à distance
- 76 Service de l'électricité
- 7700 Service du multimédia

#### B. AUTORISATIONS D'ACHATS

##### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 150 Service d'organisation et d'informatique

##### 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

- 240 Corps de police

##### 7. SERVICES INDUSTRIELS

- 710 Service de la comptabilité et des finances

#### C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

##### 7. SERVICES INDUSTRIELS

- 74 Service du gaz et du chauffage à distance
- 76 Service de l'électricité
- 7700 Service du multimédia

J'ouvre une discussion générale sur l'ensemble de ce préavis. Il faudra bien que nous nous déterminions sur la suite des opérations.

*Discussion*

**M. Tristan Gratier (LE):** – Au terme de la discussion, nous demandons formellement le renvoi du vote.

**Le président** : – J'ouvre la discussion relative à cette proposition de renvoi du vote faite par LausannEnsemble. La parole n'est pas demandée. Est-ce que dix personnes souhaitent le renvoi du vote? Ce nombre étant largement atteint, il en sera fait ainsi. Le vote est donc renvoyé à la prochaine séance. Cet objet n'est ni traité ni liquidé, mais je remercie quand même son rapporteur.

---

**Le président** : – Nous continuons l'étude des points sur lesquels la Municipalité avait demandé l'urgence et qui sont traités à la vitesse V. Le point 13, préavis N° 2007/6, « Vente de 1030 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 3037 située au chemin des Mayoresses à M<sup>me</sup> Françoise Guenin Zoutopoulos et à M. Dionissios Zoutopoulos ». J'appelle le rapporteur, M. Nicolas Gillard. Mais auparavant, nous avons le résultat de l'élection du premier vice-président.

---

#### **Résultats de l'élection du premier vice-président du Conseil communal pour l'année 2007-2008**

**Le président** : – Bulletins rentrés: 86. Bulletins blancs: 3. Bulletins nuls: 0. Bulletins valables: 83. Majorité absolue: 42. Est élu avec 77 suffrages: M. Claude Bonnard.

*(Applaudissements.)*

Nous en arrivons à la vente de la parcelle.

---

**Vente de 1030 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 3037  
située au chemin des Mayoresses  
à M<sup>me</sup> Françoise GUENIN ZOUTOPOULOS  
et à M. Dionissios ZOUTOPOULOS**

Préavis N° 2007/6

Lausanne, le 8 février 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'autorisation de vendre 1030 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 3037 située au chemin des Mayoresses, au prix de Fr. 500.– le mètre carré, à M<sup>me</sup> Françoise Guenin Zoutopoulos et à M. Dionissios Zoutopoulos.

**2. La parcelle N° 3037**

La parcelle N° 3037, d'une surface de 3277 m<sup>2</sup>, a été acquise par la Commune de Lausanne en 1968 au prix de Fr. 70.– le mètre carré. Cet achat devait permettre la réalisation future de l'artère projetée devant relier l'avenue Victor-Ruffly à la route d'Oron, projet abandonné.

Sur le plan réglementaire, la parcelle N° 3037 est située en zone mixte de faible densité et comprise dans les nouvelles limites de construction définies par le PGA. Il est rappelé que la zone mixte de faible densité est destinée principalement à l'habitation et, de manière subsidiaire, aux bureaux, aux constructions et installations publiques ainsi qu'aux équipements destinés à l'enseignement, à la santé et à la culture. Quant à l'indice d'utilisation du sol, il est limité à 0,50.

Comme relevé ci-dessus, la parcelle N° 3037 est en bonne partie comprise dans les nouvelles limites de constructions du PGA; elle est de surcroît fonds dominant et servant d'une servitude de passage à pied, pour tous véhicules et canalisations, ce qui rend ses possibilités de construire fort réduites, soit un bâtiment de deux niveaux (rez y compris) et combles, d'une surface au sol de 193 m<sup>2</sup>. Cela précisé, la typologie de la partie constructible de la parcelle, toute en longueur et étroite, ne rend pas une implantation facile.

**3. Requête de M<sup>me</sup> Françoise Guenin Zoutopoulos  
et de M. Dionissios Zoutopoulos**

M<sup>me</sup> Françoise Guenin Zoutopoulos et M. Dionissios Zoutopoulos sont propriétaires de la parcelle N° 3775 colloquée en zone mixte de faible densité; ce terrain comporte une maison vétuste, difficile à chauffer, que les propriétaires souhaitent démolir et reconstruire en utilisant les possibilités données par la réglementation, soit quatre villas locatives de trois appartements chacune, accolées, avec une desserte commune.

Par ailleurs, M<sup>me</sup> Guenin Zoutopoulos et M. Zoutopoulos sont au bénéfice d'une autorisation à bien-plaire, à titre gratuit, sur la partie de la parcelle N° 3037 située au sud de la parcelle N° 3775, entre cette dernière et le chemin des Mayoresses.

Les propriétaires de la parcelle N° 3775 ont alors approché la Commune pour lui demander si elle était disposée à leur vendre la portion de la parcelle N° 3037 mentionnée en vert sur le plan joint au présent préavis, d'une surface de 1030 m<sup>2</sup> environ. Par l'acquisition de ce bien-fonds, M<sup>me</sup> Guenin Zoutopoulos et M. Zoutopoulos souhaitent réaliser quatre villas de trois appartements divisées en deux bâtiments de deux unités accolées.

La Municipalité est entrée en matière et la Commission immobilière a fixé le prix de transfert à Fr. 500.– le mètre carré.

#### **4. Prix de vente de 1030 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 3037**

Pour déterminer le prix de vente de la surface ci-dessus, il a été pris en compte les possibilités de construire sur la parcelle communale. Nous rappelons à ce sujet que le coefficient d'utilisation du sol est le même pour les parcelles N°s 3037 et 3775 (0,5).

Sur la base de simulations établies par le Service d'urbanisme et qui tiennent compte des possibilités maximales de construire en application du PGA, la Commission immobilière a déterminé un prix de terrain de l'ordre de Fr. 515'000.–, soit une valeur au mètre carré de Fr. 500.–.

Il est rappelé que la parcelle N° 3037 a été acquise par la Commune le 30 juillet 1968 au prix de Fr. 70.– le mètre carré.

#### **5. Motifs de vendre 1030 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 3037**

La vente de ces 1030 m<sup>2</sup> environ est un exemple de cas dans lequel la Commune peut accepter de vendre une parcelle dont elle est propriétaire, dès lors qu'elle ne peut pas, ou très difficilement, la mettre en valeur. En outre, le projet des acquéreurs permet de densifier la zone et d'amener ou de maintenir des contribuables, ce qui n'est pas négligeable. Ces critères qui définissent les cas où une vente se justifie seront précisés dans le futur préavis sur la politique immobilière de la Ville.

Dès lors, la Municipalité est d'avis qu'il y a lieu de saisir l'occasion présente et de répondre favorablement à la demande des propriétaires de la parcelle N° 3775.

#### **6. Conclusions**

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/06 de la Municipalité, du 8 février 2007 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de vendre à M<sup>me</sup> Françoise GUENIN ZOUTOPOULOS et à M. Dionissios ZOUTOPOULOS 1030 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 3037 sise au chemin des Mayoresses, au prix de Fr. 500.– le mètre carré ;
2. de porter un montant égal au prix de la vente en augmentation du crédit accordé pour la législature par le Conseil communal, en vue des acquisitions et des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre



*Rapport*

Membres de la commission: M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Eddy Ansermet (LE), M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.), M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts), M. Jean-Michel Dolivo (AGT), M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE), M. Blaise Michel Pitton (Soc.), M. Francisco Ruiz (Soc.).

Municipalité: M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Rapport photocopié de M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur:** – La commission s’est réunie le 27 avril 2007 à 8 h 00 à la salle de conférence CLP à Chauderon. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Stéphanie Apothéloz, Sylvianne Bergmann et Françoise Longchamp, ainsi que de MM. Eddy Ansermet, Raphaël Abbet, Jean-Michel Dolivo, Blaise Michel Pitton, Francisco Ruiz Vazquez et Nicolas Gillard (rapporteur).

La Municipalité et son Administration étaient représentées par M<sup>me</sup> Sylvia Zamora, directrice la Culture, du Logement et du Patrimoine, M. Philippe Equey, délégué à la Commission immobilière et M<sup>me</sup> Sonia Carbonell, secrétaire de la Commission immobilière, qui a pris les notes de séance.

Dans son exposé introductif, la directrice a indiqué à la commission les raisons pour lesquelles la Municipalité était d’avis qu’il fallait vendre la parcelle susmentionnée, contrairement à la règle qu’elle s’est fixée de ne pas se défaire de ses biens immobiliers: la configuration de la parcelle empêche pratiquement toute exploitation pour une densification dans le quartier où elle se trouve. Quant aux époux Zoutopoulos, ils n’ont absolument aucune intention de vendre leur propre parcelle. En cédant le terrain concerné aux Zoutopoulos qui souhaitent y construire trois villas, la Municipalité favorise la densification en faisant un sacrifice de peu d’importance. Elle n’aurait de toute manière pas pu exploiter son terrain pour cette même densification, et fait du même coup une affaire puisque le prix fixé est intéressant.

*Discussion générale*

Dans la discussion générale, le principe même de la vente par la Municipalité d’un bien-fonds est âprement discuté, un des commissaires annonçant qu’il s’opposera par principe à cette cession. D’autres commissaires expriment leur réticence de principe à la cession de biens immobiliers par la Ville de Lausanne, mais, après les explications de la Municipalité, constatent que l’objet de ce préavis constitue une exception à laquelle il convient de souscrire pour des questions d’opportunité. L’idée est lancée par un commissaire de transformer cette vente en la concession d’un droit de superficie sur la parcelle concernée. M. Equey expose qu’il n’est pas possible de construire sur deux biens-fonds de nature distincte une villa ayant un bout sur un morceau en droit de superficie et l’autre sur un morceau en pleine propriété.

*Discussion de points spécifiques du préavis et amendement*

Sur question d’un commissaire au chapitre 2, M. Equey précise que les jardins familiaux situés sur la parcelle N° 3037 se trouvent en fait sur un tracé routier, à titre précaire, c’est-à-dire qu’ils ne font pas l’objet d’un bail ad hoc, mais qu’ils sont considérés comme des jardins dits «libres». Sur question d’une commissaire, M. Equey précise également que le prix de Fr. 500.– le m<sup>2</sup> retenu résulte d’une simulation après étude.

Au chapitre 5, un commissaire estime que la Municipalité ne peut se défaire d’une parcelle pour favoriser un projet privé comme celui-ci que si elle exige en contrepartie le respect des normes Minergie. Il lui est répondu que l’entrée en vigueur, au premier janvier de cette année, de la Loi cantonale sur l’énergie, impose aujourd’hui pratiquement à toute nouvelle construction des normes et exigences en matières d’énergie quasiment aussi fortes que celles ressortant de la norme Minergie. La directrice s’interroge par ailleurs sur la manière dont cette exigence pourrait être posée, soit dans le cadre du contrat de vente, soit ultérieurement. L’amendement suivant est cependant déposé à la conclusion 1:

*«De vendre à M<sup>me</sup> François Guenin Zoutopoulos et à M. Dionissios Zoutopoulos, 1030 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 3037, sise au chemin des Mayoresses, au prix de Fr. 500.–/m<sup>2</sup> à la condition que les bâtiments à construire respectent des normes Minergie.»*

Au vote, l’amendement à la conclusion 1 est refusé par 5 voix contre, 1 voix pour et 3 abstentions.

Il est passé au vote des conclusions:

La conclusion N° 1 est acceptée par 5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

La conclusion N° 2 est acceptée par 8 voix pour et 1 abstention.

A l’issue de ces débats, la commission vous recommande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d’accepter le préavis N° 2007/6.

**Le président:** – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque remarque à faire?

**M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur:** – Aucune, Monsieur le Président.

**Le président:** – J’ouvre la discussion.

*Discussion*

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Le groupe A Gauche Toute! s’oppose aux conclusions de ce préavis dans la

mesure où il est opposé à la vente de terrains appartenant à la Ville de Lausanne. C'est une question de principe: il s'agit de soustraire au maximum à la spéculation foncière le terrain sur lequel la Ville a la propriété et peut donc décider de son affectation. La parcelle N° 3037 proposée à la vente occupe 1030 m<sup>2</sup>, elle serait vendue à des particuliers pour la réalisation de quatre villas de trois appartements, groupées en deux bâtiments de deux unités accolées. Il ne s'agit nullement d'un intérêt public, mais de rentabiliser du terrain par cette vente. On nous annonce que le projet des acquéreurs permet de densifier la zone et d'amener ou de maintenir des contribuables, ce qui n'est pas négligeable. Une fois le terrain vendu, les acquéreurs pourront en faire ce qu'ils voudront par la suite et il n'est nullement dit qu'ils fassent venir ou amènent des contribuables aisés. Ils sont propriétaires et vous savez bien qu'au moment où un acquéreur ou un propriétaire privé possède un terrain, il peut le revendre et faire ce qu'il entend. C'est pour cette raison fondamentale que le groupe A Gauche Toute! s'est, en commission, opposé à cette vente.

Deuxièmement, et nous aimerions le souligner, dans le cadre des projets urbanistiques de la Municipalité, la parcelle en question jouxte des jardins familiaux. Ce serait l'occasion rêvée pour augmenter la surface disponible de ceux situés dans cette partie de la ville, dès lors qu'on envisage, vous le savez tous et toutes, de supprimer ou en tout cas de réduire l'espace des jardins familiaux à Vidy, suite au projet Métamorphose. Il y aurait donc là une possibilité concrète de donner ce terrain aux jardins familiaux, puisque la location est tout à fait symbolique pour eux. Nous pourrions avoir ce type de développement sur ce terrain, puisqu'il jouxte déjà de tels jardins.

Le groupe A Gauche Toute! vous appelle à refuser cette vente de terrain, donc le point 1 des conclusions. Nous considérons que c'est un bradage du bien public qui est proposé là, même s'il est modeste. Le grignotage est là, et de grignotage en grignotage, l'exception devient la règle. Evidemment, nous le contestons sur le fond: la Ville doit garder son patrimoine immobilier et ses terrains. Il en va de la possibilité d'agir sur le territoire de la ville de Lausanne et d'agir au nom du service public et du bien de la majorité de la population.

**M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts):** – Ce préavis a également suscité des discussions longues et approfondies dans le groupe des Verts. En effet, nous sommes toujours méfiants et sceptiques à l'égard de la vente de terrains communaux. Cependant, nous considérons que cette vente peut se faire dans certaines conditions, après réflexion et selon des exigences spécifiques. C'est dans ce sens que ma collègue Sylvianne Bergmann – absente ce soir, mais qui était présente en commission – avait souhaité, par le biais d'un amendement, poser des exigences pour les constructions futures sur ce terrain. Elle avait notamment parlé du label Minergie, qu'elle souhaitait voir imposé pour ce terrain. Malheureusement, elle n'a pas été entendue en commission. Elle aurait souhaité – et je me fais sa porte-parole ce

soir – déposer aujourd'hui un amendement allant dans le même sens, un peu plus général, qui dirait que si on vend ce terrain, nous devons poser des exigences en termes de développement durable. Cette vente n'est pas légitime si elle n'est pas assortie de ces conditions. Monsieur le Président, souhaitez-vous que je lise cet amendement maintenant?

**Le président:** – Lisez, Madame, lisez.

**M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts):** – Cet amendement touche la conclusion 1 du préavis. Je vous lis le début de la phrase et puis je vous dirai quand l'amendement commence:

*Amendement*

*Conclusion 1 (amendée)*

*De vendre à M<sup>me</sup> Françoise Guenin Zoutopoulos et à M. Dionissios Zoutopoulos 1030 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 3037, sise au chemin des Mayoresses, au prix de Fr. 500.– le mètre carré, à la condition d'inscrire sur la parcelle vendue une servitude de restriction d'usage en faveur de la Commune de Lausanne, précisant qu'indépendamment de l'application des dispositions réglementaires, le propriétaire du fonds servant s'engage à respecter les critères de développement durable, en garantissant, en particulier, une occupation optimale du sol, en choisissant un mode judicieux de production de chaleur, en assurant une gestion correcte des eaux domestiques et de surface et en optant pour des matériaux ne présentant aucun risque pour la santé et ayant un faible impact environnemental. De plus, les documents et les plans de la ou des construction(s) qui s'érigeront sur le fonds servant devront être approuvés par la bénéficiaire pour les aspects susmentionnés avant de solliciter la demande de permis de construire;*

Je sou mets cet amendement à ce Conseil. Merci de votre attention.

**M. Raphaël Abbet (UDC):** – Je conteste vigoureusement ce qui a été dit tout à l'heure par notre collègue Dolivo, qui affirme que cette parcelle une fois vendue, le nouveau propriétaire pourra y faire ce qu'il veut. Ces propos sont totalement aberrants. L'acheteur devra se plier à un règlement en vigueur dans cette zone, avec tout ce qu'il comporte: distance, voisins, densité, etc. C'est la première chose. La deuxième chose qui m'énerve beaucoup, c'est lorsqu'il dit qu'on brade le terrain. Du terrain à Fr. 500.– le mètre carré, même aux Mayoresses, ce n'est pas bradé! Je ne sais pas qui pourrait facilement payer ce montant, mais en tout cas ce n'est pas le brader. Il y a un intérêt pour la communauté.

D'autre part – là j'interviens par rapport au projet lui-même – une bande de terrain prise par le chemin des Mayoresses coupe le bas de la parcelle, si bien que la Commune ne peut rien faire sur la partie qui serait vendue à M. et M<sup>me</sup> Guenin Zoutopoulos. Elle pourrait en effet, éventuellement, y établir des jardins familiaux. Mais ils seraient placés d'un côté et de l'autre de la route, ce serait

très difficile. C'est abuser un peu, en l'occurrence, que de prétendre qu'on va massacrer cette parcelle. L'intérêt de cette opération a été longuement décrit à la commission, pour expliquer vraiment ce qui y serait construit. Nous avons bien compris les possibilités existant sur cette parcelle, et le prix qui entrerait dans la caisse communale.

Pour l'amendement sur les normes Minergie, ou éco-Minergie – on en sera bientôt au super-éco-Minergie – je propose qu'on en reste aux nouvelles normes, en vigueur depuis le début de l'année. Elles ne sont pas piquées des vers!

**M. Jacques Pernet (LE):** – J'aimerais revenir brièvement sur le long amendement de M<sup>me</sup> Thorens. Vous allez beaucoup trop loin. Il faut aussi interdire les chiens, les chats, les enfants... Il faut surtout mettre encore beaucoup de cautions. Mais il y a des règlements communaux, il y a des règlements cantonaux en matière de construction! Et ces règlements sont bien faits. Je ne vois pas pourquoi le Conseil communal de Lausanne devrait ajouter toute une série de cautions pour vendre 1030 m<sup>2</sup>. Peut-être faut-il changer les règlements en matière de construction, mais en tout cas pas pour 1030 m<sup>2</sup>! De grâce, rejetez cet amendement!

**M. Marc-Olivier Buffat (LE):** – Ce qui vous est proposé n'est juridiquement pas possible. S'agissant d'une vente immobilière, ce serait la soumettre à une charge foncière ou ce qui ressemble à une charge foncière, mais en réalité ce n'en est pas une. Je me permets de vous rappeler une règle fondamentale, le *numerus clausus* des droits réels. Même si ça peut faire plaisir à une majorité de cet hémicycle, on ne peut pas inventer des charges, des droits, des obligations en faveur des propriétaires, qui n'existeraient pas dans le Code civil. Donc si c'est une charge ou si ça devait s'apparenter à une charge foncière – et je répète, ça n'en est pas une – ce n'est pas acceptable. Sinon, il faudrait l'introduire dans des normes de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire que le quartier X, Y, Z de la Ville de Lausanne devrait être construit exclusivement selon des principes Minergie. Encore ne suis-je pas certain que ce type de caution soit recevable constitutionnellement. Peut-être qu'on pourrait régler ce type de questions par la voie de l'aménagement du territoire. Mais en tout cas pas dans le cadre d'une vente immobilière.

Je vous invite donc à refuser cet amendement, qui n'est pas conforme à la loi civile, et qui ne pourra de toute façon pas être accepté par l'acheteur, dans la transaction immobilière. Autrement, il faut dire qu'on ne vend pas, parce qu'on est opposé au principe de la vente. On achète pour des motifs x ou y, mais on refuse de vendre même 1000 m<sup>2</sup> de terrain de la surface totale des propriétés de la Ville de Lausanne. Ce n'est même pas du grignotage! C'est insupportable, c'est dérisoire!

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Informée de la volonté

de M<sup>me</sup> Bergmann de déposer un amendement, j'ai pris quelques renseignements. Et je dois contredire M. Buffat. Apparemment c'est possible pour le propriétaire d'introduire une clause de ce genre. La Ville, comme propriétaire de son terrain, pourrait demander, par une réquisition au Registre foncier, l'inscription d'une restriction d'usage sur le fonds servant la parcelle N° 3037, dont la bénéficiaire est la Commune de Lausanne. Les futurs acheteurs ont été informés que le Conseil voterait peut-être ce soir un amendement dans ce sens.

Je ne pense pas que, comme propriétaire, je me rallierais à un amendement de ce type, parce que c'est assez lourd, une servitude personnelle en faveur de la Commune. Je ne m'y rallierais pas pour toutes les parcelles vendues. Mais en l'occurrence, l'acheteur jouit d'un avantage important, celui de pouvoir densifier son terrain. Contrairement à M. Dolivo, nous estimons que c'est utile. En l'état, ni nous ni les acheteurs ne pouvons le faire. Mais c'est un avantage pour les acheteurs, ce qui les incitera, je pense, à accepter cette servitude personnelle, qui sera inscrite sur ce terrain.

Je ne pense pas qu'il faille aménager des jardins familiaux sur cette parcelle pour les raisons évoquées par M. Abbet. Ce n'est pas le meilleur endroit, malgré la proximité d'autres jardins, mais qui sont de l'autre côté de la route. Rassurez-vous, vous le Conseil communal et vous tous les défenseurs des jardins familiaux, je viendrai prochainement avec des propositions de remplacement qui iront bien au-delà de l'espace dont disposent les jardins familiaux aujourd'hui.

**M. Marc-Olivier Buffat (LE):** – Désolé de vous imposer des querelles de juristes, mais il y a un arrêt du Tribunal fédéral extrêmement clair. Précisément sur la question qu'évoquait M<sup>me</sup> Zamora tout à l'heure: on avait essayé non d'imposer des conditions de construction, mais de tripoter les coefficients d'utilisation du sol et les coefficients d'occupation du sol... Non, non, c'est la même chose! Le Tribunal fédéral a rappelé ce principe fondamental: on ne peut pas utiliser le droit privé pour imposer des normes de droit public ou les détourner, alors qu'il n'existe pas de réglementation en la matière. Il me semble que vous prenez énormément de risques, et je maintiens ce que j'ai dit tout à l'heure.

**M. Vincent Rossi (Les Verts):** – J'ai l'impression que ce que nous demandons pour ces normes, proches des critères Minergie, n'est pas tout à fait compris. Je vous parle en tant qu'ingénieur en environnement, et je peux vous assurer que Minergie, ce sera le minimum à atteindre au XXI<sup>e</sup> siècle. C'est la base de la base, ce sera même insuffisant. La seule chose qu'on fait au futur propriétaire, c'est lui donner un avantage, parce qu'il sera déjà aux normes Minergie lorsque tout le monde devra se précipiter pour les respecter. C'est un signal important à faire passer maintenant. Construire au minimum selon Minergie devient la norme.

(*Silence.*) J'avais une autre inspiration, mais ça m'est passé... Je laisse la parole. (*Rires.*)

**M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT):** – Si véritablement l'argument juridique ne passe pas, A Gauche Toute! insiste pour qu'on s'oppose par principe à toute vente de terrain appartenant à la Commune. L'argument de la densification ne convainc pas. Disons qu'il s'agit d'une densification de faible densité! Monsieur le syndic manie mieux les chiffres que moi, et il pourra nous dire quel pourcentage du parc immobilier actuel de la Ville – pour ne pas parler de celui prévu par Métamorphose – représentent les quelques villas projetées. Trop insignifiant à notre avis pour justifier de vendre un terrain communal. Quant à l'argument des jardins familiaux, il pourrait plaire aux opposants au projet Métamorphose. Ils verraient que la Ville fait un effort pour compenser les jardins familiaux pris au bas de la ville, et en offrir d'autres ailleurs.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Madame Tétaz, je ne vais pas vous calculer le pourcentage. Il est comparable à celui d'un immeuble de logements subventionnés dans le parc des logements subventionnés, un genre de construction que vous réclamez comme fondamentale, tous les jours!

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE):** – Je ne vois pas l'objet d'un tel amendement. Les normes de construction sont tellement exigeantes actuellement que le minimum de Minergie est déjà acquis.

**Le président:** – La discussion se poursuit avec M. Vincent Rossi, qui a retrouvé le fil de sa pensée. (*Rires.*) Ne l'embrouillez pas!

**M. Vincent Rossi (Les Verts):** – Je réponds tout de suite à M<sup>me</sup> Truan. Les normes actuelles sont très en dessous de Minergie, elles sont tout à fait insuffisantes.

Tout à l'heure, je voulais dire qu'un Plan général climatique a été voté, proposé par la droite. C'est l'occasion rêvée de montrer qu'il y a de la substance là-dedans.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE):** – Nous faisons un grand débat pour pas grand-chose. Je ne vais pas allonger, mais seulement rappeler à notre préopinant qu'il mélange les problèmes: personne n'est contre Minergie. Nous sommes tous pour Minergie, problème du XXI<sup>e</sup> siècle, etc. Cela dit, je souscris aux propos de M<sup>e</sup> Buffat: dans le cadre d'une vente, on ne peut pas imposer – j'en ai la conviction intime, voire juridique – ce type de décision à des propriétaires privés. Je vous invite à refuser de manière claire cet amendement.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Nous avons vraiment du succès, ce soir! Maintenant, les opinions sont faites, chacun sait ce qu'il va voter.

Je voudrais seulement dire à M<sup>me</sup> de Meuron qu'il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit à qui que ce soit. Nous

n'en avons pas le pouvoir. Simplement, ou bien les propriétaires acceptent cette réquisition qui sera faite au Registre foncier, ou ils ne l'acceptent pas. Et dans ce cas, nous ne vendrons pas. Ils sont toujours libres, en effet, de ne pas acheter. Si c'est un argument, je n'ai pas d'états d'âme. J'ai expliqué pourquoi je pensais souhaitable de vendre cette parcelle. Je ne partage pas l'avis de A Gauche Toute! à ce propos. Chaque petite densification est importante, c'est petit bout par petit bout qu'on obtient des logements supplémentaires pour toutes les catégories de la population. Nous construisons des logements subventionnés à d'autres moments, et là il y aura des constructions faites par un privé, pour des gens à bons revenus. Donc je n'ai pas d'états d'âme par rapport à ce terrain. Mais si c'est un argument pour que la majorité de ce Conseil vote la vente, je crois que c'est ce que tout le monde veut. Y compris LausannEnsemble. Vous ne voulez quand même pas que la majorité du Conseil refuse la vente! Je suis pragmatique: s'il faut passer par cet amendement pour l'obtenir, je pense que c'est bien. (*Rumeurs.*) Je pense que c'est bien!

En outre, ça va beaucoup plus loin que les arguments Minergie qu'on s'envoie d'un côté à l'autre du Conseil, puisque ça reprend simplement les critères de développement durable, que nous imposons aux investisseurs à qui nous accordons un droit de superficie sur les terrains propriété de la Commune. Je rappelle l'amendement: on ne parle pas seulement de Minergie, mais d'une «*occupation optimale du sol* – ce n'est donc pas deux ou trois villas, ou quatre petites villas individuelles, ce sera une occupation optimale du sol – en choisissant un mode judicieux de production de chaleur, en assurant une gestion correcte des eaux domestiques et de surface, en optant pour des matériaux ne présentant aucun risque pour la santé et ayant un faible impact environnemental». Si vous ne vous opposez pas à Minergie et que vous y êtes tous favorables, vous devriez l'être d'autant plus à des critères comme ceux-là.

**M. Marc-Olivier Buffat:** – Madame la Municipale, je vous comprends très bien. Ma question est la suivante: qu'est-ce qui se passe si, comme je le pense – mais je suis d'accord avec vous, dans le domaine juridique, il y a autant d'opinions que de juristes – le Registre foncier refuse – et je prétends qu'il y a un certain nombre de risques que ça se passe ainsi – la réquisition que vous lui adressez? J'aimerais que devant ce Conseil, si le Registre foncier dit que ce n'est pas possible d'inscrire ce que vous nous demandez, vous preniez l'engagement de lui présenter à nouveau cette demande de vente immobilière et cette fois sans aucune condition. Mais j'aimerais vous l'entendre dire.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – J'aimerais rappeler à M<sup>me</sup> la directrice les propos qu'elle a tenus en séance de commission: (*Lit les notes de séance.*) «M<sup>me</sup> Zamora précise qu'on ne saurait mettre cette condition dans le permis de construire, car il y aurait mélange de droit privé et de droit public.»

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Je réponds à M<sup>me</sup> Longchamp: on ne met pas cette condition dans le permis de construire, on fait une demande de réquisition au Registre foncier. Ce n'est pas contradictoire. On ne la met pas dans le permis de construire, donc on ne mélange pas. C'est une servitude personnelle en faveur de la Commune, comme propriétaire privé. Non, ce n'est pas jouer sur les mots, Madame Longchamp!

Pour le reste, Monsieur Buffat, si l'inscription de cette servitude au Registre foncier est refusée, je reviendrai devant le Conseil pour lui demander une décision.

**Le président:** – Nous acheminons-nous vers les conclusions? Il semblerait que oui, et nous nous réjouissons d'écouter M. le rapporteur.

**M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur:** – Une petite remarque. Je quitte mon rôle de président pour donner une précision supplémentaire. Je le dis très sincèrement: si j'étais les époux Zoutopoulos, j'accepterais cette servitude, parce qu'elle ne veut rien dire. Demander, dans une servitude foncière, à quelqu'un de faire le bien, ça n'existe pas. Donc on peut y aller franchement, comme vous le disiez, Madame la Municipale. Préciser, dans une servitude en faveur de la Commune, qu'indépendamment de l'application des dispositions réglementaires le propriétaire du fonds servant s'engage à respecter les critères du développement durable – alors qu'on n'a pas encore défini exactement ce qu'est le développement durable – c'est comme demander à un propriétaire de faire le bien. Même si vous avez le mot «notamment» après, c'est une exigence bien trop vague. C'est une servitude inapplicable et ininterprétable. Je conseille donc aux époux Zoutopoulos de l'accepter: elle ne veut rien dire.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Continuez comme ça, la minorité de ce Conseil, et je retire le préavis. On ne vend pas, et c'est terminé! Si c'est ce que vous voulez! J'essaie de trouver une solution pour le bien de la Commune, pour faire passer un certain nombre de projets. Si vous n'en voulez pas, si vous voulez absolument montrer que vous êtes très forts en recourant à des arguments qui n'amènent pas grand-chose au débat, vous pouvez continuer ainsi. Vous ne nous accuserez plus d'être arrogants, à ce moment-là. J'essaie de trouver un consensus entre la droite et la gauche de ce Conseil. Mais si la droite n'en veut pas, on ne tiendra plus compte d'elle! Qu'est-ce que vous voulez-vous que je vous dise? J'essaie de trouver un consensus. Si ce n'est pas ce que vous voulez, qu'est-ce que vous voulez? Venez nous le dire! (*Léger brouhaha.*)

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Je suis de l'avis de mon collègue Gillard. L'amendement est de la poudre aux yeux. Je comprends la tactique de la directrice (... *pires...*), qui veut faire passer la vente en expliquant que cet amendement est très important. Elle a besoin de trouver dans

ses propres rangs un soutien affirmé à cette vente. (*Rumeurs.*)

Il ne faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages! La réalité, c'est que cet amendement ne veut pas dire grand-chose et mon collègue Gillard a raison. LausanneEnsemble pourrait le voter, ça ne poserait aucun problème. Je ne suis pas l'avocat des acquéreurs, M. Gillard non plus, donc je peux en parler en toute liberté.

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE):** – Si cet amendement ne veut rien dire, alors pourquoi ne pas le retirer? (*Rires.*)

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Le théâtre Guignol est moins long et parfois plus drôle...

Chacun est en train de greffer son interprétation et ses fantasmes sur cet amendement. A mon avis, celui-ci a un sens. Il introduit des *optima* pour les matériaux et l'énergie. Il offre, c'est vrai, une petite marge d'interprétation des strictes normes Minergie. Mais lorsqu'on lève une servitude, celle-ci se fait aussi en consultant celui qui en bénéficie. M<sup>e</sup> Dolivo, qui est absolument opposé à ce préavis, va évidemment développer toute argumentation susceptible d'ébranler une éventuelle majorité afin que son dogmatisme l'emporte. Quant aux juristes qui par définition ont raison contre les pauvres autres êtres humains, il est normal qu'ils veuillent aussi affirmer une forme de supériorité. Mais les données du problème sont claires. Si vous ne voulez pas que nous parlions toujours des époux Zoutopoulos à 6 h du matin, vous passez au vote.

**M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur:** – Je relis l'amendement à la conclusion. Je reprends à partir de l'endroit où la conclusion 1 a été modifiée par M<sup>me</sup> Thorens pour M<sup>me</sup> Bergmann:

*Amendement*

Conclusion 1 (amendée)

(...) à la condition d'inscrire sur la parcelle vendue une servitude de restriction d'usage en faveur de la Commune de Lausanne, précisant qu'indépendamment de l'application des dispositions réglementaires, le propriétaire du fonds servant s'engage à respecter les critères de développement durable, en garantissant, en particulier, une occupation optimale du sol, en choisissant un mode judicieux de production de chaleur, en assurant une gestion correcte des eaux domestiques et de surface et en optant pour des matériaux ne présentant aucun risque pour la santé et ayant un faible impact environnemental. De plus, les documents et les plans de la ou des construction(s) qui s'érigeront sur le fonds servant devront être approuvés par la bénéficiaire pour les aspects susmentionnés avant de solliciter la demande de permis de construire;

**Le président:** – Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec cet amendement le manifestent par un lever de main. Celles et ceux qui sont contre. L'amendement est refusé. (*Protestations.*) Nous allons compter. (*Exclamations,*

*rires.*) Celles et ceux qui acceptent cet amendement. Celles et ceux qui refusent. Celles et ceux qui s'abstiennent. Par 39 oui contre 32 non et 6 abstentions, vous avez accepté l'amendement à la conclusion 1.

Conclusion 2, Monsieur le rapporteur.

**M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur:** – La conclusion 2 est acceptée par 8 voix pour et 1 abstention.

**Le président:** – Celles et ceux qui acceptent la conclusion 2 le manifestent par un lever de main. Celles et ceux qui refusent. Une poignée. Celles et ceux qui s'abstiennent. Une poignée. Vous avez donc accepté la conclusion 2.

Maintenant, nous allons voter les deux conclusions, dont la conclusion 1 amendée. Celles et ceux qui acceptent les deux conclusions le manifestent par un lever de main. (*Rumeurs.*) Ce n'est pas clair? («Non», *s'exclament des voix dans la salle.*) Alors je fais voter formellement la conclusion 1 amendée, après quoi nous voterons l'ensemble du préavis. Celles et ceux qui acceptent la conclusion 1 amendée le manifestent par un lever de main. ... qui refusent. ... qui s'abstiennent. Vous avez donc accepté, avec un certain nombre d'abstentions, la conclusion 1 amendée.

Je vous fais voter maintenant l'ensemble de ce préavis. Celles et ceux qui acceptent le préavis amendé le manifestent par un lever de main. Celles et ceux qui le refusent. Et ... qui s'abstiennent. Avec un nombre de refus et d'abstentions quasiment égal, vous avez majoritairement accepté les conclusions amendées de ce préavis. Je vous remercie et en remercie le rapporteur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2007/6 de la Municipalité, du 8 février 2007;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. de vendre à M<sup>me</sup> Françoise Guenin Zoutopoulos et à M. Dionissios Zoutopoulos 1030 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 3037 sise au chemin des Mayoresses, au prix de Fr. 500.– le mètre carré, à la condition d'inscrire sur la parcelle vendue une servitude de restriction d'usage en faveur de la Commune de Lausanne, précisant qu'indépendamment de l'application des dispositions réglementaires, le propriétaire du fonds servant s'engage à respecter les critères de développement durable, en garantissant, en particulier, une occupation optimale du sol, en choisissant un mode judicieux de production de chaleur, en assurant une gestion correcte des eaux domestiques et de surface et en optant pour des matériaux ne présentant aucun risque pour la santé et ayant un faible impact environnemental. De plus, les docu-

ments et les plans de la ou des construction(s) qui s'érigeront sur le fonds servant devront être approuvés par la bénéficiaire pour les aspects susmentionnés avant de solliciter la demande de permis de construire;

2. de porter un montant égal au prix de la vente en augmentation du crédit accordé pour la législature par le Conseil communal, en vue des acquisitions et des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

\_\_\_\_\_

**Le président:** – Nous passons à notre troisième élection, celle du deuxième vice-président pour l'année 2007-2008, et j'attends vos propositions.

#### **Election du deuxième vice-président du Conseil communal pour l'année 2007-2008**

**M. Tristan Gratier (LE):** – Qui suis-je? Mon premier est né en 1952, il est papa de deux garçons. Mon deuxième a travaillé à la BCV, puis à la Raiffeisen. Ensuite, il a fait un passage remarqué au Département des finances; il est maintenant adjoint financier à la DGEO. Mon troisième est entré au Conseil communal en 1987 et, dès 1989, a participé à la Commission de gestion et ce jusqu'en 1993. Il a présidé le groupe radical et, de 1994 à 2001, il a siégé à la Commission des finances, qu'il a d'ailleurs présidée en 1998. Il a aussi siégé à la Commission de gestion. Mon tout en fait un excellent candidat pour la deuxième vice-présidence du Conseil communal. De qui s'agit-il? De M. Yves-André Cavin.

**Le président:** – Y a-t-il d'autres propositions? Aucune. Nous allons donc procéder à l'élection du candidat qui vous est proposé et je demande aux huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le président:** – Chacun a-t-il pu s'exprimer? Chacun a reçu son bulletin, et s'est prononcé. Les huissiers peuvent procéder à leur collecte.

Pendant que la commission de dépouillement suit le parcours habituel, nous avançons, parce que nous avons encore un long chemin jusqu'à ce que nous soyons libérés. Point 20, préavis 2007/10, «Construction du Centre intercommunal de logistique de Malley. Demande de crédit complémentaire». J'appelle à la tribune M. le rapporteur, M. Fabrice Ghelfi.

# Construction du Centre intercommunal de logistique de Malley

## Demande de crédit complémentaire

Préavis N° 2007/10

Lausanne, le 15 février 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite, en complément au crédit voté par votre Conseil le 7 février 2006<sup>1</sup>, un crédit complémentaire de Fr. 5'094'000.– pour la construction du nouveau Centre intercommunal de logistique de Malley. Ce montant servira pour Fr. 3'120'000.– au paiement de la rente superficielle unique et pour Fr. 1'974'000.– au financement des augmentations liées à la décontamination du sol et à des modifications du projet.

### 2. Rappel historique

Le projet de construction d'un nouveau centre de logistique a été initié dès 2001 par le lancement d'un concours public. Initialement, ce centre devait se situer à l'emplacement des anciens abattoirs et ne comprenait ni centre de compactage, ni déchetterie intercommunale. Suite à la motion de M<sup>me</sup> Sylvie Favre, une réflexion menée conjointement avec les communes de Renens et de Prilly, ainsi qu'avec le Service cantonal de l'aménagement du territoire et les CFF, a permis de définir le meilleur emplacement pour cette activité afin de garantir le potentiel de développement de la zone de Malley.

Ces réflexions ont abouti également à un redimensionnement du projet qui a intégré le centre de compactage (d'abord prévu à Sébeillon), ainsi qu'une déchetterie intercommunale. Sur la base d'un avant-projet, un préavis de demande de crédit d'investissement a été présenté à votre Conseil, qui l'a adopté dans sa séance du 7 février 2006.

Le projet a été mis à l'enquête publique du 15 juillet au 4 août 2005 et le permis de construire délivré par la Commune de Renens le 2 décembre 2005. La mise en soumission du projet a eu lieu dès le 22 mars 2006. Le chantier a débuté dès le 15 août 2006 et sera achevé pour la fin 2007.

### 3. Droit de superficie

Le terrain sur lequel est situé le centre est propriété des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF). Il s'agit d'une partie du terrain de l'ancienne usine à gaz de la Ville de Lausanne.

A la suite des discussions menées entre la Commune de Lausanne et les CFF, il avait été décidé de constituer un droit de superficie avec une rente annuelle. Celle-ci, définie à Fr. 157'020.–, était imputée au budget annuel du Service d'assainissement (voir chapitre 6.2 Charges annuelles du rapport-préavis N° 2005/81) et faisait l'objet d'une indexation automatique.

La Municipalité avait toutefois demandé aux CFF la possibilité d'acquérir la parcelle. Après de longues discussions, les CFF ont admis le principe d'une rente unique. Ils ont par contre souhaité conserver la propriété du bien-fonds dans la mesure où des voies ferroviaires seront construites de part et d'autre du centre pour la réalisation du projet Cargo Domino.

<sup>1</sup>BCC 2006, T. 13/I, pp. 555 à 583.

Sur cette base, il est nécessaire d'augmenter de Fr. 3'120'000.– le crédit d'investissement objet du rapport-préavis N° 2005/81. Le montant servira au paiement de la rente unique en lieu et place de la rente annuelle initialement prévue.

Cette augmentation du crédit d'investissement sera amortie aux mêmes conditions que les coûts de construction.

#### 4. Hausse des coûts de construction

Le devis initial qui a servi à l'élaboration du rapport-préavis N° 2005/81 a été établi à  $\pm 20\%$  sur la base d'un avant-projet. La mise en soumission, l'analyse des conditions du permis de construire et le démarrage du chantier ont fait apparaître quatre problèmes principaux, à savoir :

- des modifications du projet;
- la nécessité de traiter les terres polluées;
- l'obligation de renforcer la stabilité du terrain;
- la couverture des hausses contractuelles.

Lors de la mise à l'enquête, différents services cantonaux et communaux ont formulé des exigences ayant nécessité la modification du projet. Il s'agit principalement d'exigences liées à la diminution des nuisances, à la sécurité incendie du bâtiment (transformation et augmentation des sorties de secours, détection incendie dans la halle à véhicules, installation d'extinction sprinkler dans la zone de tri, stockage dans un local en dur et fermé des déchets spéciaux) et aux conditions de travail du personnel (agrandissement du réfectoire et des vestiaires, création de places de parc extérieures). Ces remaniements ont engendré une augmentation des coûts de construction de Fr. 426'000.– HT.

Le début des travaux de fouilles a mis en évidence un problème de pollution du sol que les études préliminaires n'avaient pas identifié. Rappelons que la parcelle appartenait par le passé à la Commune de Lausanne et supportait les installations de l'usine à gaz. Elle a été échangée avec les CFF pour la construction du Centre intercommunal de glace de Malley. Ce terrain est inscrit au cadastre cantonal des sites pollués. Il n'est pas considéré comme site contaminé et ne requiert donc pas de travaux de décontamination.

Pour limiter les risques, le projet, fondé sur pieux, a volontairement été réalisé sans autres sous-sols que celui du bâtiment administratif.

Lors de la mise en œuvre des travaux de fondation des infrastructures routières et des bâtiments, deux problèmes majeurs sont apparus : d'une part, une pollution de la couche superficielle du terrain et d'autre part, une portance insuffisante qui a nécessité une stabilisation du sol.

La pollution superficielle mise à jour exige une mise en décharge bioactive d'une partie des terres dégrappées afin de respecter l'Ordonnance fédérale sur le traitement des déchets (OTD). Cette pollution, sous forme de goudron liquide, n'a pas été identifiée par l'étude globale du site effectuée selon l'Ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (Ordonnance sur les sites contaminés, Osites), étude qui s'est essentiellement axée sur les couches inférieures. Enfin, d'anciennes fosses et caniveaux de l'usine à gaz, qui ne figuraient sur aucun plan, ont dû être démolis et les matériaux contaminés évacués dans des décharges spécifiques. Le coût supplémentaire lié aux problèmes de pollution s'élève à Fr. 680'000.– HT. Mentionnons pour rappel que le calcul de la rente de superficie tient compte d'un risque lié à ce problème de traitement des terres.

Les essais de portance du sol ont montré une insuffisance pour supporter les différentes voies de roulement extérieures, ainsi que le radier du bâtiment. Dès lors, il a fallu stabiliser le terrain par une adjonction de ciment. Ces travaux imprévus ont renchéri le projet de Fr. 205'000.– HT.

Enfin, la demande de crédit d'investissement a été établie sur la base d'un devis élaboré en mai 2005. Elle ne tenait pas compte d'éventuelles hausses. Les résultats des mises en soumission ont montré une augmentation d'environ Fr. 83'000.–, principalement sur le matériel électromécanique, en raison de la variation des cours des matériaux (acier et cuivre notamment). Il convient également de tenir compte et d'intégrer une estimation des hausses contractuelles qui surviennent entre le moment de la mise en soumission et la fin du chantier. Cette réserve est estimée à Fr. 440'000.–. Dès lors, le montant total des plus-values s'élève à Fr. 523'000.–.



En conclusion, les augmentations des coûts de construction peuvent être résumées comme suit :

Modification du projet, exigences contenues dans le permis de construire	Fr.	426'000.–
Traitement des terres excavées, selon OTD	Fr.	680'000.–
Stabilisation du terrain	Fr.	205'000.–
Hausses contractuelles	Fr.	<u>523'000.–</u>
Total	Fr.	1'834'000.–
TVA, 7,6%	Fr.	<u>140'000.–</u>
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'974'000.–</b>

Cette augmentation de Fr. 1'974'000.– représente 9,2% par rapport au devis initial de mai 2005.

### 5. Conséquences sur le budget

Compte tenu d'une durée d'amortissement de trente ans et d'un taux d'intérêt de 4%, l'augmentation du coût des constructions et le paiement de la redevance unique pour le droit de superficie, au total Fr. 5'094'000.–, entraîne une charge financière annuelle supplémentaire de Fr. 294'600.–. De cette somme, il convient de retrancher la redevance annuelle de superficie, initialement prévue, qui ne sera plus versée, soit Fr. 157'020.–; l'augmentation nette s'établit ainsi à Fr. 137'580.–.

Après enregistrement des contributions complémentaires de GEDREL SA et des Communes de Renens et de Prilly, l'accroissement des charges annuelles supportées par la Ville de Lausanne sera de Fr. 107'720.–.

Les autres charges d'exploitation demeurent inchangées.

### 6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/10 de la Municipalité, du 15 février 2007;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'094'000.– pour la construction du centre intercommunal de logistique de Malley, à raison de Fr. 3'120'000.– pour payer la redevance unique de superficie et de Fr. 1'974'000.– pour couvrir les coûts supplémentaires de construction;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4601.331 du budget du Service d'assainissement, à raison de Fr. 169'800.– par an;
3. de faire figurer, sous la rubrique 4601.390 du budget dudit service, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic:  
Daniel Brélaz

Le secrétaire:  
Philippe Meystre

*Lettre du directeur des Travaux aux membres de la commission*

Direction des travaux  
Le directeur

Aux membres de la Commission N° 55  
du Conseil communal

Lausanne, le 14 juin 2007

**Construction du centre intercommunal de logistique (CIL) de Malley  
Demande de crédit complémentaire –  
préavis N° 2007/10 du 15 février 2007**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 17 avril 2007, votre commission a étudié le préavis cité en référence et en a approuvé les conclusions à l'unanimité. Il doit donc être présenté au Conseil communal lors d'une de ses prochaines séances.

Or, entre-temps, un événement imprévu est survenu: les CFF ont annoncé tout récemment que leur projet Cargo Domino, qui devait être réalisé simultanément à celui du CIL, était reporté sine die. De ce fait, les aménagements de surface autour du CIL (voie de roulement, place de déchargement) devront être financés dans un premier temps par la Ville de Lausanne exclusivement.

Selon l'estimation établie par les mandataires, le surcoût engendré par ce désistement est de l'ordre de Fr. 500'000.–. Ce montant pourra être mis à la charge des CFF lorsqu'ils réaliseront le projet Cargo Domino, conformément à l'article N° 5 du DDP.

Après consultation téléphonique avec M. Fabrice Ghelfi, rapporteur de la commission N° 55 du Conseil communal, il a été décidé de modifier par un *addendum* les conclusions du préavis afin de permettre la couverture de cette dépense imprévue.

Dès lors, nous vous saurions gré de bien vouloir vous réunir le **vendredi 22 juin 2007 à 11 h 00 à la rue des Terreaux 33 (salle de conférence Flon) à Lausanne**, pour délibérer de l'*addendum* suivant:

«La Municipalité de Lausanne vient d'apprendre que les CFF reportent à une date indéterminée la construction de leur centre Cargo Domino. Ce report a une incidence financière sur le projet de construction du Centre intercommunal de logistique (CIL) de Malley, dans la mesure où la voie de roulement extérieure était commune aux deux projets et que les CFF participaient à hauteur de 50% environ aux frais de construction. Par conséquent, conformément à l'article N° 5 du droit distinct et permanent qui traite de ces accès, l'entier des frais de construction sont désormais à la charge de la Ville de Lausanne.

Selon l'estimation effectuée par les mandataires, le surcoût est de Fr. 500'000.–. Compte tenu d'une durée d'amortissement de 30 ans et d'un taux d'intérêt de 4%, ceci représente une charge financière annuelle supplémentaire de Fr. 28'920.–.

Les CFF participeront à cette charge dès qu'ils commenceront à utiliser cette zone pour leur projet ferroviaire. La répartition des coûts s'effectuera en fonction du volume de trafic routier des deux partenaires.

Dès lors, pour couvrir cette dépense supplémentaire, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir amender les conclusions du préavis N° 2007/10 comme suit:

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/10 de la Municipalité,  
du 15 février 2007;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner  
cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'594'000.– pour la construction du centre intercommunal de logistique de Malley, à raison de Fr. 3'120'000.– pour payer la redevance unique de superficie et de Fr. 2'474'000.– pour couvrir les coûts supplémentaires de construction;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4601.331 du budget du Service d'assainissement, à raison de Fr. 186'500.– par an;
3. de faire figurer, sous la rubrique 4601.390 du budget dudit service, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.»

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le directeur des Travaux  
Olivier Français

*Rapport*

Membres de la commission: M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.), M. Ulrich Doepper (Les Verts), M. Albert Graf (UDC), M. Laurent Guidetti (Soc.), M. Olivier Martin (LE), M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts), M. Thi Nguyen (LE).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur:** – Il est 9 h 30, en ce mardi 17 avril 2007, quand la commission désignée par votre Conseil se retrouve au Magesi, réunissant les conseillères communales et conseillers communaux suivants: Ansermet Eddy (remplace J. Pernet), Apothéloz Stéphanie, Doepper Ulrich, Ghelfi Fabrice (rapporteur), Graf Albert (remplace C.-A. Voiblet), Guidetti Laurent (remplace Y. Salzmann), Martin Olivier, Müller Elisabeth, Nguyen Thi. Absente/excusee: Diane Gilliard.

Nous comptons sur les représentants suivants de l'Administration communale: Olivier Français, directeur des Travaux, Thierry Diserens, chef du Service d'assainissement, Fadi Kadri, chef de division, Jean-Pierre Cupelin, architecte, Travaux, Yves Leyvraz, adjoint administratif, Service d'assainissement (que nous remercions pour l'excellente production des notes de séance).

Par ce préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal un crédit complémentaire de Fr. 5'094'000.– pour la construction du nouveau Centre intercommunal de logistique de Malley. Ce montant s'explique d'abord par le paiement aux CFF du droit de superficie par une rente unique en lieu et place de la rente annuelle initialement prévue. Le solde de la dépense trouve son origine dans la hausse des coûts de construction.

Le refus des CFF de vendre la parcelle se justifie par leur stratégie de développement de Cargo Domino; ils ne souhaitent pas se retrouver eux-mêmes superficiaires lors de la réalisation de la voie supplémentaire projetée à terme. La rente unique est profitable à la Ville, car la clause d'indexation de la redevance annuelle devient *de facto* sans objet. Précisons que l'acte de superficie mentionne la présence de pollutions. Ce site, considéré comme industriel, ne nécessite pas, comme tel, de décontamination au sens de l'Ordonnance fédérale sur les sites contaminés. Si une décontamination devait être commandée à l'avenir, elle serait à la charge des CFF.

Concernant la hausse des coûts de construction, il est possible de distinguer les éléments suivants (certains demeureraient définitivement inconnus lors de l'élaboration du préavis initial):

- pollution de la couche superficielle du terrain;
- révision de standards de protection phonique, de sécurité incendie et de condition de travail du personnel;
- portance insuffisante nécessitant une stabilisation du sol;
- hausses contractuelles.

Une fois ces aspects de contenu abordés et discutés, la commission s'interroge sur le calendrier de cette demande de crédit: n'est-elle pas trop précoce compte tenu de l'état du chantier? Court-on le risque d'un nouveau crédit com-

plémentaire à l'issue des travaux? A ces questions, il est répondu que l'Administration doit agir en transparence face au Conseil communal. De plus, le fait que la majeure partie des adjudications sont réalisées et que les hausses possibles sont prévues contractuellement justifie l'exigence posée aux entreprises d'arriver à chef du projet en respectant les prix fixés.

Cette crainte étant levée, la commission passe au vote et décide de soutenir les trois conclusions en bloc à l'unanimité des commissaires présents. Il est 10 h 10 quand la séance se clôt. Une visite du chantier est ensuite proposée à chacune et chacun.

**Le président:** – La commission ayant tenu une séance supplémentaire, je demande au rapporteur de nous lire son rapport complémentaire.

**Rapport complémentaire photocopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur:** – En effet, nous avons reçu un courrier en date du 14 juin: un événement supplémentaire a conduit votre commission à devoir siéger à nouveau. Il est 11 h 05, ce vendredi 22 juin 2007, quand la commission désignée par votre Conseil se rencontre, cette fois-ci à la rue des Terreaux 33, en présence de huit conseillers ou conseillères communaux, deux étant excusés ou absents, et de quatre personnes de l'Administration.

*(Lit son rapport complémentaire.)* Notre commission pensait avoir terminé ses travaux le 17 avril 2007. Pourtant, le 11 juin dernier, un téléphone du responsable de la division infrastructure des CFF au directeur des Travaux de la Ville allait conduire le rapporteur à convoquer une nouvelle séance. Ce jour-là, les CFF informaient la Ville qu'ils suspendaient sine die le projet Cargo Domino (un système de desserte rail-route), prévu sur le site. Pour la Ville, ce report a une incidence financière sur le coût du projet de construction du Centre intercommunal de logistique (CIL) de Malley. Initialement, la voie de roulement extérieure était commune aux deux utilisateurs. Après cette suspension, la Ville se retrouvant seule utilisatrice des infrastructures sur le site, elle doit reprendre à sa charge la part de l'investissement que la Régie fédérale prévoyait d'assumer, c'est-à-dire quelque Fr. 500'000.–. Ces faits ont nécessité l'organisation d'une nouvelle séance de commission.

La décision des CFF respecte l'article 5 de l'acte constitutif du droit distinct et permanent de superficie. Celui-ci prévoit que les frais de construction, d'aménagement et d'entretien sont à la charge du bénéficiaire, soit la Ville. Toutefois, dès que le propriétaire de la parcelle – les CFF – utilisera tout ou partie du passage en servitude, une convention sera établie qui traitera du remboursement partiel des frais assumés par la Ville, qu'ils soient déjà réalisés ou à engager. La répartition des coûts se fera sur la base d'une estimation des volumes de circulation routière. Les CFF seront donc mis à contribution dès qu'ils commenceront à utiliser cette zone pour leur projet ferroviaire.

Lors de la discussion, un commissaire exprime la crainte que les CFF soient simplement en train de revoir leur politique de développement dans ce secteur et qu'ils ne rejoignent jamais les lieux, en raison d'une modification de priorités. A ce stade, cependant, l'espoir demeure puisque, historiquement, c'est la décision d'investir de la Ville qui a incité les CFF à planifier un point Cargo Domino sur cette parcelle. Il convient de se rappeler que lors de la conclusion de la convention, en 2005, les CFF n'imaginaient pas réaliser leur projet tout de suite; quelques mois plus tard, ils prenaient une autre option avant de se raviser encore en juin 2007.

Après avoir encore posé quelques questions et obtenu des réponses satisfaisantes, la commission unanime émet le vœu d'être tenue informée des futures discussions entre la Ville et les CFF et, le cas échéant, de la teneur des négociations qui se dérouleront avec les CFF.

Une fois la discussion épuisée, la commission vote à l'unanimité trois nouvelles conclusions qui amendent les conclusions initiales du préavis selon les termes suivants:

- d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'594'000.– pour la construction du Centre intercommunal de logistique de Malley, à raison de Fr. 3'120'000.– pour payer la redevance unique de superficie et de Fr. 2'474'000.– pour couvrir les coûts supplémentaires de construction;
- d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4601.331 du budget du Service d'assainissement, à raison de Fr. 186'500.– par an;
- de faire figurer, sous la rubrique 4601.390 du budget dudit service, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Considérant cette fois que ses travaux sont définitivement terminés, la commission lève sa séance à 11 h 35 et prend congé.

#### *Discussion*

**M. Ulrich Doepper (Les Verts):** – On ne peut se départir de l'impression qu'il y a planification parallèle ou plusieurs volontés qui s'ignorent lorsqu'on voit qu'un tel équipement industriel, ou du moins industriels, s'érige à côté d'une nouvelle gare de voyageurs et au beau milieu d'un quartier neuf, dense et dynamique – en un mot: urbain – à venir. Il est même question, tenez-vous bien, d'un quartier écologique à Renens! J'espère que la dernière péripétie, où Cargo Domino a décidé de ne pas emménager à côté du Centre de logistique de Malley – ce qui renchérit encore le projet – n'est pas le signe que ce Centre se trouve au mauvais endroit. Je ne sais pas si la surprise de la Ville devant cette reculade des CFF montre les difficultés ou les imperfections de cette planification bi-, tri- ou quadripartite. Mais on peut aussi se réjouir. Cargo Domino qui reste à la gare de Renens, c'est autant de camions en moins dans le futur quartier.

J'exprime ici mes espoirs que Lausanne saura tirer le meilleur des terrains qu'elle possède à Malley, compensant le renchérissement que ce projet a subi depuis ses débuts, et constituant la riche substance du nouveau quartier qui verra le jour.

**Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur:** – La commission vote à l'unanimité trois nouvelles conclusions. Elles ne font qu'amender les chiffres mentionnés à l'origine, en augmentant de Fr. 500'000.– le crédit d'investissement général, avec les conséquences sur l'amortissement.

**Le président:** – Les trois conclusions sont donc votées en bloc puisqu'elles découlent les unes des autres. Celles et ceux qui acceptent les conclusions le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui s'opposent. Personne. ... qui s'abstiennent. Personne. Non, deux... Trois abstentions. Il y a en tout cas moins d'abstentions que d'absents dans cette salle. Si nous devons faire un contrôle, j'en tremble... Cet objet est ainsi traité, accepté, avec remerciements à son rapporteur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2007/10 de la Municipalité, du 15 février 2007;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'594'000.– pour la construction du Centre intercommunal de logistique de Malley, à raison de Fr. 3'120'000.– pour payer la redevance unique de superficie et de Fr. 2'474'000.– pour couvrir les coûts supplémentaires de construction;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4601.331 du budget du Service d'assainissement, à raison de Fr. 186'500.– par an;
3. de faire figurer, sous la rubrique 4601.390 du budget dudit service, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

**Le président:** – Point 22, pour lequel la Municipalité a demandé l'urgence: préavis 2007/16, «Demande de crédit pour le remplacement de l'application informatique du Contrôle des habitants». J'appelle M. Ulrich Doepper à la tribune.

## **Demande de crédit pour le remplacement de l'application informatique du Contrôle des habitants**

Préavis N° 2007/16

Lausanne, le 22 mars 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'240'000.– pour permettre au Service du contrôle des habitants (ci-après C.H.) d'abandonner l'application informatique actuelle et de la remplacer par un outil informatique permettant une gestion dynamique des données des résident(e)s lausannois(es), tout en offrant plus de souplesse dans la maintenance du produit et dans l'intégration des autres utilisateurs, tant communaux, que cantonaux et fédéraux. Dans ce sens, la nouvelle application comprendra les logiciels nécessaires à la gestion électronique des documents, ainsi qu'au développement de la cyberadministration.

En outre, la décentralisation sur serveurs, prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle application, soulagera d'une lourde tâche l'ordinateur central (host), dont la suppression est programmée au 31 décembre 2008, conformément à la décision prise à ce sujet par votre Conseil dans sa séance du 25 mai 2004 (préavis N° 2004/9)<sup>1</sup>.

### **2. Historique**

Il faut remonter au début des années 1970 pour découvrir les premières traces de l'analyse des besoins informatiques du C.H. qui, pour le Service d'organisation et d'informatique (ci-après S.O.I.), constitue, à cette époque, un des tout premiers services de l'Administration communale à devoir s'informatiser, d'une part pour améliorer la gestion de la population lausannoise, et, d'autre part, pour permettre à d'autres services de la Ville d'utiliser une base de données commune. La quête d'informations, le recensement des dizaines de formulaires utilisés à cette période, l'analyse des besoins, ainsi que la saisie des données de quelque 135'000 citoyen(ne)s, permettent, à l'aide d'une équipe d'informaticiens, secondée efficacement par des collaborateurs(trices) du C.H., de cesser, le 15 septembre 1979, la gestion manuelle des fichiers, au profit de celle opérée par l'outil informatique. C'est le début de l'ère informatique à la Ville de Lausanne.

Depuis 27 ans, le C.H. traite et consulte les données des personnes résidant à Lausanne au moyen de programmes «lausannois» qui, bien qu'ayant fait largement leurs preuves, sont aujourd'hui à bout de souffle. En effet, dès lors que, bien évidemment, le personnel du S.O.I. doit sans cesse davantage s'orienter vers la maîtrise de nouveaux outils, les collaboratrices et collaborateurs de ce service, encore à même de maîtriser l'ensemble des transactions et programmes et d'assurer une bonne maintenance du fichier des habitants, sont de moins en moins nombreux. La modernisation de l'application du C.H. devient donc une obligation, rendue encore plus incontournable par la disparition programmée de l'ordinateur central actuel (voir «objet du préavis»).

Il est ici intéressant de relever que, chaque année, le fichier de la population est consulté plus d'un million de fois et que le personnel du C.H. traite 250 à 300'000 mutations.

<sup>1</sup>BCC 2004-2005, T. I, pp. 468 à 478.

### 3. Etat des installations

Le serveur d'entreprise actuel, de type IBM 9672-R31, a été mis en service en 1995. L'ordinateur précédent, exploité depuis 1986, était arrivé à saturation. Actuellement, le taux de sollicitation de l'unité centrale s'est stabilisé. En effet, l'avènement de la micro-informatique et de liaisons à grande vitesse entre les différents sites de l'Administration communale, grâce au réseau RECOLTE, a permis d'activer un processus de décentralisation partielle des données et des traitements, ainsi que la mise en production d'applications issues de la technologie client/serveur, utilisant le micro-ordinateur comme poste de travail, avec partage des données et des traitements entre utilisateurs.

### 4. Objectifs et choix de la solution

#### 4.1 Objectifs

Compte tenu de l'évolution des technologies et de la future disparition de l'ordinateur central, il s'avère primordial de dynamiser l'application, afin de la rendre plus accessible à tout type d'utilisateur. De fait, dans la mesure où la protection des données est garantie, et grâce à la fiabilité des paiements électroniques, la nouvelle application doit pouvoir être mise à disposition des nombreux clients, personnes physiques ou morales, du C.H. Dans ce sens et dans un premier temps, il sera nécessaire d'offrir à ce dernier, ainsi qu'aux utilisateurs des données qu'il enregistre, un outil adapté aux exigences actuelles. De plus, il s'agira de permettre à tous les services de la Ville de pouvoir, en utilisant des moyens plus modernes et plus dynamiques, se greffer avec plus de souplesse à cette nouvelle application. Dans un deuxième temps, il conviendra de développer les possibilités de paiement par Internet, ainsi que l'accès, payant ou pas, aux données du C.H. De fait, il s'agira de prendre en compte toute la frange de population qui, progressivement, se familiarise ou se familiarisera avec les processus automatisés.

A ces objectifs, il est prévu d'ajouter la gestion directe, pour ne pas dire automatique, de la comptabilité, ainsi que l'archivage des documents. En effet, par souci d'efficacité, la gestion électronique des documents (GED) sera une des évolutions majeures de la nouvelle application. Elle permettra de reconstituer, très rapidement, l'historique d'un dossier, documents à l'appui. Cette réalisation apportera également un confort aux utilisateurs agréés des données du C.H., dans la mesure où ils trouveront, «à domicile», toute information souhaitée. A ce sujet, il convient de bien préciser que le nouveau logiciel «Alfresco», utilisé par l'application du C.H., ne remplacera pas «Goéland». En effet, il est fait appel à lui parce que ses fonctionnalités offrent un confort de travail, notamment dans les temps d'accès et de réponses, permettant son utilisation, tant au front (guichet) qu'à l'arrière (saisie de nombreux bulletins de gérance et d'état civil). De plus, l'application «Goéland» évoluera conjointement à «Alfresco», afin de garantir une parfaite cohérence informatique permettant l'usage complémentaire de ces deux produits, «Alfresco» étant le réceptacle et «Goéland» l'interface.

Au demeurant, et s'agissant d'«Alfresco», il convient de relever que celui-ci domine l'offre «open source» dans le domaine de la gestion électronique des documents et qu'il a été retenu par le S.O.I. après une revue systématique des produits commercialisés et des autres solutions «open source». «Alfresco» est aujourd'hui adopté par de nombreuses organisations publiques et privées, sur le plan international, certes, mais aussi local, telles que l'Etat de Vaud, le Tribunal Fédéral et le CHUV.

Pour atteindre les objectifs évoqués ci-dessus, il est apparu impératif de trouver une solution qui garantisse, non seulement le bon fonctionnement et la fiabilité, mais également la maîtrise de l'évolution de l'application informatique du C.H.

#### 4.2 Solution choisie

La gestion du C.H. dépend entièrement de bases légales, tant fédérales que cantonales, qui sont en constante évolution, notamment celles concernant les quelque 49'000 ressortissants étrangers de plus de 150 nationalités différentes. En effet, non seulement la législation spécifique en matière de contrôle des habitants (Loi cantonale sur le contrôle des habitants, lois et ordonnances fédérales en matière de gestion de la population étrangère), mais aussi d'autres textes plus généraux (Code civil suisse, Loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse par exemple) sont régulièrement modifiés et adaptés par le législateur, impliquant souvent des corrections informatiques importantes et urgentes. S'agissant, pour le C.H., d'offrir des prestations toujours conformes aux décisions des Autorités, il apparaît très clairement que la nouvelle application doit pouvoir être modifiée le plus rapidement et le plus souplement possible. Or, pour ce faire, l'indépendance de l'utilisateur doit impérativement être assurée, comme l'a largement démontré l'expérience acquise durant les 27 années d'utilisation de l'application actuelle. C'est pourquoi, il apparaît absolument indispensable de prendre en considération les critères d'autonomie de l'usager dans le choix de la solution.

Dans ce sens, force est d'admettre, après examen des produits proposés, que, non seulement les applications développées par les principaux fournisseurs privés ne sont pas adaptées à la gestion du contrôle des habitants d'une ville comme Lausanne, mais aussi et surtout que la disponibilité et la pérennité de ces sociétés ne sont, de par la taille limitée du marché en cause, pas assurées.

Heureusement que, dans ce contexte, subsiste l'alternative entre la réalisation *in situ* d'une solution complète et le partenariat avec une autre organisation administrative. De fait, après une étude minutieuse et dans un souci d'économie et de rationalisation, le choix s'est porté sur un partenariat avec la Ville de Neuchâtel. En effet, la solution «neuchâteloise», finalement retenue, répond parfaitement aux besoins exprimés par le C.H. De plus, elle a le mérite d'utiliser une technologie très proche de celle préconisée par le S.O.I. Le degré d'avancement du développement de cette application, qui sera mise à disposition de toutes les communes neuchâteloises en 2007, permettra de l'utiliser, en y apportant les modifications nécessaires au bon fonctionnement du C.H. lausannois. En outre, et dans la mesure où il n'existe aucune règle fédérale en matière de gestion d'un C.H., quelques adaptations s'imposeront pour que les spécificités «vaudoises» de l'application actuelle soient maintenues. Enfin, le choix de l'application «neuchâteloise» permettra certainement d'assurer la suppression des programmes et des transactions actuels avant le 31 décembre 2008.

Cela étant, la Ville de Neuchâtel développe son application depuis plus de deux ans et le travail réalisé à ce jour représente incontestablement un coût important. La Ville de Lausanne se doit donc de participer à l'effort déjà consenti. A cet égard, le versement d'un montant de Fr. 150'000.– paraît parfaitement correct. De plus, et à long terme, les synergies ainsi mises en place entre deux Administrations voisines pourront déboucher sur la réalisation et la commercialisation d'un produit «gestion d'un contrôle des habitants», dès lors que les outils de développement utilisés relèvent essentiellement du domaine de l'«open source» (logiciels libres). Dans la mesure où ce nouveau produit devrait générer des recettes, celles-ci seraient réparties entre les partenaires concernés au prorata de leurs engagements respectifs dans le cadre de son élaboration.

### 5. Calendrier des opérations

Etude / phase 1 – mesure de l'écart avec Neuchâtel:	octobre 2006 à janvier 2007
Etude / phase 2 – besoins spécifiques à Lausanne:	février 2007 à septembre 2007
Analyse technique, programmation et tests:	février 2007 à juin 2008
Tests finaux et recette:	juin 2008 à août 2008
Mise en production:	septembre 2008

### 6. Numérisation des documents

Comme mentionné ci-dessus, la nouvelle application permettra une lecture complète et actualisée de l'enregistrement d'une personne. En plus des données classiques d'identification, viendront se greffer, d'une part, des informations comptables (taxes, factures, encaissements), et, d'autre part, un historique de la correspondance (GED).

Pour que la GED déploie tous ses effets, la numérisation des documents deviendra systématique et incontournable. Ainsi, à la saisie individuelle des données fournies au guichet par le client s'ajoutera la saisie collective des informations données par le biais des bulletins de gérances et des bulletins d'état civil. Or, avec plus de 45'000 bulletins de départ, d'arrivée et de changement d'adresse, bulletins auxquels s'ajoutent environ 7000 bulletins de mutation d'état civil (mariages, divorces, reconnaissances, changements d'origine), ce sont finalement plus de 60'000 documents que le secteur «enregistrement» du service devra traiter chaque année. Il s'ensuit que, afin de pouvoir scanner ces 60'000 documents, des forces de travail équivalent à 1,5 EPT doivent être mises à disposition. En effet, chaque pièce exigeant au minimum trois à quatre minutes pour son traitement, le scannage de l'ensemble des documents représente environ 370 jours de travail à plein temps par an. Cela étant, l'effectif du C.H. ayant été réduit dans le cadre de l'opération «Prestations 2004», il n'est pas envisageable, en l'état, de trouver plus que l'équivalent d'un demi-poste au sein de l'équipe en place. Il s'agira donc de créer, à compter du 2<sup>e</sup> semestre de 2008 au plus tôt, un poste de secrétaire chargé(e) principalement de la numérisation des documents émis par les gérances et par l'état civil cantonal. Pour permettre à l'intéressé(e) d'accomplir ses tâches, il sera indispensable d'acquérir un scanner professionnel, afin de réduire au minimum les temps de traitement. Au demeurant, pour la saisie des informations entrant par une autre voie – guichets, correspondances – les appareils multifonctions répondront parfaitement aux besoins.

## 7. Aspects financiers

La nouvelle application informatique du C.H. doit, à l'évidence, s'inscrire dans la stratégie de développement de l'informatique communale. C'est pourquoi, la gestion électronique des documents (GED) et la cyberadministration faisant partie des réalisations futures de la Ville de Lausanne, le projet du C.H. doit intégrer les nouveaux logiciels ad hoc et, partant, comprendre une partie du coût de ces derniers.

### 7.1 Coût de réalisation

La mise en place de la nouvelle application informatique du C.H. implique la fourniture et la mise en œuvre des éléments suivants :

• serveurs (cinq unités sont indispensables pour garantir la fluidité du traitement et de la consultation des données des 128'000 habitants «lausannois»)	Fr.	266'000.–
• support de développement (apport de techniciens externes au S.O.I., spécialistes dans la rapidité de gestion d'une application informatique, rapidité imposée par le volume des transactions)	Fr.	100'000.–
• système de sauvetage des données (SAN)	Fr.	100'000.–
• scanner professionnel	Fr.	25'000.–
• reprise de la licence du logiciel de l'application neuchâteloise	Fr.	150'000.–
• collaboration avec les techniciens neuchâtelois	Fr.	122'000.–
• contrat de maintenance du serveur d'application «JBoss»	Fr.	20'000.–
• licences «ORACLE», qui permettent l'utilisation et la maintenance de la base de données	Fr.	40'000.–
• «Alfresco»		
– licences	Fr.	40'000.–
– développement pour la GED	Fr.	80'000.–
– installation	Fr.	20'000.–
– formation du personnel du S.O.I.	Fr.	24'000.–
• cyberadministration :		
pour déployer pleinement ses effets, le projet du C.H. s'inscrit dans la perspective d'une cyberadministration voulue par l'Autorité et différée pour des raisons économiques ; l'application du C.H. ayant besoin d'un socle pour se développer, il est impératif d'intégrer, dans ce préavis, un socle de cyberadministration, qui englobe :		
– les licences MDM (Master Data Management) par le référentiel d'identité des personnes	Fr.	100'000.–
– les licences ESB (Entreprise Services Bus) pour la gestion des interfaces	Fr.	90'000.–
– le développement et l'installation, ainsi que la formation du personnel du S.O.I. à l'usage de l'ESB	Fr.	30'000.–
• divers et imprévus	Fr.	33'000.–
Total	Fr.	<u>1'240'000.–</u>

### 7.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

#### Charges financières

Les charges annuelles résultant du nouveau crédit peuvent être estimées, selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêts de 4% et une durée d'amortissement de 5 ans à

Fr. 278'500.–

#### Charges d'exploitation

L'intégration de la gestion électronique des documents, impliquant la numérisation des bulletins d'arrivée, de changement d'adresse, de départ et d'état civil, nécessite la création d'un poste à plein temps de secrétaire chargé(e), avec un(e) collègue à mi-temps déjà à l'effectif du C.H., d'assurer le scannage d'environ 60'000 pièces par an.

Coût annuel de l'EPT supplémentaire, évalué à

Fr. 80'000.–

Contrat annuel pour le support et la maintenance du serveur d'application «JBoss»

Fr. 10'000.–

Contrat annuel pour le support et la maintenance du logiciel de gestion des documents «Alfresco» pour deux processeurs

Fr. 40'000.–

Total

Fr. 408'500.–



### 7.3 Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2007 et 2008 prévoit un montant de Fr. 500'000.– pour le nouveau logiciel du C.H. Or, au développement de ce dernier est venu s'ajouter, d'une part, l'introduction de la gestion électronique des documents, par le biais du logiciel «Alfresco», et, d'autre part, la mise en place du socle de la cyberadministration, indispensable pour assurer, à terme, la mise en œuvre de celle-ci. Ces développements complémentaires, dont la nécessité de réalisation conjointe avec la nouvelle application informatique du C.H. n'est apparue qu'après les études préalables nécessaires et, partant, après l'établissement dudit plan des investissements, expliquent l'importante différence entre la somme inscrite dans ce dernier et la somme finalement demandée dans le cadre du présent préavis.

## 8. Conclusions

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/16 de la Municipalité, du 22 mars 2007 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'240'000.–, destiné à couvrir les frais de remplacement de l'application informatique du Contrôle des habitants, ainsi que ceux d'introduction de la gestion électronique des documents, par le biais du logiciel «Alfresco», et de mise en place du socle de la cyberadministration ;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus à raison de Fr. 248'000.–, par la rubrique 2300.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget du Service du contrôle des habitants ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2300.390 «Imputations internes» les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire remplaçant :  
Jean Borloz

### *Rapport*

Membres de la commission: M. Ulrich Doepper (Les Verts), rapporteur, M<sup>me</sup> Caroline Alvarez (Soc.), M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.), M. Claude Bonnard (Les Verts), M. Jean-François Cachin (LE), M. Maurice Calame (LE), M. Guy-Pascal Gaudard (LE), M. Roland Philippoz (Soc.), M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT).

Municipalité: M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

**Rapport photocopié de M. Ulrich Doepper (Les Verts), rapporteur:** – La commission s’est réunie le 30 mai 2007 à la salle 514, rue Beau-Séjour 8. Elle était composée de M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez, Claire Attinger Doepper, Claude Bonnard, Jean-François Cachin, Maurice Calame, Ulrich Doepper (rapporteur), Guy Gaudard, Roland Philippoz et Myriam Tétaz (en remplacement de Marie-Claude Hofner). M. Denis Pache, absent, était excusé.

La Municipalité était représentée par M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, et l’Administration par MM. Gianfranco Moi, chef du Service d’organisation et informatique (SOI), Jean-François Grütter, chef du Service du contrôle des habitants (CH), Richard Pasche, chef de projet au SOI, et Dominique Monod, adjoint au chef du CH, chargé de la prise de notes. Que ce dernier soit ici remercié pour la qualité et la célérité de son travail.

### *Considérations générales*

Le remplacement de l’application informatique du Contrôle des habitants a été présenté comme inévitable, car même si elle fonctionne actuellement à satisfaction, il ne sera pas possible de la faire migrer sur le nouvel ordinateur qui remplacera l’actuel, appelé à être supprimé le 31 décembre 2008. Le statu quo étant impossible et un retour à un Contrôle des habitants «à cinquante francs» insensé, on saisit l’occasion de déplacer les données en modernisant l’application. Sa souplesse d’utilisation en sera améliorée, ce qui permet aussi de prendre en compte la gestion électronique de documents et de préparer la pratique de la «cyber-administration».

### *Sécurité*

Les questions de la commission au sujet de la protection des données et la sécurité des opérations ont trouvé des réponses qui se disaient rassurantes. Pour preuve, l’ancienneté de l’informatique dans ce domaine, le Contrôle des habitants ayant joué un rôle de pionnier, ou le fait que le monde économique expérimente de longue date certains procédés auxquels le Service d’organisation et informatique voue d’ailleurs une attention particulière.

### *Collaboration avec Neuchâtel*

Le partenariat avec la Ville de Neuchâtel, s’il implique quelques obligations financières pour rémunérer une partie du travail déjà effectué, présente l’avantage d’un partenariat à plus grande échelle. La solution neuchâteloise est dite être en bonne adéquation aussi bien au niveau fonctionnel que technique avec les besoins lausannois. Le partenariat prévoit le partage du code entre les deux parties.

### *Déroulement du travail, productivité*

La numérisation représente en soi une charge de travail supplémentaire qui nécessite 1,5 équivalents plein-temps, et n’évite pour l’instant pas le traitement des dossiers imprimés, mais elle permet des économies de ressources à plus long terme, comme l’harmonisation des registres (loi fédérale) apportera aussi certaines synergies en matière de saisie de données lorsqu’elle déploiera ses effets, dès 2010 environ. On peut également escompter un gain en productivité du fait que toute l’information sera disponible en ligne. Globalement, ces gains sont cependant relativement lointains, et le volume de travail risque plutôt d’augmenter – il n’y a qu’à penser aux accords bilatéraux avec l’Union européenne ou à la politique démographique de la Municipalité.

### *Coût et financement*

Le chapitre des coûts a donné lieu à des questions de nature technique (dimensionnement des serveurs, choix techniques, obligations financières liées à l’usage de certains produits) auxquelles il a été apporté des réponses claires. La solution adoptée, en recourant de manière plus systématique à des logiciels libres permet aussi à la Ville de s’affranchir de certaines obligations financières liées à des paiements de droits. Elle offrira également une plus grande sécurité et une plus grande simplicité de la maintenance des programmes, y compris les mises à jour résultant de modifications légales. Le service au guichet subsistera aussi, bien entendu.

### *Vote*

Enfin, les trois conclusions du préavis N° 2007/16 ont été proposées au vote en bloc et la commission les a adoptées à l’unanimité.

Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d’en faire autant.

**Le président:** – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque commentaire à faire?

**M. Ulrich Doepper (Les Verts), rapporteur:** – Non, Monsieur le Président.

**Le président:** – Bien. J’ouvre la discussion.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.):** – En 2003, j'ai déposé une interpellation relative au système d'adressage du Contrôle des habitants. En effet, ce service envoie divers formulaires à l'adresse d'un seul des conjoints. Par exemple, le certificat d'inscription lors d'un déménagement, ou d'un changement d'état civil, est adressé uniquement au mari alors qu'il concerne les deux conjoints.

A mon avis, cette façon de faire pose divers problèmes. Premièrement, les deux conjoints devraient être traités sur un pied d'égalité dans l'adressage. C'est une question de principe. Un conjoint, en l'occurrence et par hasard, la femme, ne devrait pas être considérée comme deuxième choix et ne pas recevoir directement ce courrier.

Mais ce n'est pas qu'une question de principe. Les associations de lutte contre les violences envers les femmes vous le diront aussi: dans certains cas, cet adressage peut poser de réels problèmes, aux conséquences non négligeables. Ainsi, adresser un courrier à un seul administré, mais qui concerne en fait les deux, et dont peut-être la femme ne prendra pas connaissance, peut s'avérer grave. Les formulaires de naissance sont également adressés à un seul des deux parents. Cela pose aussi problème, puisque heureusement, aujourd'hui, l'autorité parentale est exercée conjointement. Je me réjouis que mes enfants aillent à l'école et de recevoir les formulaires d'inscription au nom des deux parents!

Mais cette question n'a pas lieu d'être ici, elle concerne le Contrôle des habitants. Et le problème que j'évoque ici n'a apparemment pas été abordé en commission, ni d'ailleurs dans le rapport. Donc je me permets de poser la question maintenant, au municipal responsable. A l'époque, on m'avait dit que le système informatique ne permettait pas cet adressage aux deux parents, aux deux époux. C'était prétendument impossible. Aujourd'hui, une somme assez importante est consacrée pour informatiser ce service. Sera-t-il possible désormais d'adresser les courriers aux deux personnes concernées?

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – Selon mes informations toutes fraîches, et c'est une bonne nouvelle que j'annonce à M<sup>me</sup> Germond, il sera possible de mentionner sur les adresses le nom des deux conjoints, des deux concubins ou de qui voudra bien y figurer.

**Le président:** – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Monsieur le rapporteur, quelles sont les conclusions proposées par la commission?

**M. Ulrich Doepper (Les Verts), rapporteur:** – Les trois conclusions du préavis ont été proposées au vote en bloc et la commission les a adoptées à l'unanimité.

**Le président:** – Celles et ceux qui adoptent les conclusions à l'instar de la commission le manifestent par un

lever de main. ... qui s'opposent. Personne. ... qui s'abstiennent. Personne. Cet objet est ainsi accepté et traité. Avec remerciements à son rapporteur.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2007/16 de la Municipalité, du 22 mars 2007;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'240'000.–, destiné à couvrir les frais de remplacement de l'application informatique du Contrôle des habitants, ainsi que ceux d'introduction de la gestion électronique des documents, par le biais du logiciel «Alfresco», et de mise en place du socle de la cyberadministration;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus à raison de Fr. 248'000.–, par la rubrique 2300.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget du Service du contrôle des habitants;
3. de faire figurer sous la rubrique 2300.390 «Imputations internes» les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

**Le président:** – Nous continuons avec les points pour lesquels l'urgence est demandée. Le point 23: préavis N° 2007/17, «Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique de St-Etienne pour la réfection et l'extension de sa chapelle». J'appelle M. Roland Rapaz. M. Roland Rapaz est-il là? Ou dans les environs? Il dépouille! Nous attendons qu'il ait fini de dépouiller. Ou quelqu'un – parce que finalement, ce n'est pas... Alors prenons le 24 en attendant M. Rapaz. Merci, Monsieur le Syndic. Préavis N° 2007/24, «Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales de la Ville de Lausanne – Adaptation aux technologies numériques». M. le rapporteur Jean-François Cachin est déjà à la tribune et je lui donne la parole.

## **Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales de la Ville de Lausanne**

### **Adaptation aux technologies numériques**

Préavis N° 2007/24

Lausanne, le 12 avril 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'274'700.–, destiné à permettre de renouveler les logiciels de gestion des amendes d'ordre (AO) et des sentences municipales (SM) utilisés par la Ville de Lausanne, qui, mis en fonction à partir de mai 1988, ne répondent plus aux besoins actuels, sur les plans tant techniques qu'administratifs. De fait, pour remédier à cette situation, il est proposé, outre d'acquérir du matériel neuf, de développer une gestion nouvelle permettant de prendre en compte l'ensemble de la chaîne administrative liée au traitement des amendes d'ordre, des sentences municipales et de la procédure contentieuse y relative. De plus, afin d'assurer la mise à disposition des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet, la Municipalité demande également l'octroi, pour 2007, d'un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 218'700.–.

## Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	816
<b>2. Préambule</b>	818
<b>3. Contexte du projet</b>	818
<b>4. Bases légales</b>	819
<b>5. Etat actuel de la situation</b>	819
5.1 <i>Corps de police</i>	819
5.2 <i>Commission de police</i>	819
5.3 <i>Service financier (contentieux, caisse, comptabilité)</i>	820
<b>6. Nouveau système</b>	821
6.1 <i>Principes généraux – améliorations attendues</i>	821
6.2 <i>Domaines impliqués</i>	822
6.2.1 <i>Gestion de l’image numérique</i>	822
6.2.2 <i>Reconnaissance automatique des plaques minéralogiques</i>	822
6.2.3 <i>Gestion documentaire des dossiers</i>	822
6.2.4 <i>Gestion des sentences municipales</i>	822
6.2.5 <i>Contentieux</i>	823
6.3 <i>Domaines en lien avec le nouveau logiciel</i>	823
6.3.1 <i>Système Mobipass</i>	823
6.3.2 <i>Encaissements en espèces ou par cartes</i>	823
6.3.3 <i>Gestion des identités des détenteurs de plaques d’immatriculation</i>	823
6.3.4 <i>Procédure d’implantation</i>	824
<b>7. Incidences sur les ressources humaines</b>	824
7.1 <i>Durant le développement</i>	824
7.2 <i>Durant la formation</i>	824
7.3 <i>En phase d’exploitation</i>	824
<b>8. Incidences sur le matériel</b>	824
<b>9. Aspects financiers</b>	825
9.1 <i>Coût de l’opération</i>	825
9.2 <i>Plan des investissements et crédit spécial de fonctionnement pour 2007</i>	825
9.3 <i>Compte d’attente</i>	825
9.4 <i>Conséquences sur le budget</i>	825
<b>10. Conclusions</b>	826
<b>Annexe 1: Table des abréviations</b>	827

## 2. Préambule

Les logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales utilisés par la Ville de Lausanne ont été conçus par le Service d'organisation et d'informatique (SOI) et complétés par différents développements successifs.

La partie concernant le traitement des amendes d'ordre a été mise en service au Corps de police le 16 mai 1988. Celle concernant la Commission de police (CP) et le contentieux a été introduite en janvier 1991. Ces logiciels étaient destinés à traiter, dans le respect des réglementations fédérale, cantonale et communale en vigueur, l'ensemble des AO qui sont infligées par les fonctionnaires de police, ainsi que les dénonciations pour infractions aux divers règlements communaux.

Historique de l'évolution des logiciels :

- **1988** Mise en service du logiciel de gestion des amendes d'ordre
- **1991** Mise en service du logiciel de gestion des sentences municipales, y compris les mises en poursuite et les demandes de conversion d'amendes en arrêts
- **1993** Mise en service de la gestion des amendes sans fichet (radars et feux)
- **1996** Modification des tabelles d'infractions et du tarif des amendes d'ordre
- **1998** Intégration des amendes saisies par Mobimat (appareil portable permettant de saisir et de délivrer des amendes d'ordre de façon électronique)
- **1999** Automatisation de la recherche d'identités des conducteurs en lien avec le système Mofis (logiciel de la Confédération regroupant les données des détenteurs de plaques suisses)
- **2000** Transmission, par fichier informatique, des demandes de conversion d'amendes en arrêts à la Préfecture
- **2003** Enregistrement automatique des frais des offices vaudois de poursuites et faillites
- **2004** Gestion des infractions de stationnement sur le domaine privé.

Au fil des ans, le système actuel a atteint ses limites en raison de l'augmentation du nombre de cas traités et de la rapide évolution des moyens techniques destinés à la gestion de ce type d'activité. Aujourd'hui, les logiciels en place s'avèrent largement obsolètes et nécessitent un engagement, gourmand en ressources humaines, qu'il convient de rationaliser dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, l'ordinateur central IBM, sur lequel fonctionne l'ensemble des applications AO et SM, disparaîtra<sup>1</sup> dans un délai de deux ans. De plus, suite aux récentes décisions municipales allant dans le sens d'une modernisation et d'un accroissement du nombre des équipements techniques dédiés au contrôle du trafic<sup>2</sup>, il faut tenir compte d'une très probable augmentation du nombre des amendes d'ordre et, donc, des dossiers administratifs à traiter.

Un compte d'attente de Fr. 50'000.– a été ouvert<sup>3</sup>, dans le but de permettre l'accomplissement de plusieurs démarches préalables à ce préavis.

## 3. Contexte du projet

Au terme de l'appel d'offres imposé par la Loi sur les marchés publics et des auditions des entreprises soumissionnaires, la Municipalité a retenu, le 19 octobre 2006, sous réserve de la décision de votre Conseil, l'offre de la société Epsilon Software Assistance SA. Le logiciel choisi permettra de gérer les quelque 250'000 à 300'000 amendes d'ordre annuelles de la façon la plus économique possible, tout en incluant le traitement de la photo numérique (radar/feux rouges). Il intégrera toutes les fonctionnalités existantes et les nouveaux besoins, tout en s'appuyant sur une technologie nettement plus interactive. Il sera commun aux différentes entités concernées (Police, Commission de police, Contentieux).

Ce système informatique permettra aussi, à l'ensemble du personnel concerné, non seulement de bénéficier de l'automatisation des saisies de données, mais également de gérer les affaires de ce type, avec une vision orientée «client». La solution choisie fera gagner un temps appréciable, évitera les redondances, les nombreuses recherches, des copies papier, des échanges de courriels, des téléphones, qui constituent autant de sources d'erreurs et de perte de temps, qui irritent le contrevenant.

<sup>1</sup>BCC 2004-2005, T. I, p. 468, préavis N° 2004/9, projet SAT.

<sup>2</sup>BCC 2005-2006, T. I, pp. 944-1015, rapport-préavis N° 2005/36, Agenda 21, ch. 4.5.3.

<sup>3</sup>BCC 2005-2006, à paraître.

Il est également attendu de cette nouvelle application informatique un grand bénéfice dans la gestion du contentieux qui, jusqu'alors, restait séparée de la chaîne du traitement des amendes d'ordre. Cette partie importante a fait l'objet d'une attention toute particulière, afin, non seulement de remplir les exigences légales, mais aussi d'optimiser les processus.

#### 4. Bases légales

La Loi vaudoise sur la circulation routière<sup>4</sup> fixe les compétences communales qui permettent aux agents des Polices municipales d'exercer la police de la circulation. Elle habilite ces mêmes organes à réprimer, par voie d'amendes d'ordre, toutes les infractions figurant dans la liste de l'Ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO)<sup>5</sup>. L'activité des Autorités communales de répression est essentiellement régie par la Loi vaudoise sur les sentences municipales<sup>6</sup>, ainsi que certaines dispositions de la Loi vaudoise sur la juridiction pénale des mineurs<sup>7</sup>, du Code de procédure pénale vaudois<sup>8</sup> et de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP)<sup>9</sup>. Ce cadre légal prévoit expressément les modalités de traitement des AO, y compris les sentences municipales et le contentieux y relatifs.

#### 5. Etat actuel de la situation

##### 5.1 Corps de police

Il appartient aux agents et gardes de police en uniforme d'exercer le contrôle de la circulation au sens large du terme et de percevoir les amendes d'ordre, notamment au moyen d'appareils de saisie portables. En matière de parcage, cette activité est principalement dévolue aux gardes de police, rattachés à l'Office du stationnement, qui ont étendu récemment leur sphère d'activité au contrôle nocturne<sup>10</sup>.

S'agissant de l'évolution des AO, bien que l'on constate une légère diminution pour l'année 2005 (notamment en raison des conditions météorologiques), leur nombre devrait, comme cela est le cas pour 2006, encore progresser avec l'accroissement du nombre des équipements techniques dédiés au contrôle du trafic. De fait, il est prévu d'acquérir, d'ici fin 2008, deux véhicules radars et de mettre en place sept cabines de détection du non-respect des feux et de la limitation de vitesse, bénéficiant de la technologie numérique. Il est donc tout à fait raisonnable de planifier, à moyen terme, une augmentation de quelque 20% du nombre des infractions constatées.

	1991	2003	2004	2005	2006
<b>Amendes</b>	220'561	221'021	238'105	228'195	239'818
<b>Encaissements en CHF</b>	4'593'053.-	11'021'635.-	11'867'967.-	10'710'035.-	10'576'813.-
<b>AO dénoncées</b>	33'532	46'277	53'786	53'187	50'416

##### 5.2 Commission de police

Par délégation municipale, la Commission de police est l'autorité chargée de réprimer les contraventions de compétence communale.

Elle s'occupe des amendes d'ordre impayées dans un délai de trente jours, ainsi que de diverses contraventions à des règlements communaux et cantonaux. Depuis octobre 2004, elle traite également les dénonciations concernant le parcage ou la circulation sur les fonds privés frappés d'une mise à ban. Le tableau récapitulatif ci-dessous donne une idée de la progression des affaires depuis la première année d'activité du logiciel de gestion des sentences municipales.

<sup>4</sup>Recueil systématique de la législation vaudoise (RSV) 741.01.

<sup>5</sup>Recueil systématique de la législation fédérale (RS) 741.031.

<sup>6</sup>RSV 312.15.

<sup>7</sup>RSV 312.05.

<sup>8</sup>RSV 312.01.

<sup>9</sup>RS 281.1.

<sup>10</sup>BCC 2004-2005, T. II, pp. 701-741, rapport-préavis N° 2004/32, gestion et contrôle du stationnement – nouvelles mesures.

	1991	2003	2004	2005	2006
<b>Dénonciations sur domaine public</b>	34'486	49'434	55'891	56'763	51'209
<b>Encaissements en CHF</b>	1'802'345.-	4'325'269.-	5'812'430.-	6'142'478.-	6'661'732.-
<b>Dénonciations sur fonds privés</b>	---	---	1'337	8'969	8'542
<b>Encaissements en CHF</b>	---	---	53'360.-	1'157'441.-	1'249'053.-

Comme on peut le constater, l'essentiel de l'activité de la Commission de police est directement lié aux amendes d'ordre qui, non payées dans les délais, à raison d'un quart environ, aboutissent à cette instance. En effet, les dénonciations sont en constante progression. Une augmentation de plus de 30% du nombre des rapports de police établis a été enregistrée entre 2002 et 2005.

Si, au début des années nonante, l'interface utilisateur était bien conçue et performante, elle est devenue désuète et peu ergonomique. En effet, il n'existe pas de possibilité d'intégrer les outils bureautiques, et la visualisation des pièces du dossier n'est pas possible à l'écran. Ceci entraîne une perte de temps considérable lors de chaque recherche et engendre un travail important.

S'agissant des infractions constatées sur le domaine privé, leur nombre relève du bon vouloir des plaignants. Après deux ans d'activité, une certaine stabilité semble toutefois se dessiner. En revanche, le suivi de ces affaires est encore plus problématique que pour les infractions commises sur le domaine public et certaines recherches sont carrément impossibles à effectuer. Il a fallu improviser dans l'urgence une implémentation de la procédure de traitement des infractions commises sur le domaine privé sur le logiciel actuel, dont les limites ont été rapidement atteintes. En outre, cela engendre un report de charge sur le personnel administratif.

### 5.3 Service financier (contentieux, caisse, comptabilité)

Le Service financier comprend les entités du contentieux, de la caisse communale et de la comptabilité générale.

La caisse communale traite et contrôle les opérations d'encaissement qui suivent les sentences municipales, soit les paiements par bulletin de versement référencé (BVR) et chèques, ainsi que, chaque année, près de 15'000 versements par bulletin de versement neutre (BVN, manuel) et 1400 encaissements au guichet (en espèces, par carte de crédit). Elle saisit également les nombreux frais de justice facturés par les différents organes judiciaires (Offices des poursuites, juges de paix, tribunaux, etc.).

Le contentieux a en charge le recouvrement, par voie d'exécution forcée ou non, des sentences municipales exécutoires impayées.

La quasi-intégralité de la procédure s'effectue manuellement. Seules les sommations et les réquisitions de poursuite sont imprimées par le système. Quant à la transmission des données de conversion d'amendes en arrêts à la Préfecture, elle est semi-automatique (pas de gestion des filiations des contrevenants).

D'importantes tâches liées à la procédure, par exemple les requêtes de mainlevées d'opposition (300 par année) ou les plans de paiement (1500 cas par année, générant environ 8000 BVN), ne connaissent aucun automatisme et entraînent un surcroît important de travail manuel.



Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'augmentation de l'activité du contentieux au cours des quinze dernières années.

	1991	2003	2004	2005	2006
<b>Sommations après sentences pour infractions sur domaine public</b>	13'365	19'849	28'225	28'428	25'928
<b>Sommations après sentences pour infractions sur fonds privés</b>	---	---	---	3'117	3'155
<b>Réquisitions de poursuites pour sentences pour infractions sur domaine public</b>	5'360	8'945	12'645	11'934	11'005
<b>Réquisitions de poursuites pour sentences pour infractions sur fonds privés</b>	---	---	---	906	1'063
<b>Demandes de conversions d'amendes en arrêts pour sentences pour infractions sur domaine public</b>	1'346	6'286	9'014	9'619	9'217
<b>Demandes de conversions d'amendes en arrêts pour sentences pour infractions sur fonds privés</b>	---	---	---	572	836

NB: Les encaissements sont intégrés dans le tableau des recettes de la Commission de police et ne peuvent actuellement pas être séparés.

La comptabilité générale est chargée, dans le respect du Règlement sur la comptabilité des Communes, de la tenue des comptes et du contrôle de l'ensemble des opérations comptables et financières. Actuellement, elle enregistre manuellement les écritures dans le logiciel comptable de la Ville, sur la base de listes informatiques mensuelles.

## 6. Nouveau système

### 6.1 Principes généraux – améliorations attendues

Le logiciel choisi est actuellement utilisé par 58 polices cantonales et/ou communales, dont celles des principales grandes villes de Suisse. Il fonctionne selon une technologie éprouvée en ce qui concerne les amendes d'ordre. Il sera complété par le développement des modules «sentences municipales» et «procédure de contentieux». La Ville de Lausanne sera la première en Suisse à traiter l'entier du processus avec ce logiciel.

Son utilisation étendue garantit une solution à long terme, qui évoluera selon les besoins et les nouveautés à venir. Ce logiciel permettra de passer d'un système partiellement automatisé à une version la plus automatique possible.

Les points suivants seront, notamment, grandement améliorés :

- Absorption de l'augmentation des cas à traiter
- Diminution du nombre d'erreurs liées à l'intervention humaine
- Gestion électronique des affaires avec vision des dossiers «clients» (des contrevenants), cela afin que toutes les pièces entrantes et sortantes soient disponibles en temps réel pour les utilisateurs, en un seul endroit
- Intégration et stockage des images numériques liées à l'activité de contrôle du respect des feux et des limitations de vitesse
- Diminution importante du nombre de copies papier
- Reconnaissance automatique des plaques minéralogiques
- Convivialité d'utilisation du système, intégration de la bureautique
- Interfaces avec le Contrôle des habitants, la Préfecture, le juge d'instruction et le juge d'application des peines
- Visualisation des dossiers selon divers critères de recherche
- Durée de consultation et de traitement des dossiers nettement améliorée
- Visualisation de l'historique et traçabilité des modifications
- Gestion et suivi complet du traitement des plaintes pour infractions commises sur le domaine privé

- Suivi automatique des procédures contentieuses
- Meilleure visibilité des différents types d'écritures et de la nature des créances
- Diminution sensible des encaissements par BVN, grâce au système BVR
- Possibilité d'évolution du système (intégration, à terme, des paiements électroniques via Internet, téléphones portables, etc.).

## 6.2 Domaines impliqués

Ce nouveau logiciel nécessitera une modification des processus actuellement en vigueur au sein des différents services s'occupant de traiter les amendes d'ordre, les infractions aux règlements communaux, ainsi que celles relatives à la circulation et au stationnement sur le domaine privé. Les éléments suivants feront partie intégrante de ce développement et d'autres bénéficieront de passerelles permettant une interaction rapide et fonctionnelle.

### 6.2.1 Gestion de l'image numérique

Technologie oblige, les appareils de contrôle de la vitesse et de surveillance du respect de la signalisation lumineuse fonctionneront en mode numérique. Si, actuellement, l'ensemble des images récoltées exige encore un transfert manuel entre les stations du terrain et le bureau de traitement de ces contraventions, les photos numériques seront, à l'avenir, transmises par fibres optiques. Le nouveau logiciel permettra de traiter en ligne ces infractions qui, une fois validées, constitueront automatiquement chacune un dossier, dans lequel les photos seront intégrées.

### 6.2.2 Reconnaissance automatique des plaques minéralogiques

Comme évoqué ci-dessus, la gestion des images numériques et son automatisation passent avant tout par une reconnaissance et une identification des numéros de plaques minéralogiques des auteurs d'infractions. Le nouveau logiciel permettra, durant les heures de fermeture des bureaux (principalement la nuit), d'analyser l'ensemble des données photographiées et fournira aux utilisateurs les numéros de plaques détectés. Cette opération occasionnera un gain de temps appréciable, puisqu'il n'y aura plus qu'à valider la plaque détectée pour enregistrer automatiquement l'infraction, au lieu de la saisir manuellement avec un grand risque d'erreurs. La tendance actuelle va d'ailleurs dans le sens d'un développement accru de ce système, qui permet déjà d'analyser les plaques étrangères provenant de France, d'Allemagne et, en phase de test actuellement, des Pays-Bas.

### 6.2.3 Gestion documentaire des dossiers

Actuellement, les dossiers des contrevenants sont traités manuellement et font l'objet de nombreuses photocopies à destination des entités concernées de l'Administration et des instances de jugement. Par l'intégration d'une gestion documentaire, il sera possible de systématiser le scannage de tout document pouvant constituer une pièce d'un dossier «client». Néanmoins, les originaux devront toujours être conservés et groupés, afin de pouvoir être produits, en cas de contestation, devant les instances qui pourraient les requérir.

Toutes les pièces d'un dossier pourront être consultées en ligne, par les ayants droit uniquement. Ce nouveau procédé s'inscrit dans la modernisation globale du système et changera, à n'en pas douter, les habitudes de travail, en les simplifiant et en évitant de nombreuses photocopies.

### 6.2.4 Gestion des sentences municipales

#### a) *pour infractions commises sur le domaine public*

Avec l'arrivée du nouveau logiciel, le travail du personnel sera particulièrement amélioré, grâce à la visualisation complète des dossiers à l'écran et à la possibilité d'apporter des commentaires permettant un meilleur suivi des affaires. Cela réduira les désagréments que subit parfois le contrevenant, lorsqu'il est renvoyé d'un service à l'autre. En outre, des interactions entre le Corps de police et le Contentieux amèneront un précieux gain de temps dans le traitement des dossiers. A titre d'exemple, les quelque 2000 requêtes, adressées actuellement chaque année sur des supports papier à la police pour des recherches d'adresses, seront à l'avenir traitées informatiquement.

b) *pour infractions commises sur le domaine privé*

La gestion des plaignants, des mises à ban et des procurations sera dorénavant informatisée, alors qu'aujourd'hui ces informations sont répertoriées manuellement. De plus, cela permettra de retrouver facilement certaines informations, nécessitant actuellement de longues et fastidieuses recherches.

## 6.2.5 Contentieux

Le nouveau logiciel permettra de rationaliser au maximum les travaux de masse, tout en garantissant une gestion «humaine» du dossier, le but étant d'informatiser le travail, mais pas la réflexion.

Il permettra notamment :

- de gérer différentes adresses (facturation, contentieux, historique);
- de différencier la nature des créances et les types d'écritures;
- d'établir des plans de recouvrement;
- d'émettre des relevés de compte détaillés;
- de disposer d'une vue globale et/ou détaillée du débiteur et de ses dossiers;
- de gérer la procédure contentieuse de manière efficace;
- de réduire les frais de poursuite (par regroupement des dossiers);
- de tenir un registre des actes de défaut de biens;
- de produire des tableaux de bord et des échéanciers.

6.3 *Domaines en lien avec le nouveau logiciel*

## 6.3.1 Système Mobipass

Ce logiciel, renouvelé dans le courant de l'été 2006, a fait l'objet d'une évaluation séparée, dans le cadre du rapport-préavis N° 2004/32 du 12 août 2004 «gestion et contrôle du stationnement – nouvelles mesures»<sup>11</sup>. Ce nouveau matériel communique avec le logiciel de gestion des amendes d'ordre, permettant ainsi une reprise de données automatique. Cela a déjà permis de gagner un poste à 100% au sein du personnel administratif du Corps de police.

## 6.3.2 Encaissements en espèces ou par cartes

Actuellement, l'Office du stationnement reçoit mensuellement près de 1500 personnes. Bon nombre d'entre elles s'acquittent de leur dû, soit en espèces, soit au moyen de cartes de crédit ou de débit. Il a ainsi été décidé d'équiper cet office d'une caisse monétique spécifique, capable d'accepter les principales cartes de crédit et EC-direct. Aujourd'hui, cet instrument permet déjà des encaissements à hauteur de Fr. 50'000.– par mois. Avec l'implantation du nouveau logiciel GESTAO-SM, une interaction permettra d'imputer ces encaissements directement sur les AO concernées, ce qui évitera la ressaisie d'écritures, toujours délicate et source d'erreurs.

## 6.3.3 Gestion des identités des détenteurs de plaques d'immatriculation

Cette procédure, déjà en vigueur, permet, par échanges de fichiers informatiques, de récupérer les identités des détenteurs de véhicules auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU), plus particulièrement sur la banque de données MOFIS, où sont stockées les identités de tous les détenteurs de véhicules immatriculés en Suisse. L'OFROU fournit, depuis peu, les données des plaques allemandes et prévoit également de transmettre, à terme, les données des plaques néerlandaises et françaises notamment.

<sup>11</sup>BCC 2004-2005, T. II, pp. 701-741.

#### 6.3.4 Procédure d'implantation

Le futur logiciel impliquera un changement immédiat de la gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales, car il ne sera vraisemblablement pas possible d'envisager un passage progressif de l'ancien système au nouveau. Ainsi, une fois le développement terminé et les tests de conformité effectués, toutes les affaires en cours devront être transférées dans le nouveau système.

A ce stade, la reprise des données de l'ancien système revêtra une importance capitale. Dans le même temps, compte tenu de la complexité et de l'étendue des domaines considérés, le personnel utilisateur aura largement l'occasion de se pencher sur ce nouveau développement, puisqu'il sera concrètement mis à contribution à chaque phase de celui-ci, ce qui permettra également de poser les bases d'une formation préliminaire.

### 7. Incidences sur les ressources humaines

#### 7.1 *Durant le développement*

Cette phase devra être traitée avec le plus grand soin. Ainsi, durant l'analyse de détail des processus, les utilisateurs actuels du système seront impliqués à divers degrés. Actuellement, il est toutefois difficile de quantifier précisément les ressources internes qui devront être dévolues à cette activité. Les directions concernées devront engager ponctuellement du personnel auxiliaire pour pallier la surcharge de travail occasionnée par la réalisation de ce projet.

#### 7.2 *Durant la formation*

Quand bien même une partie du personnel utilisateur aura déjà été très largement impliquée dans les phases d'analyse de conception et de tests, une formation restera nécessaire. Cette formation sera prise en charge par l'entreprise appelée à fournir le nouveau logiciel, qui aura aussi pour mission de former des «super-utilisateurs». Ceux-ci seront chargés de la formation de l'ensemble du personnel concerné (30 utilisateurs au Corps de police, 10 à la Commission de police, 10 au Contentieux et 4 à la Caisse communale).

#### 7.3 *En phase d'exploitation*

Comme déjà indiqué, le nouveau produit permettra de gagner en efficacité et tendra à diminuer le travail du personnel administratif. Le supplément d'activité devrait ainsi pouvoir être absorbé sans augmentation d'effectifs.

Les «super-utilisateurs» évoqués ci-dessus veilleront à la bonne utilisation et au paramétrage «métier» de ce nouveau logiciel. Ils assureront également l'assistance de premier niveau aux utilisateurs. Ces nouvelles missions seront assumées sans incidence sur le fonctionnement normal des services, sauf, très ponctuellement, par exemple lors de la formation de nouveaux collaborateurs ou lors de la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités.

Durant la première année d'utilisation, une analyse des charges administratives par secteur sera effectuée, afin d'adapter les divers processus de travail en fonction de la réalité rencontrée.

Le volume des dossiers «papier» va diminuer substantiellement, puisque seules les copies indispensables seront imprimées. A titre d'information, avec un tel système plus de 100'000 copies de sentences municipales auraient été évitées en 2005. En revanche, les documents entrants seront scannés et rattachés aux dossiers concernés, ce qui nécessitera une adaptation des processus et une disponibilité de stockage informatique. Cette façon de faire s'inscrit pleinement dans la philosophie de la Ville de Lausanne en matière de gestion documentaire.

### 8. Incidences sur le matériel

Pour permettre à l'application de fonctionner correctement, il sera nécessaire d'acquérir de nouveaux serveurs et des équipements de stockage suffisants. Il faudra également prévoir de grands écrans (21 pouces) pour les huit postes qui traiteront les images (scannage et photos numériques). Pour les 54 postes de travail informatiques, il s'agira d'augmenter la mémoire de 512 mégaoctets (MO) à 1 gigaoctet (GO).

## 9. Aspects financiers

### 9.1 Coût de l'opération

A l'issue de la procédure d'adjudication et de l'estimation du matériel, le montant global nécessaire pour permettre la réalisation de l'ensemble des opérations décrites dans le cadre du présent préavis s'élève à Fr. 1'274'700.– (TVA comprise), montant qui se répartit comme il suit :

Progiciel	Fr.	402'100.–
Développements spécifiques	Fr.	165'700.–
Matériel	Fr.	235'000.–
Prestations et formation	Fr.	284'000.–
Licences	Fr.	66'300.–
Implantation de la future nouvelle version	Fr.	21'600.–
Compte d'attente	Fr.	50'000.–
Divers et imprévus	Fr.	50'000.–
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'274'700.–</b>

Une nouvelle version du logiciel choisi sera vraisemblablement disponible dans le courant de 2009. Elle sera mise à disposition gratuitement par le fournisseur, à titre de geste commercial, mais nécessitera néanmoins une dépense forfaitaire de Fr. 21'600.– pour assurer cette future migration.

### 9.2 Plan des investissements et crédit spécial de fonctionnement pour 2007

Le plan des investissements pour les années 2007 et 2008 prévoit, pour cette opération, un montant de Fr. 1'200'000.–. Ce dernier, qui est très proche du coût global évoqué sous chiffre 9.1 ci-dessus, ne comprend pas les frais liés au personnel supplémentaire qui devra être engagé afin de pallier la surcharge de travail évoquée au chapitre 7 ci-dessus. En effet, il est indispensable que les utilisateurs participent de manière soutenue à l'analyse, au paramétrage et aux tests du nouveau logiciel. Concrètement, il s'agira de garantir une collaboration efficace, tout au long des phases successives de mise en œuvre du projet, en mettant à disposition les ressources humaines utiles des différentes entités concernées (Corps de police, Commission de police, Contentieux). C'est pourquoi, la Municipalité demande également, par le présent préavis, l'octroi, pour 2007, d'un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 218'700.–.

### 9.3 Compte d'attente

Rappelons que, comme indiqué à votre Conseil par la communication du 18 juillet 2006<sup>12</sup>, un compte d'attente de Fr. 50'000.– a été ouvert, pour couvrir les frais induits par l'étude de ce projet. Les dépenses, enregistrées sur le compte N° 2400.581.269, qui s'élèvent à ce jour à Fr. 1146.75, seront balancées par imputation sur le crédit d'investissement demandé dans le cadre du présent préavis.

### 9.4 Conséquences sur le budget

Les charges financières et d'exploitation supplémentaires découlant du crédit demandé peuvent être évaluées, par année, de la manière suivante :

#### Charges financières

Charges estimées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4% et une durée d'amortissement de 5 ans

**Fr. 286'400.–**

#### Charges d'exploitation

Licences des logiciels applicatifs

Fr. 70'000.–

Licences des logiciels techniques

Fr. 16'500.–

#### **Total**

**Fr. 86'500.–**

Ces charges sont à répartir par moitié entre la Direction de la sécurité publique et des sports, soit le Corps de police, et l'Administration générale et Finances, pour le Service juridique.

<sup>12</sup>BCC 2005-2006, à paraître.

## 10. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/24 de la Municipalité, du 12 avril 2007;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'approuver le principe d'une gestion globale de la chaîne du traitement des amendes d'ordre et des sentences municipales;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'274'700.– pour l'acquisition et l'installation du logiciel GESTAO-SM;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné ci-dessus à raison de Fr. 254'940.–, à imputer par moitié sous les rubriques 2400.331 et 1601.331 «Amortissement du patrimoine administratif» des budgets du Corps de police et du Service juridique;
4. de faire figurer pour moitié, sous les rubriques 2400.390 et 1601.390 «Imputations internes», les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité;
5. de balancer le compte d'attente N° 2400.581.269 ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2;
6. d'allouer à la Municipalité, pour l'année 2007, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 218'700.–, pour couvrir les coûts du personnel auxiliaire qui devra être engagé, afin de pallier la surcharge momentanée d'activité résultant de la mise en œuvre du projet GESTAO-SM, crédit spécial à répartir à parts égales entre les trois services concernés (Corps de police, Service juridique, Service financier) et à inscrire sous les rubriques suivantes du budget de la Ville :

2400.301 «Traitements»	Fr.	65'000.–
2400.303 «Cotisations aux assurances sociales»	Fr.	4'300.–
2400.304 «LPP»	Fr.	3'600.–
1601.301 «Traitements»	Fr.	65'000.–
1601.303 «Cotisations aux assurances sociales»	Fr.	4'300.–
1601.304 «LPP»	Fr.	3'600.–
1900.301 «Traitements»	Fr.	65'000.–
1900.303 «Cotisations aux assurances sociales»	Fr.	4'300.–
1900.304 «LPP»	Fr.	3'600.–

Au nom de la Municipalité :

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

### Incidence sur le budget de 2007

Déficit prévu au budget de 2007		3'933'200.–
Nouveaux crédits votés	2'653'900.–	
Moins recettes	<u>– 6'500.–</u>	2'647'400.–
Nouveaux crédits demandés		600'900.–
Présent crédit	218'700.–	
Moins recettes	<u>–.–</u>	<u>218'700.–</u>
Déficit total présumé		<u>7'400'200.–</u>

**Annexe 1: TABLE DES ABRÉVIATIONS**

AGF	Administration générale et Finances
AO	Amende d'ordre
BCC	Bulletin du Conseil communal
BVN	Bulletin de versement neutre
BVR	Bulletin de versement référencé
CH	Contrôle des habitants
CP	Commission de police
CTX	Service du contentieux
GESTAO-SM	Gestion des amendes d'ordre – Sentences municipales
LAO	Loi sur les amendes d'ordre
LSM	Loi sur les sentences municipales
MOFIS	Banque de données fédérale des détenteurs de véhicules
OAO	Ordonnance sur les amendes d'ordre
OFROU	Office fédéral des routes
SAN	Service des automobiles et de la navigation
SM	Sentence municipale
SPS	Sécurité publique et des sports

### *Rapport*

Membres de la commission: M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Maurice Calame (LE), M. Roger Cosandey (Soc.), M. François Huguenet (Les Verts), M. David Payot (AGT), M. Roland Rapaz (Soc.), M<sup>me</sup> Valérie Schwaar (Soc.).

Municipalité: M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

**Rapport photocopié de M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur:** – La séance de la commission N° 76 a eu lieu le mardi 5 juin 2007, de 13 h 30 à 14 h 13, dans les locaux du bâtiment administratif de Beau-Séjour 8. Sont excusés: M. Gilles Meystre (LausannEnsemble), M. Yvan Salzmann (Socialiste), M. Jacques-Etienne Rastorfer (Socialiste), M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner (A Gauche Toute!), M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts). Est absent: M. Denis Pache (UDC). La commission était dès lors composée de: M. Jean-François Cachin (LausannEnsemble), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LausannEnsemble), M. Maurice Calame (LausannEnsemble), M. Roland Rapaz (Socialiste), M. Roger Cosandey (Socialiste), M<sup>me</sup> Valérie Schwaar (Socialiste), M. François Huguenet (Les Verts), M. David Payot (AGT).

La Municipalité était représentée par M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal et directeur de la Sécurité publique et des Sports. L'Administration était représentée par M. Christian de Torrenté, chef du Service juridique, M. Gianfranco Moi, chef du Service d'organisation et d'informatique (SOI), M<sup>me</sup> Angela Nani, cheffe de projet au SOI, M. Jean-Yves Curty, 1<sup>er</sup> président de la Commission de police, adjoint administratif au Service juridique, cap. Michel Blanc, chef de la Sécurité du trafic et du stationnement (STS) au Corps de police, qui a pris les notes de séance.

### *Rappel de l'objet du préavis N° 2007/24*

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'274'700.–, destiné à permettre de renouveler les logiciels de gestion des amendes d'ordre (AO) et des sentences municipales (SM) utilisés par la Ville de Lausanne, qui, mis en fonction à partir de mai 1988, ne répondent plus aux besoins actuels, sur les plans tant techniques qu'administratifs.

De fait, pour remédier à cette situation, il est proposé, outre d'acquérir du matériel neuf, de développer une gestion nouvelle permettant de prendre en compte l'ensemble de la chaîne administrative liée au traitement des amendes d'ordre, des sentences municipales et de la procédure contentieuse y relative.

De plus, afin d'assurer la mise à disposition des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet, la

Municipalité demande également l'octroi, pour 2007, d'un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 218'700.–.

*Présentation du préavis par M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal et directeur de la Sécurité publique et des Sports*

Comme pour le préavis N° 2007/16, «remplacement de l'application informatique du contrôle des habitants», dont la commission a siégé le 30 mai 2007, M. le directeur attire notamment l'attention des membres de la commission sur le fait qu'il s'agit d'un préavis purement technique impliquant plusieurs services d'Administration partenaires (Corps de police, Service juridique, Service financier et Service d'organisation et d'informatique) et que le serveur actuel du SOI, de type IBM, sur lequel fonctionne actuellement l'ensemble des applications (amendes d'ordre et sentences municipales), est arrivé à saturation et doit être impérativement remplacé d'ici la fin 2008.

Après l'acceptation de l'entrée en matière, à l'unanimité des membres de la commission chargée d'examiner le préavis 2007/6, la discussion générale est ouverte.

### *Discussion générale*

Un commissaire est très inquiet sur les données qui seront accumulées et qui pourraient porter préjudice à certaines personnes amendées pour des infractions légères. Un autre commissaire demande des explications sur la conservation des traces des amendes d'ordre payées par les personnes en infraction. Il est répondu que dès qu'une amende d'ordre est payée, celle-ci disparaît du programme informatique (au maximum après quatre mois) et que seules les amendes non payées restent pour être traitées par la Commission de police, voire le contentieux.

Les membres de la commission se disent rassurés de savoir qu'aucune donnée confidentielle ne peut être gardée au-delà du délai de quatre mois.

Il est proposé dès lors d'examiner le préavis N° 2007/24 point par point.

#### *1. Objet du préavis*

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

#### *2. Préambule*

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

#### *3. Contexte du projet*

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

#### *4. Bases légales*

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.



## 5. Etat actuel de la situation

### 5.1 Corps de police

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

### 5.2 Commission de police

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

### 5.3 Service financier (contentieux, caisse, comptabilité)

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

## 6. Nouveau système

### 6.1 Principes généraux – améliorations attendues

Un commissaire souhaiterait pouvoir disposer d'un schéma indiquant le suivi de la chaîne des amendes d'ordre afin d'y voir plus clair. Dès lors, ces diagrammes seront joints aux notes de séance.

Un autre commissaire souhaiterait connaître quels sont les moyens dont dispose la Ville de Lausanne pour sanctionner les conducteurs récidivistes pour des dépassements de vitesse en ville. Le représentant du Corps de police précise que dès que l'amende a été payée, celle-ci disparaît du fichier des amendes d'ordre et qu'il n'est pas possible de les cumuler.

Un autre commissaire souhaite savoir si le système informatique proposé, qui est déjà exploité par d'autres Cantons et polices, est compatible avec le système de la Police cantonale vaudoise dans l'hypothèse d'une fusion éventuelle. Le représentant du Corps de police précise que la compatibilité entre les deux systèmes est tout à fait possible, mais que l'Etat de Vaud travaille actuellement par secteur séparé (gendarmerie – préfecture – finances), alors que Lausanne souhaite mettre en place une chaîne de travail fonctionnelle et reliée.

Après ces questions et les réponses y relatives, le point est adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

### 6.2 Domaines impliqués

#### 6.2.1 Gestion de l'image numérique

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

#### 6.2.2 Reconnaissance automatique des plaques minéralogiques

Un commissaire souhaite savoir comment se traite le suivi au niveau des infractions des conducteurs étrangers. Le représentant du Corps de police donne toutes les informations utiles aux procédures possibles sur le plan européen. Dès lors, le point 6.2.2 est adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

#### 6.2.3 Gestion documentaire des dossiers

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

#### 6.2.4 Gestion des sentences municipales

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

#### 6.2.5 Contentieux

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

### 6.3 Domaines en lien avec le nouveau logiciel

#### 6.3.1 Système Mobipass

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

#### 6.3.2 Encaissement en espèces ou par cartes

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

#### 6.3.3 Gestion des identités des détenteurs de plaques d'immatriculation

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

#### 6.3.4 Procédure d'implantation

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

## 7. Incidences sur les ressources humaines

### 7.1 Durant le développement

Un commissaire estime qu'avec cette nouvelle technologie et le gain de temps escompté, les ressources humaines nécessaires à son exploitation devraient pouvoir diminuer. Monsieur le directeur précise que les nouveaux moyens mis en place et l'accroissement des matériels destinés à déceler notamment les infractions aux installations lumineuses vont apporter, à l'évidence, un surcroît d'activité qui devrait pouvoir être maîtrisé justement par la meilleure efficacité du système envisagé. Ainsi, plus d'amendes d'ordre dans le futur ne devraient pas dans l'immédiat générer une augmentation de personnel.

Un autre commissaire souhaite savoir si uniquement du personnel administratif est affecté à l'utilisation du système. Le représentant du Corps de police confirme qu'une majorité du personnel administratif est dédié à l'exploitation dudit système.

Après ces informations, ledit point est adopté à l'unanimité des membres de la commission.

### 7.2 Durant la formation

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

### 7.3 En phase d'exploitation

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

## 8. Incidences sur le matériel

Un commissaire souhaite quelques précisions au sujet des écrans 21 pouces proposés, alors qu'il estime que les

écrans 19 pouces sembleraient suffisants. Les représentants du Corps de police et du SOI précisent que les écrans 21 pouces sont nécessaires vu la qualité du travail demandé aux collaborateurs pour pouvoir identifier le numéro de plaques et le type de véhicule responsable de l'infraction.

Après ces informations, ledit point est adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

#### 9. Aspects financiers

##### 9.1 Coût de l'opération

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

##### 9.2 Plan des investissements et crédit spécial de fonctionnement pour 2007

Un commissaire souhaite quelques précisions au sujet du montant prévu pour 2007 afin de permettre l'engagement de ressources humaines complémentaires dédiées à la mise en place du système. Monsieur le directeur précise que ce montant correspond à l'engagement de trois personnes administratives qui permettront de dégager du temps de travail au profit de la réalisation et de l'implantation du nouveau logiciel.

Après ces informations, ledit point est adopté à l'unanimité des membres de la commission.

##### 9.3 Compte d'attente

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

##### 9.4 Conséquences sur le budget

Pas de remarque. Point adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

#### 10. Conclusions

Le rapporteur de ladite commission propose de voter séparément les points 1, 2 et 6 des conclusions et de voter les points 3,4 et 5 en bloc. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres de la commission.

Point 1 : adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

Point 2 : adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

Points 3, 4 et 5 : adoptés à l'unanimité des membres de la commission présents.

Point 6 : adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

Le rapporteur de la commission du préavis N° 2007/24 remercie les membres de la commission et les représentants de la Municipalité et de l'Administration pour les renseignements fournis et la prise des notes de séance. Il lève la séance à 14 h 13.

**Le président :** – Merci. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner les déterminations de la commission ?

**M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur :** – La commission a voté les points 1, 2 et 6 indépendamment, et les points 3, 4, et 5 en bloc. Toutes ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité des membres.

**Le président :** – Si tout a été voté dans l'ordre et dans le désordre, en bloc ou non, à l'unanimité, je vous propose que nous votions tout en bloc. Accepté ? Oui. Celles et ceux qui acceptent en bloc et dans l'ordre les conclusions de la commission le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux qui s'opposent. Une opposition. ... qui s'abstiennent. Vous opposez-vous à mon mode de faire, Monsieur le Conseiller ? Ce n'est pas le cas. ... qui s'abstiennent. Personne. Cet objet est ainsi accepté, quasiment à l'unanimité. Avec mes remerciements à son rapporteur.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2007/24 de la Municipalité, du 12 avril 2007 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver le principe d'une gestion globale de la chaîne du traitement des amendes d'ordre et des sentences municipales ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'274'700.– pour l'acquisition et l'installation du logiciel GESTAO-SM ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné ci-dessus à raison de Fr. 254'940.–, à imputer par moitié sous les rubriques 2400.331 et 1601.331 « Amortissement du patrimoine administratif » des budgets du Corps de police et du Service juridique ;
4. de faire figurer pour moitié, sous les rubriques 2400.390 et 1601.390 « Imputations internes », les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
5. de balancer le compte d'attente N° 2400.581.269 ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2 ;
6. d'allouer à la Municipalité, pour l'année 2007, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 218'700.–, pour couvrir les coûts du personnel auxiliaire qui devra être engagé, afin de pallier la surcharge momentanée d'activité résultant de la mise en œuvre du projet GESTAO-SM, crédit spécial à répartir à parts égales entre les trois

services concernés (Corps de police, Service juridique, Service financier) et à inscrire sous les rubriques suivantes du budget de la Ville:

2400.301	«Traitements»	Fr. 65'000.–
2400.303	«Cotisations aux assurances sociales»	Fr. 4'300.–
2400.304	«LPP»	Fr. 3'600.–
1601.301	«Traitements»	Fr. 65'000.–
1601.303	«Cotisations aux assurances sociales»	Fr. 4'300.–
1601.304	«LPP»	Fr. 3'600.–
1900.301	«Traitements»	Fr. 65'000.–
1900.303	«Cotisations aux assurances sociales»	Fr. 4'300.–
1900.304	«LPP»	Fr. 3'600.–

---

**Résultats de l'élection du deuxième vice-président du Conseil communal pour l'année 2007-2008**

**Le président:** – Bulletins rentrés: 82. Bulletins blancs: 7. Bulletins nuls: 1. Bulletins valables: 74. Majorité absolue: 38. Est élu par 65 suffrages M. Yves-André Cavin.

*(Applaudissements.)*

M<sup>me</sup> Bérard obtient 5 voix, MM. Segura, Gratier, Meystre et Junod chacun une voix. Bravo à M. Cavin.

Nous profitons d'un temps d'accalmie dans un ciel chargé par moments de nuages pour procéder à l'élection des deux scrutateurs. Non? Bon, d'accord, merci de vos conseils. Puisque M. Rapaz est là, nous revenons au point 23.

---

## **Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse de St-Etienne pour la réfection et l'extension de sa chapelle**

Préavis N° 2007/17

Lausanne, le 22.03.2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du préavis**

La Municipalité sollicite une subvention d'investissement de Fr. 231'000.– en faveur de la paroisse catholique de St-Etienne pour lui permettre de procéder aux travaux de réfection et d'extension de sa chapelle, à la route d'Oron 12. Elle se fonde pour cela sur la loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public. Il paraît utile à ce propos de préciser que si les dispositions votées au début de l'année par le Grand Conseil introduisent la notion de «communautés reconnues» et, à travers elle, une possibilité nouvelle d'intervention des pouvoirs publics, elles ne modifient en rien les obligations des collectivités à l'égard des églises catholiques et protestantes. L'article 23 dispose ainsi que les Communes «pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'EERV (Eglise évangélique réformée du canton de Vaud) et la FEDEC-VD (Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud)».

### **2. La paroisse catholique de St-Etienne**

#### *2.1 Périmètre*

Fondée en 1950 pour répondre à l'augmentation des fidèles dans le secteur nord de la ville, cette paroisse s'étend sur le territoire de trois communes, Lausanne (au nord d'une ligne passant par le Flon, le chemin des Lys, l'avenue de la Vallonnette, le chemin de Rovéréaz et la route d'Oron), Epalinges et Savigny. Pour tenir compte de cette situation, la question des frais d'entretien est réglée par une convention qui répartit ces dépenses en fonction du nombre de paroissiens domiciliés dans chaque commune. Ces proportions qui sont réactualisées tous les cinq ans s'établissent, pour l'heure, à 60,2% pour Lausanne, 29,9% pour Epalinges et 9,9% pour Savigny.

#### *2.2 Lieu de culte*

Lors de sa création, la paroisse a aménagé sa chapelle en transformant une grange construite en 1919, dont elle était propriétaire, et en y adjoignant une abside. Dès l'abord, cette solution a été considérée comme provisoire et des fonds ont été récoltés dans toute la Suisse en vue de la construction d'une nouvelle église, prévue dans les années soixante. Ce projet n'a pu être mené à chef.

Il était toutefois indispensable d'envisager d'autres dispositions dès lors que le bâtiment se révélait mal adapté pour un certain nombre de manifestations, mais surtout que son état de conservation posait des questions essentielles de maintenance et de sécurité: poutraison en mauvais état, absence d'isolation de l'enveloppe, chauffage électrique grand consommateur d'énergie, installations techniques réalisées par étapes, aux prix d'une logique et d'une économie de fonctionnement discutables.

L'option de la démolition/reconstruction a été définitivement abandonnée, non seulement au regard du coût de cette opération, mais pour tenir compte également de l'histoire et de l'image d'architecture rurale de la chapelle actuelle, et assurer une bonne intégration de l'église dans le contexte urbanistique du quartier de La Sallaz.

### 3. Le projet

#### 3.1 Concept

La nouvelle extension de l'église prolonge le volume existant de la chapelle sur ses façades nord et ouest, en relation directe avec le chœur. Ainsi cette nouvelle volumétrie s'organise autour du bâtiment existant, sur un niveau, et ne perturbe pas l'image reconnue et actuelle du lieu de culte. Une nouvelle galerie permettra d'accueillir un plus grand nombre de fidèles, la sonorisation sera améliorée, une boucle d'induction magnétique sera mise à disposition des malentendants alors que le chauffage électrique, peu économe d'énergie, sera remplacé par un raccordement au chauffage à distance. Enfin, l'éclairage sera amélioré, en recourant à de nouveaux équipements, mais, surtout, en utilisant au maximum la lumière naturelle. Au plan des aménagements extérieurs, l'architecte a veillé à préserver la vision d'une chapelle dans un parc.

#### 3.2 Calendrier

Si la décision de procéder à une réfection/extension date d'il y a une dizaine d'années déjà, les études ont dû prendre en compte un certain nombre de contraintes réglementaires et administratives. Ainsi l'avant-projet définitif soumis en août 2003 à la Municipalité n'a-t-il pu obtenir un permis d'implantation, car il était incompatible avec l'ancien plan partiel d'affectation (PPA). L'introduction du plan général d'affectation (PGA) approuvé par votre Conseil le 22 novembre 2005 a toutefois permis la poursuite des études et d'aboutir, le 9 novembre 2006, à la délivrance d'un permis de construire.

Le début des travaux est prévu pour le printemps 2007, et ils devraient durer une année.

### 4. Les travaux et leurs coûts

#### 4.1 L'ampleur de l'intervention

Le projet comprend deux aspects bien distincts, une réfection et une extension. Si la réalisation de nouvelles surfaces incombe au propriétaire, l'entretien du lieu relève de la responsabilité des pouvoirs publics. Il convient à ce sujet de souligner que, dans la perspective de l'aboutissement de la réfection, les travaux de maintenance ont été limités aux seules interventions dictées par l'urgence ou la sécurité, et en veillant alors à ne pas améliorer des infrastructures appelées à disparaître lors de la transformation. C'est dire qu'un certain nombre de tâches d'entretien n'ont été effectuées que partiellement, ou ont même été différées, et il convient aujourd'hui de les entreprendre.

#### 4.2 Les coûts

L'ensemble de cette réfection/extension a été devisée à Fr. 2'560'000.–, ainsi répartis :

CFC 1	Travaux préparatoires	Fr.	136'500.–
CFC 2	Bâtiment	Fr.	2'001'710.–
CFC 4	Aménagements extérieurs	Fr.	340'800.–
CFC 5	Frais secondaires	Fr.	54'000.–
CFC 6	Divers et imprévus	Fr.	26'990.–
	<b>Coût global prévu</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'560'000.–</b>

Ces coûts correspondent à un prix HT moyen au m<sup>3</sup> de Fr. 628.– pour le CFC 2 «bâtiment» et HT moyen au m<sup>2</sup> de Fr. 131.– pour le CFC 4 «aménagements extérieurs».

Soucieux de s'en tenir à la lettre de la loi, les promoteurs ont prévu une intervention des pouvoirs publics dans le seul domaine de l'entretien. Ils ont ainsi pondéré chaque intervention dans des proportions qui vont de 0,0 (sanitaires, aménagements intérieurs) à 1,0 (chauffage), aboutissant à un total de Fr. 383'600.–, soit 14,98% du total, à charge des trois Communes subventionnantes. En application de la clé de répartition actuelle, la dépense pour les Communes partenaires s'établira de la manière suivante :

Lausanne	60,2%	Fr.	230'927.20
Epalinges	29,9%	Fr.	114'696.40
Savigny	9,9%	Fr.	37'976.40
<b>Totaux</b>	<b>100,0%</b>	<b>Fr.</b>	<b>383'600.–</b>

#### 4.3 Conditions d'intervention de la Commune de Lausanne

Dès lors que leur projet restait tributaire du débat parlementaire sur le PGA (approbation le 22 novembre 2005) et des procédures de mise à l'enquête (délivrance du permis de construire le 9 novembre 2006), les représentants du Conseil paroissial n'ont présenté leur demande qu'à la fin de l'été 2006, c'est-à-dire après le dépôt du budget 2007. Le montant qui est aujourd'hui soumis à votre approbation n'a donc pu être porté au plan des investissements pour les années 2007 et 2008 et c'est pourquoi nous vous proposons de prévoir cette dépense pour 2008 seulement.

D'autre part, la Municipalité a clairement indiqué qu'elle ne vous proposerait ce préavis qu'une fois acquis l'accord des deux autres Communes partenaires. Les responsables de la paroisse de St-Etienne ont donc soumis leur projet aux Municipalités d'Epalinges et de Savigny qui leur ont formellement confirmé leur appui pour le montant qui leur était demandé.

### 5. Développement durable

Ce projet s'inscrit doublement dans une perspective de développement durable :

- Au même titre que d'autres associations, une paroisse constitue une pièce importante du réseau de contacts et de soutien à l'échelon d'un quartier. En lui permettant de mieux remplir encore cette mission, on contribue au maintien et au développement de ces liens de solidarité.
- Cette intervention permet d'autre part une adaptation du bâtiment aux exigences actuelles en matière de chauffage et d'isolation, toutes mesures qui contribuent à une utilisation rationnelle des énergies et, par conséquent, à une diminution des nuisances provoquées par leur production et leur consommation.

### 6. Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles résultant de ce crédit peuvent être estimées, selon la méthode de l'annuité fixe, avec un intérêt de 4% et une durée d'amortissement de 5 ans, à Fr. 51'900.–.

### 7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/17 de la Municipalité, du 22 mars 2007 ;  
ouï le rapport de la commission désignée pour cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 231'000.– pour subventionner la paroisse catholique de St-Etienne, afin de lui permettre de procéder aux travaux de restauration et d'extension de sa chapelle ;
2. d'amortir en cinq ans la dépense prévue au chiffre 1 à raison de Fr. 46'200.– annuellement, par la rubrique 5002.331 ;
3. de porter les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit à la rubrique 5002.390.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission: M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur, M. Jean-Louis Blanc (LE), M. Cédric Fracheboud (UDC), M. Philippe Jacquat (LE), M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE), M. Jeyarasasingam Sellathurai (AGT), M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts), M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.).

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**Rapport photocopié de M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur:** – Votre commission a siégé une fois, le 22 mai 2007, à 10 h 00, au foyer de la paroisse St-Etienne. Elle s'est réunie dans la composition suivante: M<sup>mes</sup> Françoise Longchamp, Maria Velasco, Magali Zuercher; MM Jean-Louis Blanc, Cédric Fracheboud, Philippe Jacquat, Jeyarasasingam Sellathurai; rapporteur: M. Roland Rapaz. M. Jacques-Etienne Rastorfer est excusé.

La Commune de Lausanne est représentée par: MM. Oscar Tosato, conseiller municipal, directeur DEJE, Patrick Addor, secrétaire général DEJE, et M<sup>me</sup> Laura Salazar. Ces deux derniers sont chaleureusement remerciés pour l'excellente prise de notes.

La paroisse de St-Etienne (maître de l'ouvrage) est représentée par MM. André Jolidon et Jean-Cyprien Pitteloud. Sont également présents les maîtres d'œuvre: M<sup>me</sup> Teresa Parrella et M. Marco Ceccaroli.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite une subvention d'investissement de Fr. 231'000.– en faveur de la paroisse catholique de St-Etienne pour lui permettre de procéder aux travaux de réfection et d'extension de sa chapelle, à la route d'Oron 12.

En introduction, M. Oscar Tosato, directeur DEJE, rappelle les dispositions légales qui impliquent l'intervention de la Commune. (Loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public, dont l'art. 23 dispose que les Communes «pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud [EERV] et la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud [FEDEC-VD]».) M. Oscar Tosato précise que dans l'attente de la révision du Plan général d'affectation (PGA), seuls des travaux relevant de la maintenance urgente ou de la sécurité ont été entrepris ces dernières années. Le directeur DEJE rappelle que la paroisse St-Etienne englobe, outre le nord de la ville, le territoire des communes d'Epalinges et de Savigny et que les frais à charge des pouvoirs publics sont répartis entre ces trois collectivités, en proportion du nombre des paroissiens. Les deux autres Communes se sont déjà engagées à contribuer aux travaux projetés.

Parallèlement aux travaux d'entretien, la paroisse conduit une extension de l'église qui prolonge le volume existant

de la chapelle sur ses façades nord et ouest. Le chauffage électrique sera également remplacé par un raccordement au chauffage à distance. La réalisation de l'extension incombe au propriétaire, soit à la paroisse.

La présentation du projet à la commission par M. Marco Ceccaroli, maître d'œuvre, est suivie d'une visite du chantier.

Les nombreuses questions des membres de la commission ainsi que la discussion générale nous apprennent:

- que la capacité d'accueil passera de 190 personnes à 300;
- que le parking passe de 39 à 58 places et que son extension est proportionnelle à l'extension de la chapelle. Il est conçu en surface absorbante (gravier ou pavés herbeux) Les représentants de la paroisse justifient cette extension par l'importance géographique de la paroisse et les nombreuses activités durant la semaine;
- qu'une réorganisation du territoire des paroisses catholiques lausannoises amènera la création d'unités pastorales regroupant plusieurs paroisses. Dans ce cadre, St-Etienne pourrait bien rejoindre St-Nicolas de Flüe (Chailly) et St-Amédée (Bellevaux);
- que les travaux pris en charge par les pouvoirs publics ne représentant que de l'entretien différé, ils ne sont pas soumis à la Loi sur les marchés publics;
- que les travaux d'entretien ont été longuement différés parce que d'autres projets avaient été envisagés pour cette parcelle: implantation du siège de la RSR dans les années 60, construction d'autre église beaucoup plus grande, ancien PGA qui ne permettait pas d'envisager une réalisation économiquement viable...;
- que la paroisse met ses salles et sa chapelle à disposition d'autres associations ou communautés (Ecole sociale de musique, APEMS de La Sallaz, lieu de rencontre pour le quartier...).

Lors de la discussion, un commissaire s'étonne du nombre élevé de places de parc prévu dans le projet. Les maîtres de l'ouvrage rappellent que la paroisse s'étend sur d'autres communes et qu'une réorganisation paroissiale la contraindrait d'accueillir des paroissiens de La Sallaz et de Bellevaux parfois. Le directeur DEJE précise que les normes fixées par le PGA ont été respectées et qu'il n'y avait pas de raison de les durcir pour cette zone.

Plusieurs commissaires soulignent les avantages du raccordement au chauffage à distance.

Pour terminer, M. Tosato indique que les effets du calendrier n'ont pas permis d'inscrire le montant demandé de Fr. 231'000.– au plan des investissements 2007, mais qu'il le sera pour 2008, année de son utilisation.

La commission décide de voter en bloc les trois conclusions.

Elles sont acceptées à l'unanimité des commissaires présents. Le préavis 2007/17 est accepté à l'unanimité

**Le président:** – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque commentaire à faire?

**M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur:** – Non, je n'ai pas de commentaire.

#### *Discussion*

**M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.):** – Tout d'abord, permettez-moi de déclarer mes intérêts. Je suis née dans un pays où la séparation de l'Eglise et de l'Etat est un fait depuis plus de 100 ans. Je suis bien intégrée en Suisse, pourtant j'admets difficilement que ce soit au citoyen de subventionner des églises et des lieux de culte. Je ne suis pas croyante – je crois en ma bonne étoile –, mais je n'ai jamais empêché qui que ce soit de croire en ce qu'il veut, du moment qu'il ne marche pas sur mes plates-bandes. Toujours est-il que j'ai beaucoup de peine à ce que le citoyen paie pour les croyances des gens. Chacun a le droit de croire en ce qu'il veut, mais ce n'est pas forcément à la communauté de subventionner cette croyance. Je vous le dis aujourd'hui, je n'en reparlerai plus de toute la législature. Mais sachez que je ne voterai aucun crédit concernant les églises.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – J'aimerais dire à M<sup>me</sup> Cosandey que je respecte ses convictions, mais que malheureusement pour elle, la loi ecclésiastique est ce qu'elle est. Elle vient d'être votée avec la nouvelle Constitution.

**M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.):** – C'est un peu le même problème que les crédits supplémentaires que nous votons, et sur lesquels nous n'avons rien à dire! Ce que je regrette aussi, si j'ai bien compris la loi, c'est que certaines églises sont prises en charge par la communauté tandis que d'autres croyants, par exemple les musulmans et les bouddhistes, n'ont pas leurs lieux de culte subventionnés par l'Etat.

**Le président:** – Il serait souhaitable que nous ne rouvrons pas au Conseil communal une discussion qui a mobilisé trois mois le Grand Conseil. Ce n'est qu'un avis personnel...

La discussion se poursuit.

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education:** – Ce préavis ne fait que respecter des dispositions légales. La séparation de l'Eglise et de l'Etat a été un des objets discutés pour la nouvelle Constitution. Madame Cosandey, c'est le peuple qui a accepté ça. Les dispositions d'application votées par le Grand Conseil sont également claires. Je ne peux pas proposer autre chose que la volonté populaire et la volonté du Législatif cantonal.

**Le président:** – Merci, Monsieur le Municipal. La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discus-

sion est close. Monsieur le rapporteur, que propose la commission?

**M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur:** – La commission a voté en bloc les trois conclusions. Elles sont acceptées à l'unanimité des commissaires présents.

**Le président:** – Merci. A l'instar de la commission, nous votons également en bloc. Celles et ceux qui acceptent les trois conclusions le manifestent par un lever de main. Bien. Celles et ceux qui refusent. Un refus. ... qui s'abstiennent. Une abstention. Vous avez donc massivement et majoritairement accepté ce préavis. Merci à son rapporteur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2007/17 de la Municipalité, du 22 mars 2007;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### *décide:*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 231'000.– pour subventionner la paroisse catholique de St-Etienne, afin de lui permettre de procéder aux travaux de restauration et d'extension de sa chapelle;
2. d'amortir en cinq ans la dépense prévue au chiffre 1 à raison de Fr. 46'200.– annuellement, par la rubrique 5002.331;
3. de porter les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit à la rubrique 5002.390.

\_\_\_\_\_

**Le président:** – Nous avançons dans nos élections et nous en arrivons maintenant à la désignation de deux scrutateurs. J'attends vos propositions.

#### **Election de deux scrutateurs**

**M. Tristan Gratier (LE):** – Je souhaite proposer à vos suffrages la candidature de notre collègue Thi Nguyen, médecin généraliste FMH à Lausanne depuis 1976, père de trois enfants adultes. Il est venu en Suisse en 1966 et a été naturalisé en 1975. Il est entré au Conseil communal en 2005, il est membre de la commission de naturalisation.

**Le président:** – Flottement... Nous procédons maintenant à l'élection des scrutateurs. Il y aura encore les scrutateurs suppléants, afin de respecter l'équilibre des forces politiques décidé il y a une année et demie. M. Tristan Gratier demande à nouveau la parole.



**M. Tristan Gratier (LE):** – J’avais tellement envie de vous présenter M. Nguyen que j’ai un peu brûlé les étapes. Je rassure les autres groupes: nous n’avions pas l’intention de vous brûler la politesse! Il s’agissait d’un scrutateur suppléant, bien évidemment. Toutes mes excuses. (*Rumeurs.*)

**Le président:** – Faute confessée, faute pardonnée. Vous m’avez beaucoup pardonné au cours de cette année.

**M. Raphaël Abbet (UDC):** – J’en tremble encore! Cette place de scrutateur est toujours très intéressante, parce qu’elle met au courant de toutes les démarches qui se déroulent dans ce Conseil. C’est l’occasion de profiter de proposer certaines nouvelles figures pour mieux les faire connaître et leur permettre de mieux connaître notre fonctionnement. J’ai l’honneur de vous présenter Cédric Fracheboud comme scrutateur. Père de famille, ramoneur – ça portera peut-être bonheur à ce Conseil! – père d’un charmant petit garçon, etc. Je recommande Cédric Fracheboud à vos suffrages.

**M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts):** – Je propose M. Pierre Santschi à vos suffrages pour ce poste de scrutateur. La plupart d’entre vous le connaissent, il fréquente ce Conseil depuis longtemps. Il est ingénieur physicien de profession, il a été d’abord conseiller communal pendant six mois en 1982, puis il a quitté cette assemblée pendant douze ans pour siéger au Grand Conseil. Il a retrouvé notre Conseil en 1994 et il y siège depuis, dans de nombreuses commissions, manifestant une ténacité que la plupart d’entre vous lui connaissent pour les enjeux environnementaux. Il a aussi un certain goût de la langue française, qui l’a fait intervenir plusieurs fois en plenum. Je vous le recommande chaleureusement.

**Le président:** – Merci. Y a-t-il d’autres propositions? Ce n’est pas le cas. Je demande donc aux huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins. Je rappelle: Cédric Fracheboud, Pierre Santschi.

(*Le scrutin est ouvert, puis clos.*)

**Le président:** – Je prie les huissiers de procéder au ramassage des bulletins.

Pendant ce temps, nous profitons de faire le point sur le déroulement de la soirée. Il me semblerait déraisonnable d’aller au-delà de minuit, qui paraît déjà un but assez lointain. La fatigue venant, il arrive un moment où il est déraisonnable de prolonger. Cependant, vu que nous avons ensuite la pause estivale, un certain nombre de sujets doivent être traités, faute de quoi les délais s’allongent démesurément. Ce n’est pas souhaitable. Nous pourrions repousser les développements et les réponses aux interpellations urgentes à mardi prochain, pour autant que nous n’ayons pas quatre heures de débat sur les Docks. Mais cela nécessite l’accord des interpellateurs et celui du plenum pour un *addendum* à l’ordre du jour. Cela fait beaucoup de choses. Je soumetts déjà cette question à votre analyse.

(*Voix du syndic en arrière-plan, incompréhensible.*) En somme, vous me demandez de résoudre la quadrature du cercle! Nous devons avancer, tout traiter et ne pas finir trop tard. On y va bravement...

Le bureau se retire pour le dépouillement, et nous continuons l’ordre du jour. Nous prenons le point 36, interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts: «Musée des Beaux-Arts: stratégie de communication municipale et incidences du projet pour Lausanne». J’appelle M. l’interpellateur à la tribune pour écouter la réponse municipale.

---

**Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts: «Musée des Beaux-Arts: stratégie de communication municipale et incidences du projet pour Lausanne»<sup>1</sup>**

*Réponse polycopiée de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – (*Lit la réponse municipale.*) En 1990, amené à choisir entre trois variantes pour le réaménagement des musées et de la Bibliothèque cantonale et universitaire du Palais de Rumine, le Conseil d’Etat a formulé les lignes directrices d’un ambitieux programme de restructuration. En 1991, il a décidé de maintenir à Rumine la Bibliothèque ainsi que des musées dits scientifiques et de rechercher un nouvel emplacement pour le Musée des Beaux-Arts, soit à Lausanne (hors du Palais de Rumine), soit ailleurs dans le canton. L’idée de développer un projet de nouveau Musée des Beaux-Arts en le délocalisant du Palais de Rumine a donc été lancée au plan cantonal.

En 1999, motivé par le milieu des collectionneurs et par des personnalités du monde culturel et artistique, et constatant l’inadéquation des locaux actuels avec l’exploitation contemporaine d’un musée, le Conseil d’Etat a créé une commission extraparlamentaire et l’a chargée d’examiner tous les scénarios possibles pour l’implantation du nouveau Musée des Beaux-Arts. En mars 2000, cette commission a conclu ses travaux par un «Rapport de recommandation au Conseil d’Etat» et préconisé de choisir Bellerive parmi dix-huit sites recensés.

En 2001, une «Fondation pour la création d’un Musée des Beaux-Arts» a été constituée pour entreprendre toutes les démarches en vue de la création d’un nouveau Musée des Beaux-Arts. En 2002, le Grand Conseil a adopté le «décret accordant un crédit d’étude pour les études préliminaires du futur Musée cantonal des Beaux-Arts». Le concours d’architecture a été lancé en 2004. Il a débouché, en mars 2005, sur la désignation du projet lauréat, choisi parmi 249 projets dont neuf sélectionnés lors du premier tour. L’enquête du Plan d’affectation cantonal (PAC) du nouveau Musée des Beaux-Arts a lieu du 23 février au

<sup>1</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 16), p. 581 et p. 659.

26 mars 2007. Elle suscite huit oppositions et une observation. Un «Exposé des motifs et projet de décret / crédit d'études II MCBA – nouveau Musée des Beaux-Arts» sera soumis cet automne au Grand Conseil.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellateur :

*1. La Municipalité peut-elle rappeler à quelles étapes du projet le Canton l'a associée et pour quelles raisons son choix se porte sur une localisation du Musée à Bellerive?*

La Municipalité a été associée dès le début aux réflexions liées à la nouvelle implantation du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). Elle a été partenaire à chaque étape. Elle a été consultée dès le milieu des années 1980. Le Service de la culture et le Service d'architecture ont été associés à l'étude cantonale sur la restructuration du Palais de Rumine ayant abouti à constater la nécessité de transférer le MCBA hors du Palais de Rumine et de l'installer dans des locaux adaptés. Elle a délégué le Service de la culture et le Service d'urbanisme au «Groupe de travail pour un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts». Comptant 15 membres, ce groupe s'est réuni pour la première fois en été 1999. En septembre de la même année, il a produit un «Premier inventaire des sites possibles» qui recensait dix-huit sites. En mars 2000, il a remis un «Rapport de recommandation au Conseil d'Etat du Canton de Vaud» préconisant de choisir le site de Bellerive parmi les sites possibles. La directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine ainsi que la cheffe du Service de la culture sont toutes deux membres du conseil de la «Fondation pour la création d'un Musée des Beaux-Arts» créée en 2001. Pour sa part, la Municipalité a mis sur pied, le 30 janvier 2003, une «Commission communale pour assurer le suivi et la coordination locale du dossier relatif à l'étude du Plan d'affectation cantonal (PAC) et participer au concours d'architecture du Musée des Beaux-Arts (MCBA)».

*2. Bien que le dossier soit dans les mains du Canton, la Municipalité entend-elle développer avant le vote des députés une procédure d'information et de consultation du public – conformément aux démarches participatives qu'elle organise régulièrement sur d'autres objets? Si oui, comment? Si non, pourquoi?*

La Municipalité est prête à s'associer au Canton – responsable du projet – pour toute démarche de consultation et de communication. Une information spécialisée a d'ores et déjà été organisée à destination de la SIA et de la FSU (donc la Fédération suisse des urbanistes) lors du colloque «Bâtir et planifier» du 8 décembre 2005. Une information publique consacrée au PAC du nouveau Musée des Beaux-Arts a également déjà eu lieu. Un dépliant explicatif a été réalisé à cette occasion. En outre, un site internet dédié au projet est à disposition du public. D'autres démarches suivront sous la conduite du Canton et en accord avec la Ville.

*3. En soutenant le projet de Musée des Beaux-Arts à Bellerive, la Municipalité ne va-t-elle pas à l'encontre des intentions manifestées dans son projet de City Management qui vise à densifier et à favoriser l'animation du centre ville?*

La vocation muséale du Palais de Rumine est maintenue. Son attractivité culturelle en sortira consolidée. Dans son préavis N° 2006/51 adopté par votre Conseil le 23 janvier dernier, la Municipalité a exposé son concept pour le retour du commerce en ville en faisant notamment référence au potentiel offert par la présence de quartiers spécialisés dans des domaines particuliers d'activité. En soutenant le projet de Musée des Beaux-Arts à Bellerive, la Municipalité estime ne pas agir à l'encontre des buts poursuivis par le City Management. Au contraire, elle voit dans ce projet l'opportunité d'étoffer l'offre d'un front de lac accueillant déjà le Musée Olympique (environ 200'000 visiteurs annuels), le Musée de l'Elysée, le Musée d'Ouchy et le Musée romain de Lausanne-Vidy. Quartier à vocation touristique par excellence, Ouchy bénéficierait de la réalisation du Musée des Beaux-Arts qui contribuerait à accroître significativement et à diversifier l'offre culturelle du quartier ainsi que l'attractivité globale de Lausanne.

*4. La Municipalité est-elle consultée par le Canton en matière de stratégie de réaffectation du Palais de Rumine? Si oui, quelles sont ses recommandations? Si non, comment compte-t-elle favoriser une réaffectation conforme à ses souhaits?*

L'Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) de 1992 maintient sur place les musées de géologie, de zoologie, d'archéologie et d'histoire de même que le Cabinet des médailles et la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU). L'EMPD prévoit d'intégrer le musée botanique pour des expositions. Il prévoit en outre un nouvel emplacement pour le Musée cantonal des Beaux-Arts. La Municipalité sera consultée dans le cadre du projet d'«Exposé des motifs et projet de décret Crédit d'études II MCBA – nouveau Musée des Beaux-Arts» qui sera soumis cet automne au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a chargé le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), en collaboration avec le Département des infrastructures (DINF), d'élaborer un Plan directeur pour le Palais de Rumine en vue de réaffecter les espaces libérés par le départ du MCBA et du Grand Conseil. Ce travail sera conduit en associant la Ville de Lausanne. J'ajoute qu'un concours d'architecture sera lancé pour l'objet du Grand Conseil. Telle était l'information que nous avons reçue cette semaine.

*5. La localisation du Musée des Beaux-Arts à Bellerive porte-t-elle à conséquence sur le réseau de transport actuel (bus notamment) et les infrastructures existantes (parking de Bellerive), et notre Conseil doit-il s'attendre à devoir voter des dépenses induites par cette localisation spécifique? Si oui, lesquelles?*

La localisation du nouveau Musée des Beaux-Arts à Bellerive ne porte pas à conséquence sur le réseau de transports

publics actuel. L'accessibilité du nouveau Musée des Beaux-Arts par l'actuel réseau de transports publics est jugée bonne, en raison de la présence de la station du bus N° 2 «Bellerive» et de la gare du m2 à Ouchy, distante de 750 mètres. Même s'il est envisagé d'émettre un billet combiné bus-Musée, il n'est pas prévu d'ajouter de nouveaux bus. L'offre en transports publics sera indirectement améliorée par le nouveau métro m2 ainsi que par la nouvelle ligne de bus transversale passant par l'avenue de Cour.

Le projet ne comprend aucune nouvelle offre en stationnement, car le musée sera prioritairement accessible à pied et par les transports publics. Pour les automobilistes, les places de stationnement existantes dans le proche périmètre sont jugées en nombre suffisant pour absorber les besoins supplémentaires liés au nouveau Musée des Beaux-Arts. Quelques changements d'utilisation des stationnements interviendront durant la période de présence du cirque Knie, sans pour autant engendrer de coûts supplémentaires pour la Commune.

Une convention entre la Commune et le Canton a été signée le 23 janvier 2007 dans la perspective de la construction du nouveau Musée des Beaux-Arts. Elle concerne les aspects fonciers de l'opération (droit de superficie) ainsi que la répartition des frais liés aux aménagements extérieurs et des frais liés au remplacement des utilisateurs actuels. Les principes généraux de cette convention sont que tous les frais notamment liés à la construction et à l'aménagement des accès ainsi que ceux liés au déplacement des activités sont à la charge du Canton. Seront en revanche à charge de la Commune: les liaisons piétonnes publiques (qui seront fixées dans le Plan d'affectation cantonal et seront garanties par une servitude publique), le nettoyage et le service hivernal. Dans l'hypothèse où un éclairage serait réalisé (à la charge du Canton), son fonctionnement (y compris la fourniture d'énergie) et son entretien seraient à la charge de la Commune. La Commune se chargera en outre de l'entretien de l'éventuelle nouvelle clôture aménagée le long de la piscine (aux frais du Canton). Les frais de géomètre seront à la charge de la Commune. Les frais de notaire et de Registre foncier découlant de l'établissement des servitudes seront à charge des bénéficiaires de ces dernières. On ne peut pas être plus précis, je crois.

On rappellera enfin que la Commune de Lausanne s'est par ailleurs engagée à offrir Fr. 5 millions pour le nouveau Musée des Beaux-Arts.

#### *Discussion*

**M. Gilles Meystre (LE):** – Je prends acte des réponses de la Municipalité et l'en remercie. En préambule, je tiens à préciser que cette interpellation a pour seul objectif de donner la sérénité nécessaire au débat qui se développe aujourd'hui, on le voit bientôt tous les jours dans les journaux. Mais pour qu'il y ait de la sérénité, il faut qu'il y ait de la transparence. Et pour qu'il y ait un débat constructif et des

positions définies en toute connaissance de cause, il faut qu'il y ait une réelle communication de la part de nos Autorités. Grâce à cette interpellation, un bout de chemin est désormais fait dans ce sens. Néanmoins, permettez-moi quelques commentaires.

Un commentaire d'abord sur le fait que cette réponse n'est pas arrivée lors du dernier Conseil. Il est tout de même piquant de constater d'une part qu'il faut plusieurs semaines à la Municipalité pour répondre à des questions pourtant simples, et d'autre part que ce privilège revient au directeur des Travaux et non à la directrice de la Culture. S'il nous fallait un exemple et une preuve de plus pour démontrer que notre Municipalité avance sur les pattes arrière dans ce dossier, elle est désormais trouvée. Et qu'on ne vienne pas me dire: «Interrogez le Canton!» Car loin de moi l'idée de donner des leçons, mais j'avais toujours cru que la solidarité entre camarades était une vertu cardinale chez les socialistes. Elle s'arrête visiblement aux portes de nos deux directrices, cantonale et communale. Anne-Catherine, ma sœur Anne-Catherine, vous ne verrez sans doute rien venir de notre dame Silvia.

Un commentaire ensuite sur la démarche participative entamée par la Municipalité. Une absence contraire à toutes les déclarations d'intention. Certes, le projet doit encore être précisé. Certes aussi, la marge de manœuvre de la Municipalité est fortement réduite, puisqu'il s'agit principalement pour elle de céder un terrain au Canton. Mais pourquoi donc se contenter du service minimum en matière de communication? Si la Municipalité, ou sa majorité, est à ce point unanime et derrière le projet, qu'elle déploie alors de l'énergie pour le présenter et ne se contente pas d'un colloque pour spécialistes et d'une information publique consacrée au PAC. Qu'elle présente son contenu, d'abord. En lançant par exemple avec le Canton une exposition dans l'un des musées lausannois, pour donner un avant-goût des collections promises. Qu'elle présente son contenant ensuite, en posant, comme elle l'a fait pour l'Opéra, des gabarits pour donner une impression plus précise des volumes en question. La volumétrie et l'ambition du projet nécessitent une vraie communication. Il n'est pas trop tard pour la mettre en marche, raison pour laquelle je déposerai une résolution dans ce sens.

Un dernier commentaire enfin, sur les incidences d'une localisation du Musée à Bellerive et sur la réaffectation de Rumine. Certes, il n'y a pas le feu au lac, puisque l'ouverture du Musée n'est pas prévue avant 2010 ou 2011. Je n'attends donc pas aujourd'hui même un projet clé en main pour réaffecter Rumine. Mais vous répondez à ma question en termes de procédure, alors que je vous questionne en termes de recommandations. Permettez-moi donc deux hypothèses: soit vous n'avez aucune idée de réaffectation, soit vous ne souhaitez pas nous les communiquer. Mais de grâce, dites-le nous plutôt que de dévier en corner.

Le flou des réponses municipales ne me rassure donc pas. Dommage. Dommage, car, réellement, et quel que soit son

emplacement final, le projet de Musée des Beaux-Arts comporte de nombreux atouts qui pourraient souligner et incarner la vocation culturelle de notre ville. L'avenir nous dira si cette déception est fondée ou non. Pour l'heure, je me contenterai de déposer la résolution suivante, destinée à renforcer l'information sur la volumétrie du Musée et à nous donner une base objective d'appréciation du projet. Cette résolution est la suivante :

#### *Résolution*

*Le Conseil communal de Lausanne invite la Municipalité à tout entreprendre auprès du Canton pour poser des gabarits qui permettent aux citoyens et aux élus de se représenter la volumétrie du projet de Musée des Beaux-Arts de Bellerive.*

**Le président :** – Merci. J'ouvre la discussion.

#### *Discussion*

**M. Grégoire Junod (Soc.) :** – Ce soir, nous avons assisté à une scène particulière. C'est la première fois que j'entends un élu radical se plaindre d'obtenir une réponse d'un radical et souhaiter que ce soit plutôt une socialiste qui lui réponde.

Je ne sais pas si je peux lever quelques ambiguïtés, comme socialiste aussi, pour vous confirmer que les socialistes sont derrière ce projet de Musée des Beaux-Arts. J'ai trouvé la réponse municipale particulièrement claire. Elle est tout à fait bienvenue parce qu'elle contribue à préciser l'engagement de la Ville sur ce dossier, à un moment où les positions sur ce Musée des Beaux-Arts sont tranchées, et où la polémique est vive.

Je rejoins l'interpellateur sur un point, qui me paraît important. Il est nécessaire que la Ville s'engage derrière ce projet, activement, avec beaucoup d'énergie, et d'enthousiasme aussi. Il est indispensable de communiquer aussi sur ce que représente, pour une ville, pour le public, le fait de mettre à disposition de tout le monde des œuvres qui aujourd'hui sont l'apanage de quelques personnes privées. Il faut aussi communiquer sur ce que représente un musée pour l'accès de la population à la culture. C'est très important que la Ville le fasse. Cela me paraît toutefois difficile avant que le Canton ait déposé son exposé des motifs pour le projet, qui devrait venir au mois d'août. Ce n'est qu'ensuite que la Ville pourra réellement être associée à une démarche de communication. Je souhaite, comme Gilles Meystre, qu'elle le soit très largement.

Encore un mot sur la localisation. Gilles Meystre a évoqué le City Management et les débats sur la dynamisation du centre ville. Je sais que l'emplacement à Bellerive fait l'objet de débats. Il y a cependant en faveur des bords du lac un argument important, peu évoqué dans le débat actuel : aujourd'hui, le bord du lac est la grande zone de loisirs, en tout cas l'été, des Lausannois, et même davantage. Si on veut un musée des Beaux-Arts populaire, il faut

peut-être le construire là où les Lausannois se rendent le week-end, précisément au bord du lac. C'est très bien si on peut se rapprocher du public en créant un musée à cet endroit.

Quant à la résolution, on peut très bien la soutenir. Poser ces gabarits relève en effet d'un souci de transparence. Cela contribuera probablement à faire cesser les polémiques sur la taille de ce futur musée. Les gabarits aideront sans doute à savoir ce qu'il en est.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – Comme l'a dit M. Junod, visiblement je ne suis pas la seule cible des attaques des radicaux ce soir. Il y a aussi mon camarade Olivier Français. Donc je viens à sa rescousse ! S'il a eu le privilège de répondre à cette interpellation, Monsieur Meystre, nous l'avons vue ensemble. Nous sommes entièrement d'accord, comme dans de nombreux autres projets, nous travaillons ensemble. Je suis désolée, Monsieur Meystre, si ça ne vous convient pas, mais nous continuerons à travailler ensemble et l'un répondra à l'autre. Là, je parle à toute la salle. Je crois qu'il est bon que tout le monde entende ma réponse.

Si M. Meystre posait les bonnes questions, liées au Musée, celles que M. Junod a évoquées, sur le fond, sur la culture, sur ce que le Musée représente, c'est moi qui lui répondrais. Avec une argumentation approuvée par l'ensemble de la Municipalité, y compris M. Français. Puisqu'il pose des questions liées à l'urbanisme, à l'emplacement du site, au gabarit, etc., c'est M. Français qui lui répond, avec l'accord aussi du reste de la Municipalité. M. Meystre veut des gabarits ? Posons des gabarits ! Jusqu'à présent, la Direction des travaux était plutôt opposée à la pose de gabarits lorsqu'il y avait des plans d'affectation. Nous avons réalisé une première avec le PPA de l'Opéra. Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient à ce que des gabarits soient posés là. Je suis sûre que M. Français sera d'accord aussi, qu'il n'y verra pas d'inconvénients non plus. Donc posons des gabarits, ça me va très bien.

M. Meystre dit qu'il faudrait faire une exposition commune. S'il s'intéressait à la culture lausannoise, il serait venu vendredi soir au vernissage de l'exposition commune du Musée des Beaux-Arts cantonal actuel et du Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne. Il nous aurait entendues, M<sup>me</sup> Lyon et moi, parler à tour de rôle de chaque collection d'œuvres, l'une du Canton, l'autre de la Ville. Il aurait vu que nous réalisons des choses en commun et il aurait eu l'occasion de vérifier que notre accord est parfait sur ce plan.

Si la presse m'interviewait sur le Musée des Beaux-Arts et son fonds au lieu de chercher la polémique sur l'emplacement et d'interroger le directeur des Travaux et le syndic – qui ne peuvent que répondre, avec quelque prudence, que c'est une procédure cantonale... – ils auraient des réponses claires. Oui, nous soutenons le Musée des Beaux-Arts.

Mais apparemment, ils ne s'intéressent aujourd'hui qu'à la polémique autour du bâtiment, de la façade, des opposants. Mais nous sommes derrière ce Musée des Beaux-Arts. Personnellement, j'ai même quelques idées sur ce qu'il faudrait mettre à l'intérieur de Rumine. Apparemment, c'est plutôt le site qui intéresse les gens... Mais si on me pose les bonnes questions, j'y réponds.

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – Le directeur des Travaux a fait référence, lors de la mise à l'enquête, à plusieurs oppositions, huit je crois, et une observation. Vous le savez probablement, les Verts lausannois font partie des associations opposées au «pack» proposé.

Je souhaiterais une réponse claire de la part de la directrice de la Culture ou du directeur des Travaux: est-ce que le Conseil – j'imagine que oui – sera appelé *in fine* à voter sur une cession du terrain, sur le droit de superficie, au Canton? C'est une réponse simple, facile à donner.

Sur les avantages à construire là-bas, un des arguments a été donné par M. Junod. Celui-ci, à entendre la directrice de la Culture, ne pose que des bonnes questions, contrairement à d'autres, qui en poseraient des mauvaises... Son argumentation consiste à dire qu'il faut implanter le Musée là où les gens passent leur dimanche. Je ne sais pas comment vous vivez vos dimanches, mais moi, quand je décide d'aller à la piscine, je ne vais pas au musée à côté! Mais peut-être que chacun prendra son linge de bain pour trouver la synergie possible. Peut-être allez-vous me dire qu'il y a un théâtre tout près: il suffit de parcourir encore 750 mètres, en longeant le bord du lac, ce qui est extrêmement agréable. J'ai entendu dire qu'il y avait des synergies possibles avec le Musée Olympique. Là, ça fait déjà un bout, et je ne suis pas sûr que ce soient les mêmes visiteurs.

Le m2 arrive à 750 mètres, c'est bien. On dit qu'un transport public est efficace dans les 500 mètres, et encore. Généralement, on parle en plus de zones agréables à traverser. Je ne sais pas si vous vous rappelez ce qui se trouve un peu à l'est du site sur lequel nous voulons implanter ce nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts: la Segrave et du matériel de travaux de la CGN!

Cela dit, je ne veux pas engager un débat de fond. Même si les questions de l'interpellateur ne touchaient pas directement à la culture, elles n'étaient pas pour autant déplacées ou mauvaises. Je continue à penser qu'il faudrait beaucoup plus de discussions. Sur le site, déjà, avant de débattre sur d'autres aspects. Vous l'avez probablement lu dans la presse, d'autres possibilités pourraient exister. Ne pas vouloir un musée à Bellerive ne signifie pas refuser tout musée. Les Verts sont très favorables à la culture et nous pensons sincèrement qu'il est peut-être possible de faire d'autres choses ailleurs. Evidemment, si on veut se plier à l'ensemble des demandes du privé, libre à chacune des responsables de la culture, au niveau cantonal et communal, de le faire!

**M. Philippe Mivelaz (Soc.):** – Il faut remercier M. Meystre de son interpellation, parce que c'est la première fois qu'on parle de ce musée ici, je crois. Je voudrais revenir sur quelques points.

D'abord sur les collections: il y a quelques années, une exposition à l'Hermitage sur la collection Planque a eu un franc succès et a montré la valeur de ce qu'on pourra avoir dans ce Musée.

Quant à l'emplacement, qui semble le point le plus délicat, je reviens sur l'argument de Grégoire Junod, qui dit que le bord du lac n'est pas à l'écart de la ville. C'est même, au niveau de l'agglomération, un centre. Le centre de la ville ne se résume pas au triangle d'or Romand–Evêché–Bosssette. Si vous allez vous promener le soir ou le week-end au bord du lac, vous verrez que c'est un des endroits les plus cosmopolites, où se retrouvent toutes les communautés vivant dans cette ville, toutes classes et origines confondues. Ça a un sens de poser une belle infrastructure culturelle dans ce lieu. Par rapport au cadre, à l'est, implanter un musée est peut-être aussi l'occasion de repenser tout ce bord du lac. C'est donc un projet porteur et intéressant pour Lausanne.

Quant à la synergie, pourquoi y en aurait-il moins entre la piscine et le Musée qu'entre les commerces et le Musée? Pourquoi ne serait-ce pas un but de balade le soir, après le travail, au bord du lac, avant de finir au Musée?

Je m'arrête là, parce que le syndic a quelque chose à dire, encore! (*Rires.*)

**M. Roland Ostermann (Les Verts):** – J'aimerais enfoncer le clou. M. Junod et M. Mivelaz disent qu'il faut mettre un musée là-bas parce que les gens se rendent au bord du lac. Je vous soumets une piste de réflexion: quand on aura construit ce bord de lac, est-ce que les gens n'iront pas voir le lac ailleurs?

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – A question simple posée par M. Ferrari, réponse simple aussi: oui, le Conseil communal aura à se prononcer sur le DDP, et le préavis contiendra la convention liant le Canton à la Commune pour toutes ces questions. Nous n'en avons jamais fait mystère, le Conseil aura à se prononcer sur la remise de ce terrain, mais pas sur le plan, qui est cantonal.

Je n'ai pas dit que les questions de M. Meystre étaient inadéquates. J'ai simplement dit que s'il posait des questions liées à l'urbanisme et à l'emplacement, il ne devait pas s'étonner de recevoir des réponses du directeur des Travaux. Ce site, les quinze ou seize emplacements envisagés, les questions liées à l'urbanisme, ont été examinés par la Direction des travaux – je me souviens des premières visites, j'en étais alors directrice. Alors évidemment, les réponses viennent de la personne qui s'occupe de l'urbanisme.

Pour le reste, on peut entrer dans le débat. Personnellement, je suis persuadée que l'endroit choisi est bon. On nous oppose que la liaison des transports publics n'est pas adéquate, puisque le m2 est à 750 mètres. Je rappelle au Vert qu'est M. Ferrari que les Verts ont apparemment des réticences très fortes à l'égard de la demande de mise à l'enquête de parking près de l'Hermitage. Là, ils soutiennent que la liaison en transports publics est bonne. Je ne pense pas qu'elle soit meilleure avec l'Hermitage qu'avec le futur Musée. Au contraire: à l'Hermitage, il y a une pente très forte jusqu'à un parking assez éloigné. Cela dit, on peut juger différemment des choses. Je pense que c'est un bon emplacement. Le bord du lac est un bon endroit, où il n'y a pas que la piscine, qui ne fonctionne vraiment que quelques mois par année. Je vous invite tous à aller au bord du lac le week-end. Vous verrez qu'il y a des promeneurs en quantité, touristes, Lausannois, familles, et pas seulement pour la piscine ou telle ou telle activité, le théâtre ou autre. Le bord du lac est un point d'attraction extrêmement fort, l'environnement est magnifique. M. Ostermann peut bien dire qu'il faudra aller voir le lac ailleurs. Partout où des bâtiments d'une telle envergure sont implantés au bord d'un plan d'eau, ça ne gâche rien, au contraire. Si le bâtiment est bien inséré dans son environnement, il peut constituer un apport supplémentaire. Je ne sais pas si nous engagerons le débat sur le Musée ce soir, mais si des arguments continuent à être avancés, nous pouvons encore répondre pendant un moment.

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – J'aimerais remercier la directrice de la Culture de nous avoir donné une réponse aussi claire. Elle a commencé à parler du parking de l'Hermitage. Je l'invite à relire ce que demande l'interpellation déposée par une de nos collègues. Elle ne prétend pas que les transports publics sont adéquats dans ce lieu-là, au contraire. Plusieurs d'entre vous ont demandé que les transports publics deviennent performants du côté de l'Hermitage. Nous n'allons pas entrer dans les détails maintenant et mélanger les sujets. J'aimerais seulement vous appeler à soutenir la résolution proposée par M. Gilles Meystre. Elle demande que les gabarits ne soient pas ceux du projet déjà connu, mais ceux du projet que le PAC met à l'enquête. Cela permettra au citoyen lausannois de se rendre compte que ce ne sera pas un petit bâtiment, mais un édifice assez important. Je n'entre pas davantage dans les détails, mais je vous propose de soutenir la résolution de M. Gilles Meystre.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Il va de soi que les gabarits correspondront à ce qui risque de se réaliser et ne seront pas des gabarits théoriques. Cela pour respecter l'information du public.

Je précise encore deux autres éléments. D'abord, le Canton a mis quelques conditions à la réalisation de cet objet. Notamment que la moitié environ du financement soit privé. Je ne sais pas si le nouveau Conseil d'Etat va annuler cette clause, mais pour le moment elle fait partie des contraintes. Nous n'avons aucune indication sur un franc

de sponsoring pour Rumine. Nous savons qu'il y a Fr. 20 à 30 millions de sponsoring pour le bord du lac. Cela peut changer, mais actuellement c'est comme ça. Deuxièmement, les milieux touristiques de la région lausannoise, où sont représentés toutes les communes ayant au moins un hôtel dans la région et les hôteliers lausannois, après une analyse de l'avant-projet du bord du lac, ont décidé de participer au financement de l'étude, à hauteur de Fr. 300'000.– sur deux ans. En effet, ils considèrent que le potentiel touristique de ce projet est très intéressant. Certains diront peut-être que ce sont tous des ânes, mais c'est suite à une analyse sur des bases touristiques que cette décision a été prise. Je voulais porter ces deux éléments à votre connaissance, du moment que ce débat a lieu.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:**  
– Je resterai exclusivement dans la mission qui m'est confiée, l'aménagement du territoire.

Pour les plans d'affectation cantonaux, nous dépendons des hommes et des femmes qui maîtrisent ces dossiers et avec lesquels nous collaborons. Ceux qui font partie de la Commission consultative d'urbanisme et des transports ont appris que nous étions en train d'organiser à son intention une séance sur le plan d'affectation cantonal du CHUV, qui nécessite vraiment des informations. Elle aura lieu au mois de septembre. En réponse à la question posée par M. Meystre, il serait possible d'inclure une information complémentaire sur le plan d'affectation cantonal à Ouchy. C'est une promesse que nous pouvons tenir.

M. Meystre posait la question des gabarits. Mais desquels parle-t-on? Les plans d'affectation cantonaux indiquent la volumétrie d'un ouvrage à bâtir. Cela ne correspond pas automatiquement au volume réel après construction. La pose des gabarits présente le projet au public. Nous allons prendre langue avec les responsables du dossier à l'Etat pour déterminer sous quelle forme nous pourrions donner cette information. Présenter des ouvrages d'une telle ampleur, c'est exceptionnel. La Municipalité s'engage néanmoins formellement à vous répondre. La forme que cela prendra dépend de l'appréciation de l'Etat et de la législation en vigueur. Mais par souci de transparence, nous devons vous donner ces informations.

J'ai peut-être lu le texte de la réponse un peu rapidement, mais je vous assure qu'elle contient un historique assez précis. Je ne peux que vous renvoyer au débat du Grand Conseil qui aura lieu tout prochainement, c'est un des premiers gros dossiers de la nouvelle législature, qui a commencé aujourd'hui.

**M. Gilles Meystre (LE):** – J'aimerais, si vous le permettez, brièvement répondre à Silvia Zamora. Madame Zamora, on vous savait passionnée, on vous découvre arrogante. De vieux souvenirs d'un de vos anciens collègues nous reviennent et c'est dommage... C'est dommage, parce que nous savons que vous pouvez vous enflammer. Alors pourquoi ne pas le faire pour le Musée?

Puisque vous avez des idées pour Rumine et que vous travaillez main dans la main avec votre collègue de droite, pourquoi ne pas nous les donner, ces idées? Pourquoi n'avoir pas irrigué cette réponse de quelques éléments culturels, plutôt que de la limiter à de purs aspects architecturaux?

De grâce, dépassez vos plaintes vis-à-vis de la presse, mettez les bouchées doubles pour nous faire rêver et pour motiver votre collègue Lyon à sortir de son calvinisme sans saveur et sans passion. Ce projet vous attend. Nous aussi.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Ce que vous venez de dire illustre sans doute ce qu'on appelle l'absence d'arrogance. C'est vrai que vous êtes un maître dans l'art de donner ce genre de leçons.

**Le président:** – La discussion se poursuit. Pourrions-nous en venir au projet de résolution?

**M. Gilles Meystre (LE):** – Je vais le lire, sans arrogance aucune.

#### *Résolution*

*Le Conseil communal invite la Municipalité à tout entreprendre auprès du Canton pour poser des gabarits qui permettent aux citoyens et aux élus de se représenter la volumétrie du projet de Musée des Beaux-Arts de Bellerive.*

**Le président:** – Je mets ce projet de résolution en discussion. La parole n'est pas demandée. La résolution est suffisamment brève, d'ailleurs nous venons de la lire, pour que je n'aie pas besoin de la répéter. Celles et ceux qui soutiennent le projet de résolution le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux qui s'opposent. ... qui s'abstiennent. Avec une poignée d'abstentions et une opposition, vous avez massivement accepté ce projet de résolution. Ce projet est ainsi liquidé, je remercie M. l'interpellateur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l'interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts: «Musée des Beaux-Arts: stratégie de communication municipale et incidences du projet pour Lausanne»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant:

«Le Conseil communal invite la Municipalité à tout entreprendre auprès du Canton pour poser des gabarits qui permettent aux citoyens et aux élus de se représenter la volumétrie du projet du Musée des Beaux-Arts de Bellerive.»

**Le président:** – Nous pouvons proclamer des résultats.

#### **Résultats de l'élection de deux scrutateurs**

**Le président:** – Il s'agissait de M. Cédric Fracheboud et de M. Pierre Santschi. Bulletins rentrés: 77. Bulletins blancs: 2. Bulletins nuls: 0. Bulletins valables: 75. Majorité absolue: 38. Sont élus: avec 66 voix, M. Fracheboud, et avec 61, M. Santschi.

*(Applaudissements.)*

Nous passons maintenant à la dernière élection de la soirée, celle des deux scrutateurs suppléants. J'attends vos propositions. Je ne veux vexer aucune susceptibilité. Je prends M. Gratier au hasard! Vous avez la parole, Monsieur.

#### **Election de deux scrutateurs suppléants**

**M. Tristan Gratier (LE):** – Dans un suspense intolérable, surtout pour les autres chefs de groupes à qui j'ai provoqué des sueurs froides tout à l'heure, je sollicite de nouveau vos suffrages pour notre collègue Thi Nguyen.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.):** – Quant à moi, je sollicite vos suffrages pour M. Blaise Michel Pitton, que vous connaissez tous, puisqu'il a déjà été à deux occasions au Bureau, qu'il est conseiller communal depuis 1990 et, depuis lors, également à la Commission de gestion.

**Le président:** – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc voter sur ces deux propositions. Je demande à MM. les huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins. Thi Nguyen, Blaise Michel Pitton.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le président:** – Tout le monde a reçu son bulletin? Tout le monde l'a rempli? Alors tout le monde va le donner. Messieurs les huissiers, au travail.

Pendant que les huissiers procèdent à la collecte des bulletins et que le Bureau, emmené par son président, va procéder au dernier dépouillement, nous traitons encore du point 37, interpellation urgente de M. Charles-Denis Perrin et consorts au sujet de la mise au concours de postes dans l'Administration communale de Lausanne. Nous écoutons la réponse municipale, par M. Jean-Christophe Bourquin.

**Interpellation urgente de M. Charles-Denis Perrin et consorts au sujet de la mise au concours de postes dans l'Administration communale de Lausanne<sup>2</sup>**

*Réponse photocopiée de la Municipalité*

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – (*Lit la réponse municipale.*) La Municipalité a récemment admis la création d'un poste d'adjoint social au chef du Service social. Ce dernier a souhaité faire appel à une personne qui connaissait déjà le service, y avait exercé des responsabilités et démontré ses compétences. Il a appliqué la procédure prévue par les instructions administratives applicables dans un tel cas de figure.

La Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellateur:

1. *Le candidat choisi était-il inscrit à la mobilité interne auprès du Service du personnel (SPeL), et ceci depuis quelle date?*

Le candidat n'avait pas recouru aux services de l'Evolution professionnelle. En revanche, le poste à pourvoir avait été annoncé à l'Evolution professionnelle le 9 mars 2007, conformément à l'instruction administrative citée par l'interpellateur.

2. *La Municipalité peut-elle préciser s'il s'agit d'une promotion au sens de l'article 9.01 du RPAC ou d'un transfert de poste?*

L'adjoint engagé occupait auparavant un poste de chef d'unité ad interim. Il a donc été promu.

3. *La Municipalité peut-elle confirmer que ce poste a bel et bien été publié sur Intranet, nous indiquer la date de parution de l'annonce, ainsi que celle de son archivage dans l'historique des postes mis au concours?*

La Municipalité peut le faire. Elle est en mesure de confirmer que le poste «d'adjoint-e administratif/ve au Service social» a été publié du 20 au 27 mars 2007, dans le document intitulé «Liste des postes déjà repourvus».

L'archivage de ce document est actuellement effectué sous forme papier uniquement. Cela changera dès le 20 juin 2007 avec l'entrée en vigueur du nouveau principe de saisie des offres d'emploi. Dès cette date, l'ensemble des publications sera archivé informatiquement et il sera dès lors possible de rechercher en tout temps à la fois les postes ouverts et les postes déjà repourvus.

4. *Si oui, peut-elle en fournir les preuves? Les mentions «ce poste sera repourvu par voie de transfert» ou «par voie de promotion interne» figuraient-elles?*

La preuve de la parution est jointe en annexe. Le mode de repourvue du poste n'est cependant pas indiqué dans ce document (à l'instar de l'ensemble des postes similaires), mais figure en revanche dans le formulaire «Demande de mise au concours» rempli par le Service social le 16 mars 2007 et reçu par le SPeL le 19 mars 2007.

5. *A-t-elle une explication justifiant le fait que cette annonce de mise au concours interne est restée invisible, en tous cas par une partie du personnel de l'Administration, notamment de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (DSSE)? Y a-t-il eu erreur de l'AGF, le Service du personnel en particulier?*

Les postes déjà repourvus sont visibles en tout temps par l'ensemble des personnes ayant accès au site intranet, donc également par le personnel administratif du DSSE.

Au surplus, tous les collaboratrices et collaborateurs du SSL ont reçu par e-mail, en date du 9 mars 2007, une liste de tous les postes ouverts, dont le poste qui fait l'objet de l'interpellation. Il faut cependant préciser que les annonces de postes vacants font référence aux fonctions officielles de l'Administration communale et non aux titres propres à chaque service. Aussi est-ce un poste d'adjoint administratif (terme générique commun aux divers services) qui a été mis au concours et non un poste d'adjoint social (terme utilisé par le Service social pour identifier le poste en question). C'est dire que seules les personnes qui prennent soin de demander un descriptif détaillé saisissent la nature exacte du poste mis au concours (il en va de même avec des fonctions telles que «chef de bureau» ou «chef de groupe», par exemple).

Il faut encore préciser que, depuis le 28 août 2006, conformément à la communication adressée à l'ensemble des utilisateurs internes de la Ville de Lausanne, les postes déjà repourvus figurent dans un document à part, intitulé «Liste des postes déjà repourvus», situé au bas de la liste des postes ouverts. Ce nouveau principe de parution avait été mis en place en raison des plaintes de nombreux/ses collaborateur/trice-s de la Ville qui trouvaient la parution de ces postes superflue, puisqu'il leur était inutile de postuler.

6. *D'autres cas similaires se sont-ils produits précédemment? La Municipalité peut-elle confirmer que depuis 2004 tous les postes à responsabilités ont été mis au concours selon le RPAC et les IA?*

La Municipalité confirme tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des postes (et pas uniquement ceux à responsabilités) soient repourvus conformément au RPAC ainsi qu'à ses instructions administratives.

7. *Quelle appréciation la Municipalité fait-elle des relations qui existent entre la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement et son personnel et en particulier du Service social avec son personnel?*

<sup>2</sup>BCC 2007-2008 T. II (N° 16), p. 581 et p. 660.



Le chef du Service social avait fait poser dès 2005 des panneaux d'affichage réservés aux organisations du personnel dans les salles de pause des divers sites du service. Ces dernières y affichent habituellement leurs interventions auprès de la direction du service, de la DSSE ou de la Municipalité. Cela n'a rien d'anormal.

Au sujet des relations avec les syndicats, la Municipalité relève que le Service social a connu et continue de connaître des évolutions importantes, qui peuvent susciter des inquiétudes bien compréhensibles de la part des collaboratrices et collaborateurs. Il est naturel que leurs organisations les relayent.

En résumé: le service développe, outre l'aide sociale traditionnelle, une palette élargie de prestations répondant à la diversité des situations. Dès 2005, des aides accrues pour le logement d'urgence ou de transition (conformément au rapport-préavis N° 2003/43 «Nouvelle politique communale du logement»). Dès 2006, des programmes d'insertion professionnelle que la nouvelle Loi sur l'action sociale vaudoise (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de cette année-là) autorise enfin. Ainsi l'aide sociale change-t-elle progressivement de nature. Davantage que par le passé, elle devient subsidiaire aux efforts du bénéficiaire pour s'en affranchir – ce dernier pouvant désormais compter sur un soutien accru. Dès 2006 encore, le service se voit confier les subventions aux institutions sociales privées, pour mieux coordonner les prestations de ces dernières avec celles du service public. Un dispositif social cohérent se profile, répondant aux objectifs et aux principes de la politique sociale communale – tels qu'adoptés par le conseil communal en juin 2006 (rapport-préavis N° 2005/51). Enfin, des programmes de prévention sociale voient le jour, le programme de prévention du surendettement des ménages privés par exemple, ainsi que des programmes d'insertion socioprofessionnelle, en faveur des jeunes adultes en difficulté notamment.

Ainsi, comme partout en Suisse et dans le canton de Vaud, les rôles des professionnels de l'action sociale changent en même temps qu'évoluent législation et dispositifs. Normée jusque dans les détails, la garantie du minimum vital peut être davantage confiée à des collaboratrices et collaborateurs administratifs: un projet pilote en ce sens démarre en septembre prochain (cela va clairement, soit dit en passant, dans le sens des recommandations de la Commission de gestion du Conseil communal), alors que les assistantes et assistants sociaux sont appelés à conduire le processus d'autonomisation des usagers, facilitant l'accès au logement, à l'assurance-maladie, aux compétences de base, à la formation et à l'emploi notamment. Conduire ce processus, et non pas l'assumer entièrement eux-mêmes, puisqu'il s'agit de mobiliser autour d'objectifs contractualisés un réseau de spécialistes (gestionnaires de logements d'urgence, formateurs d'adultes, commissaires au règlement amiable des dettes, psychologue conseiller en orientation professionnelle, par exemple) – que ceux-ci soient directement employés par le service ou qu'ils travaillent auprès d'institutions tierces.

Tous ces changements – menés en étroite concertation avec le Département de la santé et de l'action sociale et avec les autres Centres sociaux régionaux du canton – impliquent des avantages et des inconvénients pour les collaboratrices et collaborateurs, les avis exprimés par ces derniers étant au demeurant très contrastés, allant de l'enthousiasme chez les uns et à l'opposition chez les autres. Enfin, les dispositions prises pour garantir la conformité des prestations financières aux normes en vigueur ou encore pour prévenir ou réprimer les fraudes ont parfois nécessité beaucoup de consultations et d'explications.

8. *Si l'on en croit la presse du 8 juin 2007, l'interpellateur souhaite aussi que la Municipalité précise comment elle prend en compte les aspects d'appartenance politique des candidats.*

Même si cette question n'a pas été formellement posée lors d'une séance du Conseil communal, la Municipalité tient à préciser que la question de l'appartenance politique n'est pas prise en compte dans le recrutement du personnel. Elle n'est d'ailleurs jamais posée lors des entretiens d'embauche et l'on trouve au Service social – comme dans les autres services – des fonctionnaires affiliés à divers partis.

Après avoir été lui-même interpellé par la presse à ce sujet, le chef du Service social a demandé à son adjoint s'il acceptait, pour couper court aux rumeurs, de le renseigner sur une éventuelle appartenance politique. Ce dernier a répondu qu'il n'était membre d'aucun parti. Il a travaillé quelques années pour un syndicat dirigé par un membre du parti socialiste et il a également travaillé pendant près de dix ans pour une Administration communale dirigée par des responsables politiques radicaux et libéraux. Dans un cas comme dans l'autre, il a entretenu d'excellentes relations tant avec ses supérieurs qu'avec ses collègues. Mais il va sans dire qu'il n'est pas tenu compte de l'appartenance politique des employeurs précédents lors de l'examen des offres de service d'un candidat. L'interpellateur irait-il jusqu'à reprocher à la Municipalité d'avoir engagé un assistant social qui, voici quinze ans, a travaillé pour une institution alors dirigée par un membre du parti socialiste? La Municipalité doit rappeler ici son attachement tant aux libertés individuelles qu'à l'ordre juridique suisse et regrette vivement que de tels procès puissent lui être faits aujourd'hui.

#### *Discussion*

**M. Charles-Denis Perrin (LE):** – Tout d'abord, comme le veut la tradition, je remercie la Municipalité pour sa réponse et pour me l'avoir transmise il y a quelques jours afin que je puisse me préparer à la discussion. En effet, c'est un domaine complexe qui réfère à toutes sortes de directives et de règlements.

Je me permets de rappeler les conditions dans lesquelles doit ou peut se faire l'annonce des places vacantes. Sauf pour les fonctions que la Municipalité désignera par

dispositions générales, toute nomination doit être précédée d'un avis au sein de l'Administration communale et d'une annonce publique indiquant la fonction vacante, les conditions de nomination et le délai d'inscription. Ce principe général a pour but d'ouvrir des fonctions de l'Administration aux candidats extérieurs, mais également de permettre à des personnes travaillant dans cette Administration depuis un certain temps de faire évoluer leur carrière. Il y a une exception – on y a fait allusion – l'évolution professionnelle.

J'ai demandé si le candidat choisi s'était inscrit, simplement parce qu'on aurait pu, dans ce cas de figure, se dispenser d'une annonce publique. Je constate qu'une annonce interne aurait dû au minimum être passée, mais cela n'a pas été fait. J'ai demandé que l'on me fournisse une preuve de la mise au concours de ce poste. Je suis très surpris qu'on me réponde par la liste dont a parlé M. le municipal, celle des postes déjà repourvus. Elle a bien été publiée du 20 au 27 mars. Si je comprends bien la réponse, cela signifie qu'à ma demande si le poste a été mis au concours on me répond par l'affirmative et on me donne une liste de postes déjà repourvus. Pour moi, ce n'est pas une preuve.

Ensuite, on dit que ce poste a été repourvu par promotion. Je me permets de relire le RPAC, art. 9: «La promotion, soit l'appel d'un fonctionnaire à une fonction supérieure, n'intervient qu'en cas de vacance ou de création de nouveau poste.» Il y a bien eu création d'un nouveau poste, mais j'attire votre attention sur deux problèmes. D'abord, on parle de fonctionnaire. Or à ma connaissance, la personne nommée était entrée en fonction au mois d'août. Elle n'était donc pas fonctionnaire, parce que si j'ai bien compris le règlement, pendant la première année, les employés ne sont pas nommés. Il y a là un problème. Deuxième remarque: les instructions administratives indiquent qu'il ne peut y avoir de promotion à un poste hiérarchiquement supérieur sans mise au concours préalable. Je reprends mes remarques de tout à l'heure: annoncer qu'un poste a été repourvu n'est pas un appel d'offres interne permettant à des fonctionnaires de la Direction de la sécurité sociale d'annoncer leur candidature à ce poste.

Cerise sur le gâteau, Monsieur le Municipal, vous répondez: «Au surplus, tous les collaborateurs et collaboratrices du SSL ont reçu un e-mail en date du 9 mars, une liste de tous les projets ouverts, dont le poste qui fait l'objet de l'interpellateur.» Pas de chance pour vous, j'ai ce mail sous les yeux! En effet, il contient les nouveaux postes vacants – des assistants, des secrétaires, des secrétaires, un enquêteur, un assistant social, un secrétaire – et de nouveau l'indication: «Nouveau poste déjà repourvu: adjoint administratif». C'est donc bien le poste dont on parle. Ce n'est pas, comme vous affirmez, la mise au concours ou l'annonce que ce poste peut être sollicité, mais simplement l'annonce qu'il a été repourvu. Pire encore, il est indiqué, toujours sur la même ligne, que selon décision municipale du 15.02.2007, il s'agira d'un transfert interne. Dans votre

réponse, vous précisez que la mise au concours a été remplie par le Service social le 16.03.2007. On a déjà décidé qui serait le titulaire, et en même temps, on remplit un document pour lancer un concours. Honnêtement, je n'y comprends plus rien.

J'espère, Monsieur le Municipal, que vous pourrez me donner des explications sur ces différents points.

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – Je ne vais pas renvoyer M. Perrin aux détails de nos réponses. En particulier celle sur la signification de la liste des postes déjà repourvus, établie spécifiquement pour des postes dont les services savent qui va les occuper, parce que ce sont des personnes reconnues dans le travail antérieur pour leurs qualités et leurs compétences. C'est ce qui s'est passé dans le cas présent. Ces postes, je vous l'ai dit, suscitaient une forte irritation chez les employés de la Commune, qui posaient leur candidature pour des postes repourvus par voie de promotion.

Le fond de la question est le suivant: lorsqu'un poste nouveau est créé, ou lorsqu'un poste est vacant, un chef de service doit-il avoir la possibilité d'y promouvoir une personne répondant aux critères de nomination et qu'il a pu éprouver sur le terrain dans son travail quotidien depuis plusieurs mois ou années? La réponse de la Municipalité à cette question est: oui. Il semble évident, pour la bonne marche de la fonction et du service public, que des personnes qui répondent de manière satisfaisante à ce que l'on attend d'elles puissent être promues à des postes devenant vacants. Si cette base est acceptée, vous comprendrez qu'il existe une liste des postes déjà repourvus, parce que c'est une compétence que la Municipalité reconnaît aux chefs de service de savoir discerner parmi leurs subordonnés les personnes capables d'occuper des nouveaux postes.

Contester ce genre de fonctionnement sur le principe entraîne diverses difficultés dans la gestion du personnel. Cela signifie que nous devrions faire semblant – parce que ce serait une fiction – que tout est ouvert, que tout est possible. La mise au concours publique attirerait probablement des candidats intéressés par le poste. Mais la procédure de nomination où le chef de service décide de qui il veut nommer serait biaisée, puisqu'il serait tout à fait clair qu'il a déjà prévu quelqu'un pour le poste. Cela ne se passerait pas systématiquement de cette manière, mais les candidats se présentant à un poste qu'ils croient ouvert alors qu'il est prévu pour être repourvu par voie interne, partent avec un désavantage. C'est une candidature inutile.

La Municipalité est d'avis que les chefs de service doivent garder la possibilité de nommer par voie de promotion les personnes qu'ils ont repérées comme étant de qualité pour les postes vacants ou nouvellement créés. C'est autour de cette problématique qu'il faut se mettre d'accord. Si des conseillers communaux pensent qu'il ne faut pas le faire,

nous en prendrons acte et nous verrons ce que nous ferons. Mais a priori, nous pensons que pratiquer de cette manière est une saine gestion de la fonction publique. Cela ne concerne pas une majorité de postes. Nous ne pratiquons pas une espèce d'endogamie ou une reproduction strictement interne. Un grand nombre de postes sont mis au concours régulièrement et chaque année. Le poste dont parle M. l'interpellateur n'en fait pas partie, parce qu'il se trouvait dans le service une personne parfaitement compétente pour l'occuper, et qui démontre aujourd'hui, dans ses fonctions, ses compétences.

**M. Charles-Denis Perrin (LE):** – J'avais bien lu votre réponse. Mais j'ai également lu le règlement sur la promotion, qui dit qu'«il ne peut y avoir de promotion à un poste hiérarchiquement supérieur sans mise au concours préalable». Par conséquent, si la Municipalité, ou un chef de service, décide qui il a le droit de nommer – je ne doute pas des qualités de la personne choisie, mais d'autres aussi sont susceptibles de remplir ce poste, qui n'ont peut-être jamais manifesté de l'intérêt, mais mériteraient d'être écoutées en fonction des postes mis au concours – il faut absolument respecter ce règlement. Si celui-ci doit être changé, il appartient à la Municipalité de faire d'autres propositions.

Je constate un grand mécontentement dans la Direction de la sécurité sociale. Suite à certaines réponses, on cherche des informations depuis quatre mois, qui n'ont toujours pas été trouvées. Je ne dépose pas de résolution aujourd'hui, mais il faut clarifier cette pratique. Je persiste à dire que du point de vue réglementaire, cette mise au concours n'est pas conforme. Il faut absolument entreprendre quelque chose sur ce plan. Je consulterai des spécialistes, notamment juridiques, pour voir comment traiter ce problème. Je le fais volontiers avec M. le syndic ou avec M. le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement, mais je ne crois pas qu'on peut continuer de cette manière. Cela donne une impression d'arbitraire et c'est très dommageable pour l'état d'esprit dans l'Administration.

**M. Daniel Bréaz, syndic:** – Je ne veux pas allonger. Je ne connais pas la date exacte, mais quand je suis arrivé à la Municipalité, c'était déjà le cas – ça devait être dans les années 1980 –, il a été décidé qu'on pouvait repourvoir un poste par voie interne et que ça tenait lieu de «publication». Le but était d'éviter des situations aberrantes, avec un candidat choisi d'avance et vingt autres qui faisaient la course «pour beurre».

Maintenant, si on veut absolument une gestion administrative totalement inefficace et lancer un concours avec 400 candidats nécessitant d'engager vingt fonctionnaires supplémentaires pour traiter les postulations, on suit la demande de M. Perrin!

**Le président:** – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je considère cet objet comme traité.

### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Charles-Denis Perrin et consorts au sujet de la mise au concours de postes dans l'Administration communale de Lausanne;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le président:** – Nous abordons le dernier point de ce soir. Il s'agit de la réponse à l'interpellation urgente de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller, que je prie de venir à la tribune. Je vous demanderai d'attendre la fin de la séance, il y a encore une proclamation de résultats et je dois vous faire différentes communications importantes avant que nous nous dispersions. Madame Müller, nous sommes là pour écouter la réponse de la Municipalité. Non, vous devez d'abord développer votre interpellation urgente. Madame, nous vous écoutons.

### Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts: «Parking souterrain de 98 places à la rue Louis-Vulliemin»<sup>3</sup>

*Développement polycopié*

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts):** – (*Lit son interpellation.*) En mars de cette année, la construction d'un parking souterrain de près de 100 places à proximité du Musée de l'Hermitage a été mise à l'enquête. Si on en croit le journal 24 Heures du 28 mars 2007, ce parking sera en bonne partie destiné aux visiteurs du musée.

Or, à maintes reprises les conseillers communaux ont demandé une meilleure desserte de la zone de détente Hermitage-Sauvabelin par les transports publics. En effet, actuellement cette desserte est tout à fait insuffisante, ce qui fait qu'amateurs d'art et promeneurs se rabattent sur les transports individuels motorisés pour se rendre en ces lieux.

Des quatre postulats déposés de 1987 à 2004, ceux de MM. Payot<sup>4</sup> et Ghelfi<sup>5</sup> n'ont pas encore reçu de réponse. M. Payot demandait d'étudier la possibilité de rétablir le funiculaire qui reliait autrefois la place du Vallon au Signal de Sauvabelin. M. Ghelfi, quant à lui, proposait, dans le cadre d'un réaménagement du site de Sauvabelin, l'interdiction ou la forte limitation de la circulation automobile

<sup>3</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 17/I), p. 679.

<sup>4</sup>BCC 2002, T. II, p. 173; BCC 2004, T. I (N° 4), p. 364.

<sup>5</sup>BCC 2004, T. I (N° 7), p. 735; BCC 2004, T. II (N° 13), p. 305.

dans la zone du lac et l'accès à cette zone par les transports publics ou par des navettes électriques depuis le parking du Signal.

Dans ces circonstances, je soumetts à la Municipalité les questions suivantes :

1. A quels utilisateurs exactement le nouveau parking de la rue Louis-Vulliemin est-il destiné ?
2. Quelles sont les décisions que la Municipalité a déjà prises concernant la construction de ce parking ?
3. Quelles sont les décisions qui doivent être encore prises ?
4. Quel est l'échéancier de l'ensemble des décisions et des mesures à prendre ?
5. Ce parking serait-il nécessaire si la desserte de la zone de détente Hermitage-Sauvabelin par les transports publics était attractive et performante ?
6. Dans le cadre de la mise en place du réseau 08 des tl, l'amélioration de la desserte en transports publics le long de l'actuelle ligne 16 a-t-elle été examinée ? Cas échéant, avec quels résultats ?
7. Comment la Municipalité envisage-t-elle de coordonner le traitement du dossier du nouveau parking avec celui des postulats, actuellement pendants, de MM. Payot et Ghelfi ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

*Réponse polycopiée de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – (*Lit la réponse municipale.*) Le projet de parking de 98 places de l'avenue Vulliemin est dû à l'initiative privée de la propriété par étages (PPE), avenue du Parc-de-la-Rouvraie 26-28, parcelle 2900 – nous sommes précis, ce soir ! – du cadastre de Lausanne. La notice introductive à la demande du permis de construire affirme, selon les constructeurs, que le but du parking est prioritairement de mettre à disposition des visiteurs de la Fondation de l'Hermitage les places de parc qui font actuellement cruellement défaut à distance raisonnable du musée. Le projet abritera aussi un dépôt de 320 m<sup>2</sup> pour la Fondation de l'Hermitage, permettant de libérer les surfaces d'exposition au sous-sol du musée.

Ce projet a été entièrement monté entre la PPE avenue du Parc-de-la-Rouvraie 26-28 et la Fondation de l'Hermitage. La Municipalité n'est en rien mêlée à ce projet privé. Celui-ci a été déposé à la Direction des travaux sous forme d'une demande de permis de construire conventionnelle. Le traitement de ce dossier est en cours, tant à l'Office communal de la police des constructions qu'à l'Etat, via la

Centrale des autorisations (CAMAC) – vous savez tous ce qu'est la CAMAC, c'est bien ! Sinon, je vous explique, mais alors nous pouvons faire une troisième séance ! Ce dossier est soumis aux dispositions du plan de quartier N° 481 de 1966, qui a vu la création du quartier de la Rouvraie. Ce plan de quartier a été maintenu dans le cadre du Plan général d'affectation (PGA).

Cela dit, la Municipalité répond comme suit aux différentes questions de l'interpellatrice :

*1. A quels utilisateurs exactement le nouveau parking de la rue Louis-Vulliemin est-il destiné ?*

Selon les termes mêmes du constructeur contenus dans la notice introductive accompagnant le dossier, le parking vise un objectif prioritaire : mettre à disposition des visiteurs du Musée de l'Hermitage les places de parc qui font actuellement cruellement défaut à distance raisonnable du musée.

*2. Quelles sont les décisions que la Municipalité a déjà prises concernant la construction de ce parking ?*

A ce jour, la Municipalité n'a pris aucune décision concernant ce projet de construction de parking pour lequel elle n'est sollicitée que comme autorité compétente pour statuer sur une demande de permis de construire. Mais ça ne saurait tarder...

*3. Quelles sont les décisions qui doivent être encore prises ?*

La Municipalité devra octroyer ou refuser le permis de construire sur la base du préavis de l'Office communal de la police des constructions, lequel après avoir collecté les avis des services communaux concernés doit encore recevoir la synthèse des services de l'Etat qui sont récoltés dans la fameuse CAMAC. Notre Office de la police des constructions procède actuellement à l'analyse de conformité du projet en regard des lois et règlements ainsi qu'à l'analyse minutieuse des seize oppositions et de l'intervention déposée pendant l'enquête publique.

*4. Quel est l'échéancier de l'ensemble des décisions et des mesures à prendre ?*

La décision de la Municipalité interviendra lorsque le dossier sera complet. Notamment après réception de la synthèse des services de l'Etat, par la CAMAC, et production du rapport avec préavis de l'Office de la police des constructions. Soit de l'ordre d'un mois au maximum.

*5. Ce parking serait-il nécessaire si la desserte de la zone de détente Hermitage-Sauvabelin par les transports publics était attractive et performante ?*

Tout attractive que puisse être la desserte en transports publics de ce secteur somme toute décentré, la part modale de visiteurs se rendant en transports publics n'atteindra

jamais le taux permettant de renoncer durablement à tout parking pour cette institution culturelle dont la renommée n'est plus à faire.

6. *Dans le cadre de la mise en place du réseau 08 des tl, l'amélioration de la desserte en transports publics le long de l'actuelle ligne 16 a-t-elle été examinée? Cas échéant, avec quels résultats?*

Le projet entériné du réseau tl 08 ne remet pas en cause la ligne 16 dont le tracé actuel est maintenu, mais sera modifié à son extrémité Nord, qui boucle aujourd'hui à la Clochatte et bouclera dès 2008 au bas du débouché du chemin de la Fourmi, sur l'avenue Boissonnet. La fréquence de cette ligne a déjà été améliorée depuis un certain temps pour passer de la demi-heure au quart d'heure. Il n'est pas prévu de modifier cette fréquence dans le réseau des tl 08.

7. *Comment la Municipalité envisage-t-elle de coordonner le traitement du dossier du nouveau parking avec celui des postulats, actuellement pendants, de MM. Payot et Ghelfi?*

S'agissant d'un projet de parking privé, la Municipalité ne peut coordonner le traitement de ce dossier avec des réponses à des motions pendantes. Selon l'article 114 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la LATC, elle est tenue de statuer en accordant ou en refusant le permis de construire dans un délai de 40 jours dès réception, via le Service de coordination de l'Etat, la CAMAC, de la synthèse des services. Sa décision doit être prise en regard de la conformité du projet aux lois et aux règlements en vigueur. En ce qui concerne les deux postulats dont il est fait mention, la Municipalité rappelle au surplus que le Conseil communal a approuvé la réponse de la Municipalité à la motion Payot dans sa séance du 4 mai 2004. Sur la base du rapport-préavis N° 2003/45, cette réponse se concluait ainsi: «Si les conditions générales s'améliorent, la Municipalité fera procéder à une étude de faisabilité pour la construction d'un funiculaire – le projet existe, vous l'avez lu dans le journal, il est au point, il n'y a plus qu'à trouver le financement – entre la place du Vallon et le Signal de Sauvabelin.»<sup>6</sup> La variante, c'est entre la place juste derrière nous et Sauvabelin. Mais dans un délai de quatre ou cinq ans au minimum. On pourrait même dire d'ici cinq à dix ans, les grands projets en cours ainsi que le contexte n'autorisant pas à se lancer dans ce projet dans l'immédiat. Les résultats figurant désormais au Plan agglomération Lausanne-Morges ne retiennent pour le développement des transports publics liés à des cofinancés par l'Etat et la Confédération que des axes à forte croissance potentielle d'habitants ou d'emplois. Dans ce contexte, la liaison Vallon-Sauvabelin apparaît comme anecdotique et ne figure donc pas dans la liste des infrastructures évoquées par le PALM. L'idée d'une telle liaison restera ainsi sans lendemain face aux autres priorités que la Municipalité a fixées dans son programme de législation. On peut mettre

quelques bémols dans cette affirmation. Quant à la motion en suspens de M. Ghelfi, elle n'est pas concernée directement, puisqu'elle vise en premier lieu un réaménagement du site de Sauvabelin.

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts):** – Je remercie le directeur des Travaux de sa réponse. Les conseillers communaux ont demandé une desserte en transports publics performante et attractive parce qu'ils pensaient que cette zone le méritait: pour la pérennité de la forêt de Sauvabelin et simplement parce que c'est une zone de détente; et c'est bien qu'il n'y ait pas trop de circulation automobile.

La réponse de la Municipalité à M. Payot n'en est pas une puisqu'elle promet une réponse dans un délai de trois ou quatre ans. Je pense que si la desserte en transports publics est performante, il n'y aura pas besoin de ce nouveau parking. Il faudrait reprendre la discussion au sein du Conseil communal sur cette desserte avant de prendre une décision sur ce permis de construire. La motion de M. Ghelfi ne concerne pas seulement la desserte en transports publics, mais une demande essentielle de ce postulat c'est que la circulation automobile autour du lac soit réduite, donc qu'il y ait une très bonne liaison entre le parking du Signal et le lac. Convaincue qu'il faudrait reprendre cette discussion au sein du Conseil communal, je dépose la résolution suivante:

#### Résolution

*Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité réexamine le problème de la desserte de la zone de détente Hermitage-Sauvabelin par les transports publics avant d'octroyer un permis de construire pour le parking souterrain à la rue Louis-Vulliemin.*

#### **M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:**

– Pour réaliser un ouvrage d'une telle ampleur, il faut développer un profil d'environ un kilomètre, quasiment en souterrain, et partir depuis la place de la Riponne. Le coût d'une telle installation, rien que pour l'infrastructure, est de l'ordre de Fr. 30 millions, auxquels vous ajoutez une quinzaine pour les superstructures. Bref, c'est un projet de l'ordre d'une cinquantaine de millions.

Vous connaissez les autres projets en développement dans les transports publics. Ils dépassent très nettement les montants que je viens de vous donner. Aussi bien l'axe est-ouest que le désenclavement du plateau de la Blécherette et sa densification nécessiteront des investissements assez lourds. Bref, il faut mettre quelques priorités dans nos projets. De temps en temps – il y a des parents dans cette salle, nous avons aussi des enfants – on peut se retrouver devant des belles confiseries, et parfois il faut taper sur la main à l'enfant et lui dire: «Tu as déjà assez mangé, sinon tu auras une crise de foie!» En l'occurrence, nous allons avoir une crise de foie, due à tant de projets d'infrastructures. Il faut rester raisonnables.

<sup>6</sup>BCC 2004-2005, T. I (N° 4), pp. 364 ss.

Les services de l'Etat et Lausanne Région, en collaboration avec les tl, ont lancé une vaste étude pour définir les axes forts à développer dans la décennie ou dans les 20 ans prochains. Evidemment, on peut inclure ce projet dans la demande, mais la réponse est déjà donnée et on ne va pas confier au mandataire des projets non prioritaires. Les Autorités politiques – en tout cas l'Exécutif – ne vont pas transmettre d'autres idées, mais vous pouvez évidemment envoyer d'autres messages ce soir.

Il y a deux zones de détente importantes, et je peux appliquer exactement le même type de raisonnement aux bois du Jorat. Je peux dire: d'accord, à Sauvabelin, il faut donner aux Lausannois des transports publics très performants, type métro ou funiculaire. Et pourquoi ne pas prolonger le m2 jusqu'au Chalet-à-Gobet? Ce sont chaque fois de très bonnes idées, je ne peux qu'y souscrire. Mais nous aurons quand même des problèmes d'argent.

Maintenant, Madame l'interpellatrice, vous ne pouvez pas faire voter cette résolution. Je vous rappelle que l'article 114 de la Loi sur l'aménagement du territoire (LATC) nous dit que nous devons nous déterminer dans les 40 jours à réception de la CAMAC. Nous devons dire oui, ou non. Le Conseil peut adopter cette résolution, mais elle comptera pour beurre, car, entre deux, nous avons l'obligation légale de répondre aux gens qui ont déposé un permis de construire. Dès lors je vous propose d'être raisonnables et, à cette heure tardive, de refuser cette résolution.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts):** – M. Français pense toujours, quand on parle de transports publics, à des infrastructures très lourdes. Si le funiculaire entre le Vallon et Sauvabelin est trop cher, on peut faire un service de navettes. C'est ce que j'ai proposé dans un postulat que j'ai déposé il n'y a pas longtemps. J'en avais parlé aussi quand j'avais commenté la réponse de la Municipalité à ma motion sur Sauvabelin. Un service de navettes pourrait aussi relier la Riponne à la cathédrale, puis rejoindre l'Hermitage, le Signal et le lac de Sauvabelin. Ce serait certainement beaucoup moins cher qu'un funiculaire, très lourd. Et souterrain. Si on veut vraiment, c'est tout à fait possible d'inventer pour cette zone quelque chose qui soit purement touristique.

**M. Marc-Olivier Buffat (LE):** – Je ne sais pas si c'est l'heure tardive, mais je n'ai pas compris tout ce qu'a expliqué l'interpellatrice. Je constate une fois de plus qu'on utilise l'interpellation urgente pour développer des motions ou des postulats. Il y a peut-être des idées très intéressantes sur les transports publics à développer dans cette région, je suis prêt à en convenir, mais manifestement ça ne doit pas se faire sous le coup d'une résolution, des vœux ou des souhaits adressés à la Municipalité à minuit moins quatre. Surtout dans un domaine où, comme l'a très bien expliqué le municipal, s'il y a un projet, la Municipalité doit de toute façon se déterminer, parce que c'est une obligation légale. Si l'interpellatrice veut ensuite déposer une, deux, trois, quatre motions pour un funiculaire, une navette et un

autre système à câble, elle peut le faire. Mais ce n'est pas par le biais de cette résolution qu'on fera «avancer le schmilblick» – si vous me passez cette expression.

**Le président:** – Bien. Je crois que nous sommes mûrs pour nous déterminer au sujet de cette résolution. Madame l'interpellatrice, relisez-nous le texte afin que nous l'ayons bien en mémoire.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts):** – Résolution:

*Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité réexamine le problème de la desserte de la zone de détente Hermitage–Sauvabelin par les transports publics avant d'octroyer un permis de construire pour le parking souterrain à la rue Louis-Vulliemin.*

**Le président:** – Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec cette résolution le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux qui s'opposent. Merci. ... qui s'abstiennent. Avec un nombre important d'abstentions, vous avez très clairement rejeté cette résolution. Cet objet est ainsi liquidé, avec remerciements à M<sup>me</sup> l'interpellatrice.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l'interpellation urgente de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts sur le parking souterrain de 98 places à la rue Louis-Vulliemin;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le président:** – Pour ce soir, nous en arrivons au terme non pas de l'ordre du jour, car il reste encore beaucoup de points à traiter, mais de nos travaux. Nous avons grappillé parmi les plus urgents, à la demande des conseillers communaux et de la Municipalité. Je suis désolé, nous n'avons pas pu faire mieux.

Je vous donne les résultats de la dernière élection à laquelle nous avons procédé.

**Résultats de l'élection de deux scrutateurs suppléants**

**Le président:** – Bulletins rentrés: 80. Bulletins blancs: 1. Bulletins nuls: 0. Bulletins valables: 79. Majorité absolue: 40. Sont élus, avec respectivement 74 et 70 suffrages, MM. Blaise Michel Pitton et Thi Nguyen. Que nous félicitons.

*(Applaudissements.)*

Oui, Madame Egli. A partir de minuit, pour les minutes qui resteront, nous ne serons pas payés pour une nouvelle séance. Vous avez néanmoins la parole, Madame.

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT):** – Je vous le dis donc gratuitement, chers Conseillères et Conseillers. Pour notre prochaine année de Conseil, une seule femme fait partie du nouveau Bureau. A Gauche Toute! trouve cela vraiment navrant. Ce fait ne stimule sans doute pas la participation des femmes à la politique. Les femmes et les hommes d'A Gauche Toute! demandent aux femmes et aux hommes de l'ensemble de ce Conseil d'être attentives, et attentifs, à proposer des candidatures féminines lors de la constitution du prochain Bureau, dans une année. Heureusement, pour en revenir à aujourd'hui, l'unique femme est présidente. Et membre d'A Gauche Toute!

**Le président:** – Merci pour cette touche finale, avec un certain humour.

Les membres de la Commission des finances sont priés de se retrouver à la salle des commissions quelques minutes. On nous assure que ce ne sera pas long.

Le Bureau est constitué pour l'année 2007-2008, et la passation des pouvoirs aura lieu à la salle des commissions le lendemain de la prochaine séance, mercredi 4 juillet à 18 h. Les membres du Bureau actuel seront présents ainsi que les membres du Bureau nouvellement élu. Nous procéderons formellement à la passation des pouvoirs. Ensuite, si la Municipalité daigne nous y inviter, nous passerons la soirée autour d'un petit repas. Nul doute qu'elle nous en fera la surprise! Cette soirée est terminée, je lève la séance. Bon retour et à mardi prochain!

La séance est levée à 24 h.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

*décide:*

**que le Bureau du Conseil communal pour 2007-2008 est composé comme il suit:**

Présidente: Myriam TÉTAZ, A Gauche Toute!  
 Scrutateurs: Cédric FRACHEBOUD, UDC  
 Pierre SANTSCHI, Les Verts  
 Premier vice-président: Claude BONNARD, Les Verts  
 Second vice-président: Yves-André CAVIN, LausannEnsemble  
 Scrutateurs suppléants: Blaise Michel PITTON, Socialiste  
 Thi NGUYEN, LausannEnsemble

*La rédactrice*  
 Diane Gilliard  
 Lausanne

*Composition*  
 Entreprise d'arts graphiques  
 Jean Genoud SA  
 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
 Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
 Bureau des huissiers  
 Place de la Palud  
 Case postale  
 1002 Lausanne  
 Tél. 021 315 22 16







Election du 2<sup>e</sup> vice-président

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Election du  
2<sup>e</sup> vice-président

Séance du 26 juin 2007

1<sup>er</sup> tour

Bulletins délivrés : \_\_\_\_\_ (Demandez le chiffre aux huissiers)  
 Bulletins rentrés : 82

**A déduire :**  
 Bulletins blancs : 7  
 Bulletins nuls : 1  
 Bulletins valables : 74

**Majorité absolue :** 38

(Définition officielle de la majorité absolue : c'est le chiffre immédiatement supérieur à la moitié des suffrages valablement exprimés.)

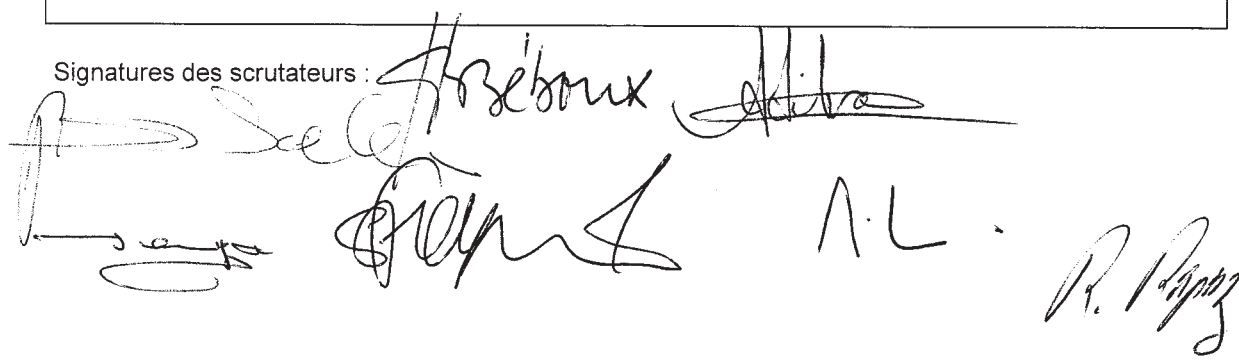
---

M Y-A. CAVIN est élu par 65 suffrages

---

Obtiennent des voix :	M	<u>ME BERARD</u>	<u>5</u>	voix
	M	<u>SEGURA</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>GRATIER</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>MEYSTRE</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>JUNOD</u>	<u>1</u>	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix

Total des voix éparées : 9 voix  
 (qui doit concorder avec le total des bulletins valables.)

Signatures des scrutateurs : 

## Election de deux scrutateurs

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Election de deux  
scrutateurs

Séance du 26 juin 2007

1<sup>er</sup> tour

Bulletins délivrés :	<u>          </u>	(Demandez le chiffre aux huissiers)
Bulletins rentrés :	<u>  77  </u>	
<b>A déduire :</b>		
Bulletins blancs :	<u>  2  </u>	
Bulletins nuls :	<u>  0  </u>	
Bulletins valables :	<u>  75  </u>	
<b>Majorité absolue :</b>	<u>  38  </u>	
(Définition officielle de la <u>majorité absolue</u> : c'est le chiffre <u>immédiatement supérieur</u> à la moitié des suffrages valablement exprimés.)		
Sont élu(e)s :		
M	<u>  C. FRACHEBOUD  </u>	par <u>  66  </u> suffrages
M	<u>  P. SANTSEHI  </u>	par <u>  61  </u> suffrages
Obtiennent des voix :		
M	<u>  CHOLLET  </u>	<u>  2  </u> voix
M	<u>  GIRARDET  </u>	<u>  2  </u> voix
MME	<u>  THORENS  </u>	<u>  1  </u> voix
M	<u>  MARION  </u>	<u>  1  </u> voix
M	<u>  FREYMOND  </u>	<u>  1  </u> voix
M	<u>  MEYSTRE  </u>	<u>  1  </u> voix
MME	<u>  MAYOR  </u>	<u>  1  </u> voix
M	<u>  DREPPER  </u>	<u>  1  </u> voix
M	<u>  OSTERMANN  </u>	<u>  1  </u> voix
M	<u>  GRATIER  </u>	<u>  1  </u> voix
M	<u>  HUGUENET  </u>	<u>  1  </u> voix
M	<u>  GEBHARD  </u>	<u>  1  </u> voix
Total des voix éparses : <u>  14  </u> voix		
(qui doit concorder avec le total des bulletins valables, s'il n'y a qu'un seul élu.)		

Signatures des scrutateurs

Election de deux scrutateurs suppléants

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Election de deux scrutateurs suppléants

Séance du 26 juin 2007

1<sup>er</sup> tour

Bulletins délivrés : \_\_\_\_\_ (Demandez le chiffre aux huissiers)

Bulletins rentrés : 80

**A déduire :**

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Bulletins valables : 79

**Majorité absolue :** 40

(Définition officielle de la majorité absolue : c'est le chiffre immédiatement supérieur à la moitié des suffrages valablement exprimés.)

---

Sont élu(e)s :

M B-M. PITTON par 74 suffrages

M T. NGUYEN par 70 suffrages

---

Obtiennent des voix :

M	<u>MONTAGERO</u>	<u>2</u>	voix
M	<u>RAMAZ</u>	<u>2</u>	voix
M	<u>GIRARDET</u>	<u>1</u>	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix

Total des voix éparses : 5 voix

(qui doit concorder avec le total des bulletins valables, s'il n'y a qu'un seul élu.)

Signatures des scrutateurs : 